



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Conservation et valorisation du patrimoine bâti au Tchad : cas des *ruines de Ouara*

Présenté par :

Eric Boubou Deudjambé

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture

Spécialité : Gestion du Patrimoine Culturel

Sous la direction de : **Pr Jean Yves Empereur**, Directeur de recherches CNRS

CEAlex, Alexandrie-Egypte

Co-dirigé par : **Dr HDR. Jean-François Faü**, Directeur du Département Culture

Université Senghor d'Alexandrie (Egypte)

Le 20 avril 2015

Devant le jury composé de :

Dr HDR. Jean-François Faü Président

Directeur du Département Culture, Université Senghor
d'Alexandrie

M. Bernard Schoeffer Examineur

Ancien Chef de service de Coopération à Radio
France International

M. Gérald Grunberg Examineur

Ex-délégué aux affaires internationales, Bibliothèque
National de France

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie

1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte

www.usenghor-francophonie.org

Epigraphe

« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert »

André Malraux

Dédicace

Je dédie ce travail à :

Mon oncle

Feu Doufiéné Makaneni Boubou qui nous a quitté quelques jours après mon arrivée à Alexandrie.

Que son âme repose en paix.

Mes parents :

Mon père Boubou Gongnet Djontaya.

Qui m’a appris à tenir la craie, qu’il trouve en ce travail un fruit de ses efforts.

Ma mère Euhbalbo Rebecca.

Merci maman pour tes prières et formulations des vœux de prospérité pour ton fils.

Remerciements

Ce travail n’aurait pu être réalisé sans l’implication d’un certain nombre d’institutions et personnalités qui lui ont donné les impulsions nécessaires et rendu positif ce parcours. A ce titre, je dois ce succès à :

L’Université Senghor d’Alexandrie (Egypte) qui, à travers le Département Culture, a joué un rôle fondamental et déterminant dans la réalisation de ce mémoire.

L’Université Adam Barka d’Abéché (Tchad) par le service du Vice-rectorat chargé des enseignements et celui de la recherche ainsi que le Département d’histoire qui n’ont ménagé aucun effort pour me soutenir lors de la pré-enquête et dans la collecte des données.

Mes remerciements vont à l’endroit du Pr Jean Yves Empereur, Directeur du Centre des études alexandrines (CEALEX) qui a accepté diriger ce travail avec beaucoup d’abnégation.

Je remercie à double titre le Dr Jean-François Faü, Directeur du Département Culture de l’Université Senghor d’Alexandrie pour avoir co-dirigé ce travail, en dépit de ses occupations multiples. Un très grand merci à vous pour les efforts inlassables pour la réussite académique des étudiants du Département Culture.

Je remercie mes enseignants de l’Université Senghor d’Alexandrie et ceux de l’Université Adam Barka d’Abéché pour les conseils multiformes et les orientations pratiques qu’ils m’ont prodigués. Je tiens ainsi à remercier particulièrement Mme Nicole Gesché-Koning et, MM. Armi Jonas et Nam Saloum pour leur soutien et encouragements. Et ainsi que tous les informateurs qui ont participé à cette étude, recevez l’expression de ma sincère gratitude.

Je ne peux perdre de vue l’hospitalité et la disponibilité des autorités administratives et traditionnelles, des responsables techniques, des responsables de bibliothèques qui m’ont aidé dans l’accomplissement de ce travail ainsi que mes collaborateurs et accompagnateurs de terrain, notamment le Prince Brahim Mahamat Ourada II, Yapara Seryabé, Adoum Gariam Philipe, et mes cousins Kouchakbé Boniface et Kébkiba Narcisse pour leur franche collaboration lors de la pré-enquête sur les *ruines de Ouara*.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l’endroit de ma famille pour leur patience infinie. Qu’elle trouve ici l’expression de notre attache pour le réconfort moral, l’incitation au quotidien qu’elle nous a témoigné.

Que les collègues de l’Université Senghor d’Alexandrie (XIV^e Promotion) et du Ministère de l’Education Nationale du Tchad trouvent ici mon témoignage de reconnaissance pour les soutiens multiformes.

Enfin, que tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail retrouvent ici l’expression de ma sincère reconnaissance.

Eric Bouba Deudjambé

Résumé

L’importance de la promotion du patrimoine culturel dans le développement socioéconomique des contrées n’est plus à prouver. La promotion du patrimoine culturel au Tchad, particulièrement dans le domaine du patrimoine bâti, nécessite la mise en place d’une politique de conservation et de valorisation.

Dans le contexte actuel de la promotion des cultures constructives où, le patrimoine bâti se place comme ressource du développement local. Le présent travail ébauche la problématique de la mise en œuvre d’une action culturelle publique dont les *ruines de Ouara* constituent un cas approprié pour la mise en marche. Face aux défis d’épanouissement et la complexité des exigences multiples pour la mise en place de mécanismes de gestion, d’instruments de protection et la capacité de promotion des valeurs culturelles et, pour faire connaître la culture matérielle du Tchad, il y va de la nécessité d’entreprendre une action culturelle. La concrétisation de ce projet se présente en trois principales phases dans une logique d’institutionnalisation d’un programme de développement culturel. La restauration, la mise en valeur et promotion du patrimoine bâti sont les différentes composantes de ce processus pour le cas précis de cet ensemble architectural du XVII^e siècle.

A l’heure actuelle, l’action culturelle en faveur du patrimoine bâti est au centre des préoccupations internationales avec la promotion de l’architecture en terre comme patrimoine de l’humanité. Pour l’Afrique, la politique patrimoniale converge vers un regain d’intérêt pour la sauvegarde des valeurs vernaculaires traditionnelles. La gestion durable des ressources patrimoniales offre, de nos jours, aux populations détentrices de biens patrimoniaux les possibilités de bénéficier des bienfaits de leurs savoir-faire et des retournes que génèrent leurs activités. De ce fait, les jalons d’un développement durable se posent par le biais de leur apport pour la conservation et la perpétuation de leur héritage culturel.

Mots-clefs

Conservation, valorisation, patrimoine bâti, *ruines de Ouara*, Tchad, restauration, cultures constructives vernaculaires.

Abstract

The importance of the promotion of the cultural heritage in the socio-economic development of the regions is more to prove. The promotion of cultural heritage in Chad, particularly in field of built heritage, requires the implementation of a policy of conservation and valorization.

In the context of the promotion of constructive cultures where, built heritage stands as local development resource. The present draft work issue of the implementation of a public cultural action including the *ruins of Ouara* is a case suitable for marketing. Facing the challenges of development and the complexity of multiple requirements for the establishment of management mechanisms, instruments for the protection and promotion of cultural values capacity, and to publicize the material culture of Chad, it is the need to undertake a cultural action. The realization of this project comes in three main phases in the logic of institutionalization of a cultural development program. The renovation, the development and promotion of the built heritage are the various components of this process for the specific case of this architectural complex of the 17th century.

At present, the cultural built heritage action is at the centre of international concerns with the promotion of earthen architecture as heritage of humanity. For Africa, the heritage policy converges towards a renewed interest for the safeguarding of traditional vernacular values. Sustainable management of heritage resources offers, nowadays, people holding of heritage opportunities enjoy benefits of their know-how and dividends generated by their activities. As such, paving the way for the sustainable development arise through their contribution to the preservation and perpetuation of their cultural heritage.

Key-words

Conservation, valorization, built heritage, *ruins of Ouara*, Chad, renovation, vernacular constructive cultures.

Liste des abréviations et acronymes utilisés

ACP-EEC : Afrique Caraïbes Pacifique-Commission Economique Européenne

CEFOD : Centre de Formation au Développement

CERKAS : Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlastiques et Subatlastiques

CNAR : Centre National d’Appui à la Recherche Scientifique

CRATERRE : Centre International de la Construction en terre

FNDS : Fonds National d’Appui aux Sports

FONAT : Fonds National d’Appui aux Artistes

ICCROM : Centre international d’étude pour la conservation et la restauration des biens culturels

ICOMOS : Conseil internationales des monuments et des sites

ISAMB : Institut Supérieur des Arts et Métiers de Biltine

MARP : Méthode accélérée de recherche participative

MCJS : Ministère de la culture de la jeunesse et des sports

MEN : Ministère de l’éducation nationale

MESRSP : Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique

MTA : Ministère du tourisme et de l’artisanat

n.p : Non publié

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

ONDR : Office national pour le développement rural

ONRTV : Office national de radio et télévision

PARSET : Programme d’appui au secteur éducatif au Tchad

PET-PGE : Plan d’exploitation tchadien-Plan de gestion d’exploitation

PIN : Plan Indicatif National

PND : Plan National de Développement

PRAJUST : Programme d’Appui à la Justice au Tchad

PROADEL : Programme d’Appui aux Développement Local

PRODABO : Programme de développement rural décentralisé d’Assoungha, Biltine, et Ouara.

PSC : Projet Scientifique et Culturel

s.l.n.d : Sans lieu ni date

SNRP : Stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté

UNABA : Université Adam Barka d’Abéché

UNESCO : Organisation de Nations unies pour la science, l’éducation et la culture

Table des matières

Epigraphe.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciements.....	iii
Résumé.....	iv
Abstract.....	v
Liste des abréviations et acronymes utilisés.....	vi
Table des matières.....	viii
Introduction.....	1
1. PROBLEMATIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE.....	5
1.1. Problématique.....	5
1.1.1. Enoncé du problème.....	5
1.1.2. Objectifs.....	6
1.1.3. Importance du sujet.....	6
1.1.4. Résultats attendus et hypothèses de recherche.....	6
1.2. Revue de la littérature.....	7
1.2.1. Ouvrages généraux et spécifiques.....	7
1.2.2. Articles, Thèses de doctorat et Mémoires universitaires.....	9
1.2.3. Bases des données en ligne.....	10
1.2.4. Sources orales.....	11
2. APPROCHE ET METHODES.....	13
2.1. Cadre théorique et conceptuel.....	13
2.1.1. Cadre normatif.....	13
2.1.2. Cadre juridique du patrimoine culturel au Tchad.....	13
2.1.3. Cadre institutionnel du patrimoine culturel au Tchad.....	15
2.1.4. Cadre conceptuel : définitions des concepts clés.....	16
2.2. Organisation de la recherche.....	18
2.2.1. Pré-enquête.....	18
2.2.2. Entretiens et échantillonnage.....	18
2.2.3. Les difficultés au cours de l’étude.....	20
2.2.4. Paradigmes de la recherche.....	20
3. HISTOIRE ET ETAT DES LIEUX DES RUINES DE OUARA.....	23
3.1. Aperçu historique du sultanat du Ouaddaï et présentation du champ d’étude.....	23
3.1.1. Toponymie, populations et histoire du Ouaddaï.....	23

3.1.2.	Contexte socioéconomique et culturel du Ouaddaï	24
3.1.3.	Présentation du champ d'étude	25
3.1.4.	Symbolismes et rituels.....	26
3.2.	Le tata des sultans, ses dépendances et annexes.....	28
3.2.1.	Le tata des sultans	29
3.2.2.	Les dépendances du tata des sultans du Ouaddaï	33
3.2.3.	Les annexes du palais	35
4.	DISCUSSION ET PROPOSITION	38
4.1.	Cadre du projet.....	38
4.1.1.	Description	38
4.1.2.	Objectifs.....	39
4.1.3.	Résultats attendus	39
4.1.4.	Activités	39
4.2.	Proposition d'un cahier des charges.....	40
4.2.1.	Stratégie de mise en œuvre du projet scientifique et culturel	40
4.2.2.	Mise en œuvre du plan d'urgence de restauration et d'aménagement	41
4.2.3.	Outils réglementaires.....	42
4.2.4.	Outils de gestion	43
4.3.	Projet culturel de territoire	45
4.3.1.	Concertation publique et médiation culturelle	45
4.3.2.	Champ d'action du projet culturel de territoire	46
4.3.3.	Autonomie de gestion locale	47
4.3.4.	Implication des acteurs en présence et évaluation du projet.....	47
4.4.	Partenaires et financements.....	49
4.4.1.	Les organes consultatifs techniques et scientifiques.....	49
4.4.2.	Mode de recherche de financement au programme de développement culturel.....	53
4.4.3.	L'apport humain hors cadre institutionnel.....	53
4.4.4.	Développement du système productif universitaire et du tourisme culturel	53
5.	Conclusion	55
6.	Références bibliographiques	57
7.	Liste des figures et illustrations.....	61
8.	Liste des tableaux	61
9.	Annexes.....	62
	Annexe 1 : Budget prévisionnel et récapitulatif.....	63

Annexe 2 : Planning des activités	65
Annexe 3 : Liste des sultans du Ouaddaï.....	66
Annexe 4 : Lexique des terminologies	68
Annexe 5 : Guide d'entretien adressé aux enseignants-chercheurs, conservateurs et/ou gestionnaires du patrimoine, oulemas, et/ou érudits de l'histoire du Ouaddaï.....	70
Annexe 6 : Questionnaire destiné aux membres du Sultanat du Ouaddaï et notables	71
Annexe 7 : Exemple d'un guide d'entretien rempli par un de nos enquêtés	73
Annexe 8 : Organigramme du Ministère de la culture.....	76
Annexe 9 : Décret portant approbation du Document cadre de la politique de développement culturel et artistique au Tchad.....	77
Annexe 10 : Figures diverses des ruines Ouara croquis de 1936, plan 1963 et 1983 (fig. 18-24)	89

Introduction

Pays continental au cœur de l’Afrique, le Tchad se situe entre le 8^e et 24^e degré de latitude Nord et le 14^e et 24^e degré de longitude Est (figure 1). A l’instar de certains Etats d’Afrique de l’Ouest, il constitue le trait d’union entre le Maghreb et l’Afrique Centrale. Couvrant une superficie de 1 284 000 km², le Tchad occupe le 5^e rang des pays les plus vastes d’Afrique. Avant la période coloniale, il existait sur le territoire actuel de la République du Tchad plusieurs sultanats, royaumes et chefferies traditionnelles. Le sultanat du Ouaddaï fut un des grands sultanats de cette époque précoloniale. Il s’étendait au XVII^e siècle dans la partie nord-est et sud-est de ce vaste territoire sahélien. De par cette position, il a entretenu des rapports divers avec les peuples arabes et musulmans d’Afrique du Nord et des peuples noirs et animistes situés en deçà de sa partie méridionale.

Le sultanat du Ouaddaï a eu une civilisation originale pendant la période dite précoloniale. Le plus illustre de son legs est l’héritage architectural qu’il a laissé à travers l’ensemble palatial de Ouara connu de nos jours sous l’appellation des *ruines de Ouara*¹. Ouara, naguère ancienne capitale du sultanat du Ouaddaï, fut abandonnée et délaissée au XIX^e siècle pour des raisons de survie² au profit d’une nouvelle capitale plus favorable, Abéché qui demeure à ce jour la capitale de la région du Ouaddaï.

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, Ouara a suscité l’intérêt et la curiosité de l’Europe à Berlin, Gotha, Paris et Londres³. Les quelques rares étrangers⁴ qui eurent le privilège d’y séjourner nous font profiter avec largesse du récit de leur passage. Toutefois, plusieurs auteurs l’ont cité à partir des récits recueillis par des différentes sources⁵. Et, dès le début du XX^e siècle les premières descriptions des *ruines de Ouara* sont énoncées par des officiers français basés à Abeché⁶ et des années plus tard le site fera l’objet de nombreuses missions intergouvernementales et des consultations internationales⁷.

La problématique du patrimoine bâti vernaculaire suscite de nos jours beaucoup d’intérêts aussi bien pour ce qui est de sa valeur patrimoniale en tant qu’héritage que pour sa transmission. Les *ruines de Ouara* se retrouvent sans nul doute dans ce contexte où il importe de tenir compte des valeurs culturelles en tant que mémoire de peuples, et de bien susceptible de production des ressources garant de développement durable aux populations détentrices et bénéficiaires de ce capital patrimonial.

¹ Ensemble architectural édifié par les sultans du Ouaddaï entre 1635-1678. C’est sous ce nom que l’inscription de ce site a été proposée à l’UNESCO pour figurer sur la liste du patrimoine mondial.

² A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la population de Ouara avait la difficulté de se ravitailler en eau suite à la sécheresse qui prévalait dans la région.

³ Propos liminaires de l’ouvrage *Ouara ville perdue* de Jean Paul Lebeuf et Johannès-Hermann Immo Kirsch, à la page 9.

⁴ Les étrangers qui ont séjourné à Ouara, sont tous sans exception des arabes (El-tounsy en 1810-1811 et Zayn 1820-1830, tous deux des Tunisiens). Le premier Européen à fouler son sol fut Gustave Nachtigal en 1873, un quart de siècle après l’abandon de l’ancienne capitale.

⁵ D’après Jean Paul Lebeuf et Immo Kirsch, Fulgence Fresnel est le premier Européen à le citer avant Heinrich Barth (1871), Eduard Voguel, Karl Moritz Von Beurmann (Von Beurmann partit à la recherche de Ouara sous un nom d’emprunt d’Ibrahim Bey, tout comme son prédécesseur Voguel en 1856, il sera assassiné en 1863 sans l’avoir atteint). Les auteurs tels que Henri Carbou (1912), H.R. Palmer (1928), Georges Trenga (1947), A. J. Arkell (1951) l’ont cité dans leur écrit.

⁶ Le Capitaine Julien (1904), le Capitaine Dubois (1914), le Lieutenant Magendie (1936), le Lieutenant Carrique (s.d) ont présenté des rapports, des récits de seconde main et les premiers croquis de ces ruines.

⁷ Des missions conjointes qui ont bénéficié de l’aide de l’UNESCO et du CNRS et ont aussi reçu l’appui des ministères tchadiens de la Culture, de l’Education Nationale, et de l’Intérieur.

D’autre part, il existe à l’heure actuelle une pléthore d’écrits sur l’histoire du Tchad relatifs à l’histoire politique, économique et tant d’autres domaines. Cependant, peu d’études ont été menées sur les sites ethnographiques ou patrimoniaux au Tchad, mises à part celles des sites Sao. La plupart de ces études des groupes ethnolinguistiques au Tchad ont été effectuées par le couple Annie M.-D. et Jean-Paul Lebeuf, et Alfred Adler.

Par ailleurs, dans le cadre de cette contribution, il se pose le problème de l’apport conséquent de la présente étude par rapport aux travaux scientifiques réalisés antérieurement, au regard de notre statut d’étudiant et de notre capacité relativement limitée à argumenter. Nous avons donc, au-delà de ces études et productions antérieures, tenu compte d’autres aspects essentiellement liés à la gestion du patrimoine culturel et à la promotion des sites culturels en nous contentant du patrimoine bâti.

Ainsi, dans le contexte actuel de la gestion du patrimoine culturel où il est question de voir comment concilier les principes éthiques de sauvegarde/conservation avec les impératifs de développement, et ce qui en résulte comme menace sur le patrimoine en général à l’occurrence du tourisme de masse et/ou développement anarchique d’activités humaines préjudiciables aux biens culturels, etc. et aussi, d’évaluer la perception nationale et locale de la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine. Ce travail se focalise sur la valorisation du patrimoine bâti au Tchad, et présente ainsi un intérêt certain. Le cas des *ruines de Ouara* permettra de faire un état actuel de lieux et d’évaluer les approches scientifiques y afférentes, en l’occurrence la conservation et la valorisation découlant d’une gestion participative.

A cet effet, nous tenons à préciser que la problématique de l’étude présente quelques restrictions. Premièrement, l’étude est limitée au patrimoine bâti. En second lieu, le choix d’un site inscrit sur la liste indicative⁸ qui présente des questions majeures en matière des dispositifs susceptibles d’être mis en place pour sa préservation.

Pour trouver des réponses adéquates aux préoccupations évidentes telles que pourquoi ce site n’est-il pas jusqu’à présent inscrit sur la liste du patrimoine mondial ? Comment traite-t-on la question de ce bien culturel (*ruines de Ouara*) au niveau national et local avec toute la diversité qu’il présente à l’image d’un bien universel en se conformant aux normes internationales ?

A travers ces lignes, nous formulerons quelques réflexions pour mieux adapter toute initiative dans un contexte socioéconomique aussi fragile que les architectures en terre. De plus, nous mettrons l’accent sur l’état actuel de ce site et sur les procédés de revalorisation du patrimoine architectural vernaculaire qui reflète en réalité, un art de construire avec des matériaux parfois fragiles et une intégration parfaite et en symbiose avec l’environnement naturel et socioculturel. A ce sujet, nous proposons un plan cadre pour la conservation-restauration et la mise en œuvre d’un projet culturel global.

⁸ Enregistré sous la référence n°2052, le dossier a été soumis par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Tchad le 21/07/2005 pour l’inscription dans la liste du patrimoine mondial dans catégorie du patrimoine culturel. Ce patrimoine figure dans la liste indicative de l’UNESCO avec 7 autres biens tchadiens (culturels, naturels et mixte).

Avant de s’intéresser à l’état des lieux de l’objet d’étude, nous énoncerons les questions liées à la problématique de l’étude ainsi que les objectifs à atteindre. Nous compléterons le travail par un diagnostic du mode opératoire de la gestion participative du site dont il est question de proposition et discussion autour du projet scientifique et culturel. D’une part, nous énoncerons des recommandations en vue de la mise en place des mesures d’urgences afin de juguler le niveau de dégradation. D’autre part, nous présenterons les moyens appropriés (mesures d’accompagnement) en vue d’assurer sa gestion optimale en termes de conservation et valorisation dudit site. Enfin, nous situerons le niveau d’intervention et d’apports, de quelle nature que ce soit, de différents et potentiels partenaires nationaux et internationaux qui sont indéniables pour la mise œuvre d’une telle entreprise.



Figure 1: Carte du Tchad (Division géographique du Ministère des affaires étrangères)⁹.

⁹ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad> téléchargé le 14/02/2015.

1. PROBLEMATIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE

1.1. Problématique

De nos jours, la politique de conservation et de valorisation des biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle est au cœur de préoccupations. Au Tchad, les paysages culturels aussi bien matériels qu’immatériels sont divers. Cette mosaïque de diversité patrimoniale s’est constituée par l’héritage culturel légué au pays depuis la nuit des temps immémoriaux. Etant un de ses legs, les *ruines de Ouara* requiert une attention particulière (figure 2 et 3). Aussi, ont-elles suscité l’intérêt en Europe dès la seconde moitié du XIX^e siècle et ont fait l’objet des missions internationales et nationales, toutefois appellent à des réflexions qui jusque-là demeurent d’actualité.

1.1.1. Enoncé du problème

La question des *ruines de Ouara* a fait l’objet des études du CNRS¹⁰ (avec l’appui du Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO et du gouvernement tchadien). Un ensemble palatial abandonné depuis le XIX^e siècle et en état de vétusté avancé constitue ces ruines. Le site a subi et subit encore la dégradation causée par les risques de l’agent humain, animal ou végétal et des aléas naturels. L’état actuel du site, si des dispositions ne sont pas prises, l’oriente inexorablement dans la catégorie des sites en péril sans même avoir été inscrit sur la liste du patrimoine de l’humanité. Bien que son état de vétusté confirme son contexte historique, le facteur temporel constitue à lui seul un grand facteur de dégradation. Ainsi, la question de la conservation et valorisation de ces ruines soulève quelques préoccupations qui méritent d’être considérées. Les *ruines de Ouara*, témoin d’une vie culturelle intense et de reproduction sociale, demeure un imposant vestige architectural d’antan. L’étude monographique de l’ensemble architectural et des survivances socioculturelles de mémoire dans le Ouaddaï actuel constitue un préalable essentiel pour sa mise en valeur. De plus, considérant la contribution de l’étude à la mise en exergue des connaissances de l’état des lieux du site et des mesures d’urgences à envisager pour sa préservation, nos questions à ce sujet sont entre autres :

- Quel peut être l’inventaire et/ou le classement des vestiges d’intérêts historiques, ethnographiques et archéologiques in situ ?
- Quel est l’état actuel des *ruines de Ouara* ?
- Quel fut son plan initial et sa portée culturelle ?
- Quelle est la situation de la culture matérielle dans le Ouaddaï ?
- Quels sont les efforts consentis jusque-là par le gouvernement tchadien et le sultanat du Ouaddaï en vue de la mise en place de mécanismes pour sa conservation et sa valorisation ?
- Quel plan d’urgence conservation-restauration et de gestion faut-il adopter pour assurer sa viabilité ?
- Le cas des *ruines de Ouara* peut-il constituer un exemple de valorisation et de médiation culturelle du patrimoine bâti au Tchad ?

¹⁰ Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO).

1.1.2. Objectifs

Le présent travail prend en compte quelques objectifs dont un objectif général et des objectifs spécifiques liés aux questions caractéristiques à la problématique.

- Objectif général

L’objectif général de cette étude est de contribuer à une meilleure connaissance des *ruines de Ouara* et de proposer des stratégies de conservation et valorisation de ces ruines, afin de guider les décideurs dans l’élaboration d’un plan cadre de valorisation et de médiation culturelle du patrimoine bâti au Tchad à partir de ce cas précis.

- Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s’agit de :

- faire l’inventaire et un état de lieu de l’ensemble architectural des *ruines de Ouara* ;
- ressortir les valeurs intrinsèques liées à la conception et l’ordination de sa construction en l’occurrence les symbolismes notables découlant du contexte de son édification et, sa portée culturelle et spirituelle ;
- évaluer les dispositifs mis en place au niveau national et local en vue de la conservation et de la mise en valeur du site ;
- proposer un plan d’urgence de conservation-restauration et d’aménagement ;
- proposer des scénarios d’intervention, de gestion et de médiation culturelle au niveau national et local.

1.1.3. Importance du sujet

Les ruines de l’ensemble palatial de Ouara est en passe de devenir un patrimoine mondial de l’humanité. L’intérêt de ce travail s’applique à la promotion du patrimoine bâti au Tchad. Une contribution pour la mise en œuvre d’un plan de conservation et sa mise en valeur est une des étapes capitales pour la promotion et la médiation des sites patrimoniaux tchadiens. Et en même temps, une des stratégies de revalorisation de la culture constructive vernaculaire qui demeure vivace sur l’ensemble du territoire national.

1.1.4. Résultats attendus et hypothèses de recherche

Nous pensons qu’avec le présent travail, réalisé dans le cadre d’une contribution à la connaissance des décideurs tchadiens et des organisations internationales qui s’attellent à la question du patrimoine culturel, un autre regard peut être porté au site des *ruines de Ouara*. L’état actuel du site soulève quelques interrogations auxquelles l’étude apportera quelques éclaircissements, même si elle soulève beaucoup plus d’hypothèses qu’elle n’apporte de réponses concrètes.

Ainsi, pour répondre à cette problématique, nous formulons quelques hypothèses. Partant du postulat que : « *l’espace est un des lieux où le pouvoir s’affirme et s’exerce, et sans doute sous la forme la plus*

subtile, celle de la violence symbolique, comme violence inaperçue »¹¹. Les ruines de Ouara, un patrimoine national tchadien est avant tout d’une valeur vernaculaire parce que nous considérons son architecture comme un aspect de la culture ouaddaïenne. Car, celle-ci revêt une double dimension : un aspect matériel et un aspect immatériel. Le Ouaddaï, dès le XVII^e siècle a porté, à l’instar d’autres capitales des royaumes précoloniaux soudaniens, avec un style d’architecture originale « *ses techniques architecturales à sa haute perfection* »¹² au regard de l’emplacement du tata¹³ des sultans de Ouara et de sa construction en briques cuites faites de matériaux entièrement locaux.

Les mesures à prendre en vue de la conservation de ce site et sa valorisation s’avèrent nécessaires. Il faut investir conséquemment pour sa restauration et aménagement. Cette action sera bénéfique pour le développement local en termes d’activités touristiques et d’opportunités d’emploi et de marché, si le site est labellisé préalablement au patrimoine mondial de l’UNESCO. En sus, on peut également compter sur l’impact considérable qu’il aura dans le développement de la production intellectuelle et scientifique.

La culture constructive vernaculaire au Tchad, où le patrimoine bâti y occupe une grande place à travers l’architecture en terre, se retrouve dans les communautés sédentaires ou par la disposition de l’habitat chez les peuples nomades. Le cas précis de Ouara peut servir de tremplin aux initiatives de développement culturel dans le sens de sa valorisation.

1.2. Revue de la littérature

Pour la réalisation de ce mémoire nous avons fait une exploration des documents, ouvrages, articles, thèses, mémoires, sites internet, etc. afin d’évaluer l’intérêt et la faisabilité de l’étude. Comme toute œuvre de recherche, ce travail est conçu autour d’ouvrages et sources orales divers portant sur le sujet lui servant ainsi de socle, de repère et de preuve.

1.2.1. Ouvrages généraux et spécifiques

Lebeuf, J.-P. & Kirsch, J.-H. I., *Ouara ville perdue*. Paris, *Recherches sur les civilisations* (79), 1989. 100 p.

A propos du site, *Ouara ville perdue* constitue l’ouvrage de base et de référence pour ce qui est de son historiographie, inventaire et du parcours des ouvrages publiés sur l’histoire du Ouaddaï. Il reprend en quelque sorte la synthèse du rapport des travaux exécutés pour le compte du Centre du patrimoine mondial et du CNRS qui, en 1963, ont dépêché sur le site Jean-Paul Lebeuf entre-temps chercheur au CNRS et un architecte Michel Dufour. Un rapport sur l’état de lieux du site fut déposé à l’UNESCO à cet effet.

La grande particularité de cet ouvrage est sa qualité pour ce qui est des précisions sur l’aspect général et l’usage des différents édifices des *ruines de Ouara*. Mais les questions portant sur les symbolismes

¹¹ Pierre Bourdieu, *Effet des lieux*, 1993, pp. 249-262 cité par Vincent Veschambre dans “Appropriation et marquage des lieux : quelques éléments de réflexion”. Paris, CNRS, *ESO : travaux et documents de l’UMR*, 6590 (21), 2004, pp. 73-77.

¹² Paboung Dagou, *Au Tchad, l’architecture traditionnelle comme aspect du patrimoine culturel*. N’Djaména, INSH, [n.p.].1991, p. 3. (Tapuscrit du Fonds Dalmais-CEFOD).

¹³ Selon le *Grand Robert de la langue française* : Enceinte fortifiée dans laquelle vit un chef africain avec ses gens et ses biens ou palais fortifié et rempart/repaire pour un souverain esclavagiste et religieux.

relatifs à l’édification et la cosmogonie des lieux n’ont été ébauchées que relativement. Cet ouvrage présente une monographie complète du site sans pour autant proposer un plan de conservation-restauration et de valorisation¹⁴.

Adler, A., *Le Pouvoir et l’interdit : royauté et religion en Afrique noire*. Paris, Editions Albin Michel, Coll. *Sciences des religions*, 2000. 330 p.

Dans son introduction l’auteur situe que la visée de son ouvrage est double. Dans un premier temps, il vise à apporter une contribution à l’étude anthropologique de la royauté en Afrique noire à partir de ses propres enquêtes de terrain chez le Moundang du Tchad (Adler, 1982) et ; en second lieu, remettre en honneur une démarche comparative qui puisse redonner le souffle à une théorie générale du pouvoir politique dans les sociétés de tradition orale. Car, il considère que toute « *monographie sérieuse suppose un certain degré de généralisation théorique dans la mesure où, aussi descriptive et exempte d’a priori dogmatique qu’elle se veuille, elle ne veut ni ne peut se priver du recours à des concepts et à des modes d’argumentation qui lui donnent d’emblée une portée qui dépasse la singularité des faits exposés* »¹⁵. Sa méthode d’approche ethnographique a permis de cerner la portée des symbolismes dans le Ouaddaï à travers le cas de la société moundang au Tchad.

Nemery, J.-C., *et al.*, *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*. Paris, L’Harmattan, 2008. 144 p.

Les stratégies d’appropriation identitaires en vue de la sauvegarde et la médiation de la mémoire collective qu’elle soit matérielle ou immatérielle constitue le fond du postulat de cet ouvrage. Vu la diversité des sujets débattus nous avons toutefois accordé une attention particulière à l’article de Michel Rautenberg intitulé « Du patrimoine comme œuvre au patrimoine comme image », dont les principales pages vont de la page 9 à 18. Dans cet article, il s’agit de la présentation et représentation des images et l’imaginaire qui constitue le mode d’appropriation et de représentation des symboles. Lorsqu’elles prévalent dans la société, sont des sources d’inspiration de production sociale et identitaire.

Choay, F., *L’Allégorie du patrimoine*. Paris, Editions du Seuil, 1999. 270 p. (Nouvelle édition revue et corrigée).

Les grandes lignes directrices d’appréhension des concepts du sujet se rapportent à l’allégorie du patrimoine. La conservation curative comme outil méthodique et approprié de restauration et surtout des recommandations qu’exige les tendances actuelles pour ce qui est de la conservation in situ également dite intégrée ou participative . Cet ouvrage qui, de par sa valeur contextuelle, n’est plus à prouver et sa qualité a permis d’élaborer les contours et l’orientation du projet scientifique et culturel relatif au sujet.

¹⁴ Il importe de préciser qu’un plan de restauration des *ruines de Ouara* a été déposé au centre du patrimoine mondial à la suite de la mission de 1963. Mais ce plan n’a pas été exécuté pour des raisons d’instabilité politique et sécuritaire que le Tchad a traversée juste après.

¹⁵ Alfred Adler, *Le pouvoir et l’interdit : royauté et religion en Afrique noire*. Paris, Albin Michel, 2000, p. 9.

Tubiana, M.-J., *et al.*, *Abd El Kerim : propagateur de l’Islam et fondateur du royaume du Ouaddaï*. Paris, Edition du CNRS, 1978. 37 p. Et, l’ouvrage de Abazène-Seïd, M. S., *Ouaddaï : fondation d’un empire*. N’Djaména : Edition Al-Mouna, 2005. 85 p.

Ces deux ouvrages ont permis de mieux cerner la nomenclature, la toponymie et les terminologies des noms en *maba* et de comparer les différentes sources de l’histoire du sultanat du Ouaddaï. Le lexique des terminologies en appendice a été constitué à l’aide des précisions ressort de ces deux ouvrages.

Conservation et réhabilitation du Patrimoine bâti. Actes de colloque. Paris : Palais de Luxembourg. Alexandrie, Université Senghor d’Alexandrie, 2003. 69 p.

La conservation du patrimoine entre en droite ligne dans la politique de gestion du patrimoine culturel. Cette compilation d’articles de la table ronde diligentée à cet effet a permis d’évaluer l’ampleur des problématiques que suscitent la question de la conservation et la réhabilitation du patrimoine bâti, ainsi que des précautions et mesures à entreprendre pour assurer le succès de cette entreprise.

Prost, A., “Histoire : les pratiques et les méthodes”. Dans : *Revue Sciences Humaines*, Hors-série n° 18, 1997.

L’approche méthodologique du point de vue des pratiques et les méthodes en histoire relèvent de l’impartialité dans la restitution des sources et l’art de la preuve, afin d’éviter toute affabulation qui entacherait la vraie version du vécu des peuples. Cet ouvrage de Prost a permis de mieux cerner les bonnes pratiques et de l’importance des paradigmes pour la réalisation du travail et la prise en compte de sa rigueur scientifique.

1.2.2. *Articles, Thèses de doctorat et Mémoires universitaires*

Yacoub, M. S., “Royaume du Ouaddaï : le palais de Ouara un patrimoine en péril”. Dans : *Carrefour*, n°006, 01/2001. N’Djaména, Editions Al Mouna. pp. 12-14.

L’ouvrage de Jean Paul Lebeuf et Johannès Hermann Immo Kirsch (1989) sur l’ancienne capitale du sultanat du Ouaddaï est un ouvrage de référence concernant l’énonciation des détails sur le site. A propos du plaidoyer et appel pour attirer l’attention sur ce patrimoine en péril, cela va sans dire que Mahamat Saleh Yacoub en est le précurseur. Il est le premier auteur à parler d’un “*patrimoine en péril*”. Cet article sur les *ruines de Ouara* a été l’objet d’une double publication au niveau du Centre de formation pour le développement (CEFOD) et du Centre Al-Mouna respectivement dans les revues Tchad Culture et Carrefour sur l’histoire du sultanat du Ouaddaï témoigne de l’importance de cette contribution sur la question des *ruines de Ouara*.

Camara, A., “Les Musées d’archéologie et d’histoire: la route des esclaves”. Actes de la Conférence Générale de l’ICMAH, Barcelone, 2001/07/2-4. pp. 153-157.

Acte de la conférence de l’ICMAH¹⁶ présente les différentes routes des esclaves à travers le continent africain et l’inventaire de productions relatives à ses routes. L’article bien que bref sur la traite arabe

¹⁶ Comité international pour les musées et collections d’archéologie et d’histoire (ICMAH).

retrace toutefois clairement la situation de cette pratique au niveau du Tchad. Cet article vient donc conforter les écrits des auteurs tchadiens sur la question et le positionnement du Tchad en tant que carrefour, point de vente et corridor dans ce trafic.

Hamid, A. A., *Les Relations entre la région du Tchad actuel et l’Afrique du Nord à l’époque médiévale (II/VIII^e – X/XVI^e siècle)*. Thèse de doctorat du 3^e cycle soutenu à l’Université de Tunis, 1983. 480 p.

La particularité de cette thèse se trouve dans son approche panoramique de grands sultanats et royaumes soudaniens ayant existé au Tchad à la période précoloniale. L’étude monographique sur la plupart des communautés qui vivaient dans la « région du Tchad » aux II/VIII^e et X/XVI^e siècle a permis de comprendre les origines des communautés rencontrées actuellement dans cette partie nord-est et sud-est du territoire tchadien.

Gariam, P. A., *Contribution à la gestion durable du patrimoine culturel à travers les techniques de conservation préventive : cas du musée national tchadien*. Mémoire de Master soutenu à l’Université Senghor d’Alexandrie, 2011. 52 p.

La contribution de Philippe Adoum Gariam sur la question de la gestion durable des biens muséaux au Tchad a permis cerner et d’envisager au-delà de la conservation préventive des biens culturels mobiliers celle du bien culturel immobilier au Tchad. En sus, le mémoire de Adoum Gariam situe avec précision la situation du cadre juridique et institutionnel du patrimoine culturel au Tchad. Néanmoins, la question de la conservation curative et la valorisation patrimoine bâti ne tient pas une place prépondérante dans son travail de recherche.

Zakriti, H., *La Gestion du site du patrimoine mondial au Maroc : le cas du Ksar Aït Ben Haddou*. Mémoire de Master soutenu à l’Université Senghor d’Alexandrie, 2005. 148 p. Et Berouane, L., *Patrimoine architectural de montagne : approche de réhabilitation et des perspectives de développement. Cas des Kasbahs et des greniers collectifs de la vallée Ait Bougoumez (Haut-atlas Central)*. Mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2009. 57 p.

La contribution de Zakriti et l’argumentation développée par Larbi Berouane sur la célèbre région de l’Atlas pour la richesse de leur patrimoine bâti ont permis de comprendre la fragilité des architectures en terre et leur mode de gestion en tant que patrimoine mondial. Les questions évidentes et les difficultés de gestion sans cesse renouvelées que constitue l’appréhension optimale de la gestion de ces types de site. Cela permet de prévoir pour ce plan cadre les dispositions à prendre, afin de contrecarrer toute difficulté éventuelle déjà identifiée sur un site du patrimoine mondial du même type.

1.2.3. Bases des données en ligne

Les sites des bibliothèques donnant accès en ligne à leurs abonnés : du CEFOD à N’Djaména, de la Bibliotheca Alexandrina et la bibliothèque universitaire de l’Université Senghor d’Alexandrie¹⁷.

¹⁷ <http://www.cefod-tchad.org/node/36>, consulté le 25/03/2014. http://www.bibalex.org/home/default_fr.aspx, consulté le 25/03/2014. http://www.usenghor-francophonie.org/Pages/1247/signets_patrimoine.html consulté le 25/03/2014.

Les bases de données sur des sites internet ont été aussi accessibles à partir des bibliothèques suscitées. Nous avons utilisé les moteurs de recherche tels que Summon@BA des bases de données de la Bibliotheca Alexandrina, à partir desquels nous avons accédé aux sources CAIRN, JTSOR, etc. Les moteurs de recherche Google et Google Scholar n’ont pas été mis de côté pour accéder à des revues et Encyclopédies en ligne. Aussi, faudrait-il ajouter les sites web des institutions importantes : UNESCO, ICOMOS, ICCROM, CRAterre, etc.¹⁸

1.2.4. Sources orales

Concernant les sources orales, nous avons utilisé les entretiens que nous avons récemment réalisés et ceux réalisés antérieurement par Marie-José Tubiana, *et al.* en 1978 dont la version intégrale des informations recueillies sont fournies dans l’appendice de l’ouvrage *Abdelkerim Ibn Djamé, propagateur et fondateur de l’empire du Ouadaï*. La comparaison de ces différentes sources a permis d’évaluer la vivacité de la connaissance de l’histoire du Ouadaï à travers les *ruines de Ouara* par les experts, acteurs et décideurs nationaux qui interviennent dans le domaine du patrimoine culturel. Cela a permis également de cadrer le plan de valorisation du patrimoine bâti développé dans le cadre du projet professionnel. Les sources orales antérieures proprement dite sont une source écrite mais tenue de l’oralité. L’importance de ces sources d’entretiens trouve de la valeur dans la considération actuelle du site de Ouara. Les entretiens réalisés dans le cadre de ce travail sont de deux types (un questionnaire et un guide d’entretien) constitués à partir des entretiens semi directifs (cf. annexes 5 et 6).

La revue des documents a permis de constituer une documentation élaborée en des fiches de lecture. La quintessence du corpus d’informations, les entretiens réalisés, la visite des sites et le recours aux bases de données numériques ont conduit à dégager la logique d’une démarche scientifique en vue de la proposition d’un projet professionnel.

¹⁸ <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00311&cp=TD>, consulté le 24/03/2014. http://france.icomos.org/fr_FR/Presentation/ICOMOS-France, consulté le 24/03/2014. <http://www.iccrom.org/fr/priority-areas/material-science/>, <http://www.craterre.org/> consulté le 24/03/2014.

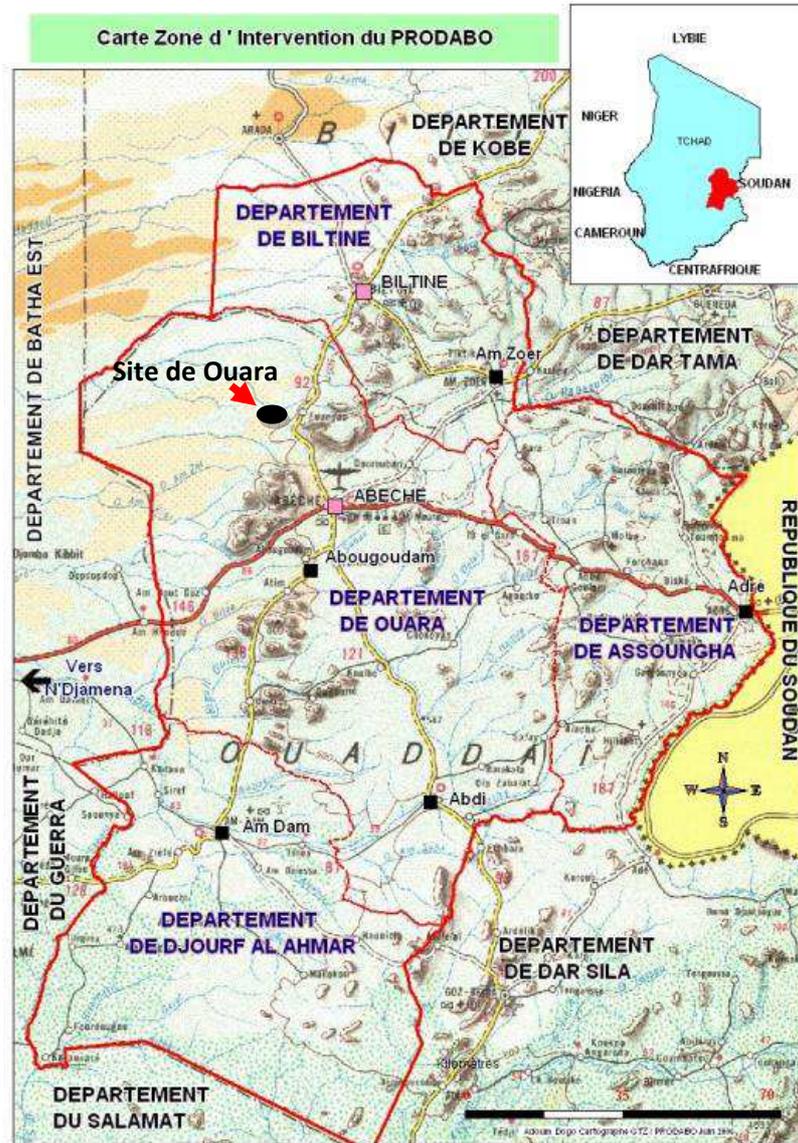


Figure 2: Localisation du site de Ouara (PRODABO, 2006).

2. APPROCHE ET METHODES

2.1. Cadre théorique et conceptuel

Le cadre théorique et conceptuel de ce travail prend en compte l’ensemble des outils réglementaires et de gestion qui régissent les sites patrimoniaux au niveau mondial et plus spécifiquement au niveau tchadien. Ce cadre se dégage ainsi en fonction de la contextualité du sujet, afin de permettre une bonne compréhension des mots clefs du sujet de la recherche.

2.1.1. Cadre normatif

Après des instances internationales le Tchad fait partie des collectivités nationales ou Etats parties ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de 2003 et la Convention pour la protection et la promotion des expressions culturelles de 2005¹⁹. Ils acceptent ainsi d’identifier et de proposer des sites se trouvant sur leur territoire national qui sont susceptibles d’être inscrits sur les listes du patrimoine mondial. Quand un Etat propose un site ou un patrimoine, il doit donner des détails sur la manière dont le site est protégé sur le plan juridique et fournir un *plan de gestion* concernant son entretien et sa préservation pour ce qui est du patrimoine immatériel. Les Etats parties doivent protéger les valeurs pour lesquelles leurs sites ont été inscrits sur la liste. Ils sont également encouragés à présenter à l’UNESCO des rapports sur l’état de conservation de ces sites (art. 5 et 29 de la Convention de 1972) et de garder un lien avec les instances internationales dans le cadre de la coopération internationale (art. 1 de la Convention de 2003).

A ce jour, le Tchad n’a inscrit qu’un élément naturel sur la liste du patrimoine mondial en l’occurrence les *lacs d’Ounianga* dans la catégorie naturel. Le dossier d’inscription du site de Ouara sur la liste du patrimoine mondial a été soumis le 21 juillet 2005 pour la catégorie Culturel par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Tchad. Ce dossier a été enregistré sous le n°2052. Présentement le site des *ruines de Ouara* figure dans la liste indicative de l’UNESCO ainsi que sept autres sites au Tchad relatifs au patrimoine culturel matériel. Quant au patrimoine culturel immatériel aucun élément n’a été soumis à ce jour²⁰.

2.1.2. Cadre juridique du patrimoine culturel au Tchad

La Constitution de la République du Tchad adoptée par le referendum du 31 mars 1996 et révisée par la Loi constitutionnelle n°08/PR/2005 du 15 juillet 2005 met un accent particulier sur la culture en tant que patrimoine national. L’article 33 de la Loi constitutionnelle (2005) stipule que : « *Tout tchadien a droit à la culture. L’Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation* » et précise à l’alinéa 2 de l’article 34 de ce même Loi que « (...) *L’Etat assure la promotion et la protection du patrimoine culturel national ainsi que la production artistique et littéraire* ».

¹⁹ Le Tchad a ratifié la Convention de l’UNESCO de 1972 le 23 juin 1999 et celles de 2003 et 2005 le 17 juin 2008.

²⁰ <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00311&cp=TD> consulté le 14/02/2015.

Au Tchad, la Loi n° 14-60 du 2 novembre 1960 a pour objet la protection des monuments et sites naturels, des sites et monuments de caractère préhistorique, archéologique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles.

Dans son article 33, la loi déclare que :

Nul ne peut effectuer, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches d'objets, pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, la géologie, l'art ou l'archéologie, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du Premier ministre. Toute autorisation de fouilles fait l'objet d'une concession matérialisée par un arrêté pris suivant la procédure domaniale réglementaire. Toute fouille autorisée devra faire l'objet d'un compte rendu, toute découverte doit être conservée et immédiatement déclarée à l'autorité administrative²¹.

En 1998, l’Assemblée nationale du Tchad s’est intéressée au patrimoine. Selon la loi n° 014/PR/98 relative à la protection de l’environnement, l’article 17 (chapitre I) déclare ceci : « *La protection, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine historique et culturel sont d’intérêt national. Elles font partie de la politique nationale de protection et de mise en valeur de l’environnement* ». L’article 12 (chapitre II) de la même loi est encore explicite : « *Les documents d’urbanisme tiennent compte des impératifs de protection de l’environnement, notamment le respect des sites naturels et des spécificités culturelles et architecturales, dans la définition d’emplacement des zones d’activités économiques, de résidence et de loisir* ».

Avec l’exploitation des gisements pétroliers qui suscita un regain d’intérêt par rapport aux menaces éventuelles de dégradation de l’environnement et de nuisances sur les populations. Le partenariat entre le ministère de l’environnement et celui de la culture fut une nouvelle opportunité de concertation pour se faire entendre à des instances élevées de décisions. Les normes pour l’identification et le traitement de biens culturels sont maintenus par un groupe d’archéologues tchadiens. Ceux-ci sont chargés de l’identification, du traitement de sites archéologiques et de la gestion du laboratoire créé à cet effet par la compagnie ESSO-Tchad au sein de l’Université de N’Djaména. Les normes de base pour la gestion de biens culturels pendant les phases de la construction des pipelines et des opérations d’exploitation des gisements pétroliers sont décrites dans le Plan de gestion des biens culturels (PET-PGE Tchad, Volume III, Appendice C). Des procédures de gestion plus détaillées figurent dans le Projet d’exportation tchadien, Plan de traitement pour la gestion des biens culturels (2001). Ce dernier document s’adresse plus particulièrement aux spécialistes, bien qu’il décrive de façon détaillée les procédés et procédures à suivre²². En plus, au Tchad la loi 19 de 2008 relative au régime de la presse au Tchad, modifiée par l’ordonnance 5 astreint les médias à encourager la qualité et la diversité de leur programme, et à veiller à la défense et à la protection de l’identité culturelle tchadienne. La loi exige aux médias à accorder une place prépondérante à la culture. Avec le décret n° 12-408 2012-03-20 PR/PM/MC/12 du 20 mars 2012, un document cadre de la politique de développement culturel et

²¹ Université Senghor, *Droit du patrimoine en Afrique : Patrimoine Francophone n°6*. Alexandrie : Université Senghor d’Alexandrie, Réactualisation Septembre 2002 (version numérique).

²² Philippe Adoum Gariam et Mangobaye Nanalmadine dans leurs mémoires de l’Université Senghor d’Alexandrie présentent ce cadre juridique du patrimoine et organigramme du Ministère de la Culture respectivement à la page 18 et en appendice.

artistique a été édicté. Ce document tient compte de l'expression culturelle de toutes les communautés tchadiennes dans toute la dimension de sa diversité aussi traditionnelle que contemporaine.

De ce fait, la gestion du patrimoine culturel au niveau national est assurée en principe par des services qui relèvent de l'autorité gouvernementale chargée du patrimoine culturel. Cette autorité intervient localement par ses structures déconcentrées : délégation et inspections régionales, centre de conservation de sites archéologiques, agences régionales etc. Dans les systèmes à forte teneur en capacité de décentralisation, les conseils élus contribuent également à la gestion des sites situés sur leur territoire. D'autres structures sont amenées le plus souvent à participer à la gestion des biens inscrits sur la liste du site, soit parce qu'elles sont créées à cette fin, soit qu'elles détiennent la propriété du bien²³. L'association des propriétaires à la gestion dans le cas de biens communautaires est encore à l'état embryonnaire au niveau national. Dans le meilleur de cas, ces populations sont consultées en matière d'étude d'impact environnemental et social, lorsqu'un projet est envisagé. Ces aspects sont importants dans le cas des *ruines de Ouara* en matière de corrélation entre promotion du site et développement local.

2.1.3. Cadre institutionnel du patrimoine culturel au Tchad

Au Tchad le département ministériel en charge de la gestion et de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel est le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports. Les dispositions édictées à ce propos figurent dans le décret n°1565/PR/PM/MCJS/08 portant organigramme dudit ministère.

Suivant la hiérarchie structurelle au sein du département, après le Ministre en ce qui concerne la culture, nous avons le Directeur général. La Direction générale de la culture qui, placée sous son autorité, a pour mission le suivi et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de la culture, des arts et du cinéma. La Direction de la culture est chargée d'initier les projets de lois, règlements, instructions et directives relatifs à l'organisation et au fonctionnement des structures culturelles et artistiques, et également de coordonner, d'animer, de suivre et de contrôler la réalisation des activités des directions placées sous son autorité. Ces directions sont entre autres la Direction des arts, du spectacle et du cinéma, la Direction du livre et de la promotion littéraire, la Direction de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel, et la Direction des archives nationales et de la documentation.

La Direction de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel, placée sous l'autorité d'un Directeur, est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de sauvegarde, de protection et de conservation du patrimoine matériel et immatériel. Elle est chargée de :

- identifier, recenser et classer les sites archéologiques et historiques ainsi que les monuments anciens et récents sur l'ensemble du territoire national ;

²³ Les *ruines de Ouara* est avant tout la propriété du sultanat.

- sauvegarder, conserver et restaurer le patrimoine culturel ;
- dresser l’inventaire des éléments constitutifs du patrimoine culturel immatériel et en assurer la sauvegarde ;
- œuvrer pour la valorisation du patrimoine culturel et son insertion dans les activités socio-économiques par la promotion du tourisme culturel ;
- appuyer techniquement et financièrement l’organisation des expositions périodiques dans des musées ;
- élaborer des textes législatifs devant régir la protection des biens culturels ;
- assurer la fonction éducative des Musées ;
- donner l’avis technique pour la création des musées communautaires et privés et en assurer le suivi et le contrôle²⁴.

2.1.4. *Cadre conceptuel : définitions des concepts clés*

Pour mieux cadrer le sujet de ce mémoire et extérioriser la quintessence de la formulation du sujet, il est important de définir les mots clefs de l’intitulé du sujet ou du moins donner sa teneur. Il s’agit en l’occurrence les définitions des mots « patrimoine bâti », « conservation » et « valorisation ».

- *Patrimoine bâti*

Avant de parler du patrimoine architectural ou bâti, il importe définir d’abord les mots « patrimoine » et « patrimoine culturel ». D’après le *Littré*, le concept patrimoine était défini auparavant dans son premier sens de : « *Bien d’héritage qui descend, suivant les lois, de pères et mères à leurs enfants* », par extension dans son second sens de : « *Il se dit des trônes, des charges, des prérogatives qui se transmettent héréditairement comme un patrimoine* », et au troisième et sens figuré, car tout ce qui est considéré comme une propriété patrimoniale sous-tend que : « *chaque découverte dans les sciences est le patrimoine des nations* ». Il existe entre ces définitions un fond commun, celui de l’héritage et de la transmission²⁵.

La notion de patrimoine et/ou patrimoine culturel connaît aujourd’hui une vision plus ascendante aussi bien du matériel à l’immatériel, du mobilier à l’immobilier. Le patrimoine matériel dont fait partie intégrante le patrimoine bâti ou architectural est le plus parlant, car le mieux cerné comme tel par l’homme ordinaire en tant que vestige historique ou legs du passé. Dans son article 1, la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel de 1972 donne une définition du patrimoine culturel sous trois catégories qui se résume comme suit :

- les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d’éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l’histoire, de l’art ou de la science ;

²⁴ Philippe Adoum Gariam dans son mémoire de l’Université Senghor présente également ce cadre juridique et institutionnel à la page 17.

²⁵ Line Touzeau, *La Protection du patrimoine architectural contemporain : recherche sur l’intérêt public et la propriété en droit de la culture*. Paris, L’Harmattan, 2010, p. 216.

- les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l’histoire, de l’art ou de la science ;
- les sites : œuvres de l’homme ou œuvres conjuguées de l’homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Et, à propos Laurence Gillot et Anya Diekmann renchérissent cette définition en précisant que le patrimoine culturel est :

Une notion évolutive qui désigne un ensemble de biens, de modes de vie, de réalisations, de lieux, d’activités qui apportent une identité reconnue à un espace ou un groupement humain. Une ressource fragile et non renouvelable qu’il convient de préserver, de protéger, de valoriser et de transmettre aux générations futures. Une ressource « marchande » et touristique au cœur de nouveaux modes de valorisation des territoires (valorisation récréo-culturelle)²⁶.

Au Tchad, le patrimoine bâti pour ce qui est de l’édification des demeures s’applique à l’architecture en terre pour les populations sédentaires et à des « habitations mobiles » chez les nomades. Ces biens culturels sont aussi bien en pisé qu’en torchis soit en dur, soit une disposition homogène et hétéroclite des matériaux divers dont dans l’architecture traditionnelle, il est rare de voir y figurer le métal. Le patrimoine bâti du Tchad comprend l’ensemble des biens culturels, immobiliers et mobiliers relevant de l’architecture dont dispose le pays de valeur « culturelle et marchande ».

- Conservation

Le concept de conservation renvoie au verbe conserver qui se définit selon le *Grand Robert de la langue française* par : *l’action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état. Cela consiste à assurer : entretien, garde, maintien, préservation, protection et sauvegarde.* Ainsi, conserver c’est préserver un bien contre l’altération que peut lui causer l’homme, les animaux, les choses ou le temps. La conservation est l’ensemble des mesures prises pour maintenir la vie du bien. En ce qui concerne cette étude nous nous attellerons plus à la connotation que lui donne Françoise Choay. Les types de conservation sont regroupés en deux grandes catégories dont la première forme est appelé conservation *préventive* ou *primaire* par opposition à la « *conservation secondaire ou réactionnelle, une conservation dont les procédures sont plus méthodiques, plus fines, plus performantes, et mieux argumentées* »²⁷ dont à ces deux premiers types s’ajoute en cas de nécessité de la conservation *stratégique*. Pour le site de Ouara le type qui lui répond présentement est la conservation-restauration car, elle est « *l’ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La conservation-restauration comprend la conservation préventive, la conservation curative et la*

²⁶ Laurence Gillot et Anya Diekmann, *Un Tourisme urbain durable pour Bruxelles*. Cycle de séminaires, Université Libre de Bruxelles (ULB), le 24 mars 2009, p.1.

²⁷ Françoise Choay, *L’Allégorie du patrimoine*. Paris, Editions du Seuil, 1999, p. 80.

restauration »²⁸. Une conservation-restauration rationnelle et non une restauration orthodoxe (reconstitution ou réparation à l’initiale) qui l’altérerait de la lisibilité de son contexte historique. La préservation de l’esprit des lieux est aussi très importante dans cette conservation et valorisation.

L’*Encyclopédie du patrimoine* souligne pour la préservation du patrimoine culturel la notion de *conservation intégrée*, dégagée par le comité du patrimoine culturel du conseil de l’Europe, doit être vivement encouragée puisqu’elle seule peut favoriser « *l’insertion de la dimension patrimoniale dans les divers secteurs de la vie sociale, grâce à l’élargissement de la notion de patrimoine à l’espace urbain ou rural* »²⁹. A cela ce comité privilégie une conservation in situ comparable à notre cas de figure.

- *Valorisation*

La valorisation renvoie à la promotion et la transmission du bien. Elle s’attache à la perpétuation de la mémoire collective apparentée au bien et ainsi que la promotion du bien en question. Ayant nécessairement en prélude un travail d’inventaire effectué, elle vient en réponse à un travail de conservation en vue de surenchérir le bien culturel. Dans le cadre de cette étude, il sera pris en compte l’approche de l’aménagement du site sa médiation culturelle et de promotion à des fins touristiques (conformément à la connotation attribuée au patrimoine culturel citée plus haut. Cf. Gillot, L. & Diekmann, A.).

2.2. Organisation de la recherche

Dans cette étude plusieurs techniques des collectes des données ont été utilisées afin de faciliter le recueil des informations. Il s’agit de la pré-enquête, de l’entretien et du questionnaire semi directif administrés à quelques personnes ressources. La collecte de données nous a amené à effectuer une visite du site des *ruines de Ouara*, à constituer un échantillon d’enquêtes, afin de les analyser en plus du corpus des documents écrits que nous avons consulté.

2.2.1. *Pré-enquête*

Cette phase préliminaire de l’enquête a permis de mieux connaître l’objet d’étude et d’évaluer l’état des lieux du site par l’observation directe. Elle s’est déroulée du 27 août au 06 septembre 2014 avec la collaboration de l’Université Adam Barka d’Abéché et le Sultanat du Ouaddaï à Abéché. Nous avons ainsi effectué une visite sur le site de prendre des photos des vestiges in situ, et réalisé sur place (Abéché) un galop d’essai du protocole d’entretien.

2.2.2. *Entretiens et échantillonnage*

L’entretien est, au sens technique du terme, « *un procédé d’investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but fixé* »³⁰. Dans le cadre de cette étude, nous avons conçu un guide d’entretien et un questionnaire et fait

²⁸ Nicole Gesché-Koning, *Conservation-restauration du patrimoine : théorie et éthique de la conservation-restauration du patrimoine*. Notes de cours, Université Senghor d’Alexandrie, 2015, p.6.

²⁹ René Dinkel, *Encyclopédie du patrimoine*. Paris, *Les Encyclopédies du patrimoine (Coll.)*, 1997, p. 177 et 611.

³⁰ Madeleine Grawitz, *Méthodes en sciences sociales*. Paris, Dalloz (11^e Ed.), 2001, p. 644.

conduire les entrevues par un enquêteur que nous avons mandaté avec le concours d’un de nos enseignants de l’Université Adam Barka d’Abéché (UNABA).

Le questionnaire est adressé aux membres de la famille du Sultanat du Ouaddaï et aux notables à la cour.

Le guide d’entretien est adressé aux enseignants-chercheurs, conservateurs, gestionnaires du patrimoine, Oulemas et érudits de l’histoire du Ouaddaï

Le guide d’entretien et questionnaire portent essentiellement sur les aspects suivants :

- identification des enquêtés ;
- connaissances matérielles du site, croyances, légendes, adage et autres connaissances empiriques sur le Ouaddaï ;
- politique de gestion, mise en valeur et préservation du patrimoine ;
- difficultés et recommandations.

A propos de l’échantillonnage, sachant que « *l’échantillonnage est né d’une impossibilité pratique d’interroger individuellement toute une population à laquelle on s’intéresse et d’une impossibilité statistique...* »³¹. En ce qui concerne le présent travail, nous avons privilégié les techniques d’échantillonnage sélectif et qualitatif. Cette technique a été retenue suite à des facteurs majeurs : le temps et l’espace. En effet, face à la difficulté de nous rendre une seconde fois sur le terrain et de pouvoir interroger toute la population ouaddaïenne, les entretiens ont été réalisés auprès de quelques personnes ressources avec le concours d’un enseignant de l’Université Adam Barka. Le protocole d’entretien (guide et questionnaire) a été administré par un étudiant en géographie à Abéché. Toutefois, il importe de signaler que nous avons rencontré lors de la pré-enquête la plupart de nos enquêtés à l’exception de ceux qui sont hors du Tchad. Nous nous sommes entretenus sur le sujet avant le déplacement pour Alexandrie. Les entretiens qui ont été effectués en sus découlent des aspects supplémentaires ajoutés lors de la validation du protocole en commun accord avec le Directeur de mémoire et le Directeur de département dont il a fallu compléter les informations que nous n’avions pas eues lors de la pré-enquête. La taille de l’échantillon est de 20 enquêtés regroupant les catégories socioprofessionnelles suivantes : enseignants chercheurs, conservateurs et experts en gestion du patrimoine culturel, Oulemas et érudits de l’histoire du Ouaddaï, membres de la famille du sultanat et notables.

Sur les 20 enquêtés 11 ont été saisis à Abéché ; 5 à N’Djaména, 3 en Europe et 1 à Alexandrie en Egypte. L’élément technologique (internet) a été déterminant pour la réussite de cette enquête. Il a servi à contourner certaines difficultés de terrain liées à la situation spatio-temporelle. Notons également que deux femmes font partie de l’échantillon. Le protocole d’entretien a été administré exclusivement dans la langue française. Tous les enquêtés étaient de nationalité tchadienne.

³¹ Ibid., p. 238.

2.2.3. *Les difficultés au cours de l’étude*

Il est le plus souvent difficile de réaliser un travail de recherche sans se heurter à des difficultés d’ordre pratique. En effet, nous avons eu d’énormes difficultés pour réaliser ce travail. Nous pouvons citer quelques-unes :

- l’insuffisance des moyens financiers ;
- l’indisponibilité de quelques personnes ressources ;
- l’inaccessibilité aux quelques rares documents et archives existants relatifs au sujet ;
- l’insuffisance des réponses satisfaisantes de certains de nos informateurs de certaines rubriques de notre protocole ;
- l’impossibilité de retourner une seconde fois sur le terrain ;
- le manque de temps relatif par rapport à la période d’enquête de terrain ;
- et l’inexpérience dans le domaine du patrimoine culturel lors de la pré-enquête.

2.2.4. *Paradigmes de la recherche*

Pour réaliser cette étude l’approche holistico-inductive a été privilégiée comme approche méthodologique. Le chercheur dans cette approche qualitative doit formaliser le processus analytique en définissant une structure initiale du projet de recherche. De ce fait, il définit globalement le processus d’analyse en condensant les données collectées (réduction, codage, etc.) puis de présenter les données et, à la fin, formuler et vérifier les conclusions³².

Pour ce faire ce dernier est appelé suivre démarche qui l’exige à avoir tout au moins une question générale de recherche, certaines variables d’intérêts, des indicateurs, un cadre provisoire et des propositions de recherche. La recherche pour la présente étude s’est déroulée en deux étapes à savoir l’étape exploratoire et l’étape d’analyse et traitement des données.

Sur cette base, l’approche holistico-inductive a permis de définir une analyse qualitative du phénomène que régit le développement culturel. Elle permet au vu de l’échantillon d’en tenir à ce qu’« *elle est donc inductive en ce sens qu’elle privilégie les informations qui proviennent du terrain et tente, seulement par après, de construire un modèle compréhensif, particulier au milieu étudié. Cette démarche mène à savoir particulier (ou “savoir local”) qui ne peut immédiatement se généraliser à d’autres contextes* » admet à ce sens la complémentarité entre les recherches et la complémentarité entre les approches³³.

La démarche adoptée de cette étude renvoie à des paradigmes de recherche entre autre la Méthode accélérée de recherche participative (MARP) et à l’analyse basée sur la méthode structuro-fonctionnaliste.

La MARP est un processus d’apprentissage pour une meilleure connaissance des conditions et des problèmes des populations locales. Autrement dit, elle est une approche et méthode systématiques

³² Mathew B. Miles et Michaël A. Huberman, “Analyse des données qualitatives : recueil des nouvelles méthodes”. Dans : *Revue française de pédagogie*, n° 105, octobre-novembre-décembre, 1993, pp. 132-134.

³³ Jean-Jacques Quintin, *Approches et démarches de la recherche en sciences de l’éducation*. Notes de cours, Université Lumière Lyon 2 (France), Année académique 2011-2012.

permettant aux différentes communautés de participer à l’identification et à analyser des problèmes de leurs environnements et de déterminer des stratégies appropriées d’inventions. Dans le cadre de l’étude, cette méthode nous a permis de passer en revue l’identification et à l’analyse des problèmes de gestion durable du patrimoine et du développement culturel du terroir. A cela, nous avons ciblé pour cette étude la plupart de nos enquêtés des personnes ressources de la localité ou originaires de la région du Ouaddaï.

Quant à la méthode structuro-fonctionnaliste appliquée au sujet a l’avantage d’étudier les fonctionnements et le mode de gestion du patrimoine culturel au Tchad et partant, celui de la région du Ouaddaï. Du projet de conservation et valorisation du patrimoine bâti voire le mécanisme interne et les outils règlementaires de gestion qui régissent le statut des sites, l’action des acteurs et des instances locales. Celle-ci doit surtout nous amener à nous intéresser aux conditions historiques qui ont fait naître ces instances de gestion locale et observer les dysfonctionnements en analysant les contraintes, les blocages et les facteurs limitant, sans perdre de vue les fonctions manifestes et latentes que remplissent celle-ci. Cette méthode a permis après l’inventoriage de l’objet d’étude de comprendre sa portée socioculturelle, son adaptation aux contextes et tendances actuelles de patrimoine et développement durable, aux moyens d’assurer sa conservation et valorisation. A travers cette méthode, nous serons amené à expliquer les relations à la fois internes et externes que nouent les peuples sur la place qu’occupe la culture matérielle, d’en apercevoir la réalité sociale et la sensibilité liées à la gestion du patrimoine et des valeurs.

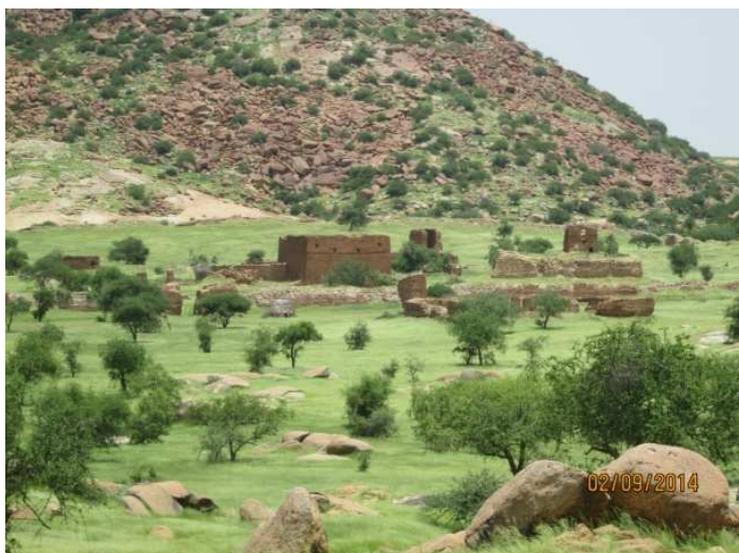


Figure 3: Vue de ruines de Ouara en saison de pluies (Bouba, 2014).



Figure 4: Vue des ruines de Ouara en saison sèche (Nam Saloum, 2014).

3. HISTOIRE ET ETAT DES LIEUX DES *RUINES DE OUARA*

3.1. Aperçu historique du sultanat du Ouaddaï et présentation du champ d’étude

Après une rétrospective sur l’histoire du Ouaddaï et de la fondation de Ouara, nous présenterons le champ d’étude.

3.1.1. *Toponymie, populations et histoire du Ouaddaï*

A partir du IX^e siècle, le territoire actuel de la région du Ouaddaï géographique était déjà peuplé par plusieurs tribus païennes. Elles étaient connues sous l’appellation de *Burgu*. Le terroir sera dominé à la fin du XV^e jusqu’au début du XVI^e siècle par les *Toundjour* qui, se sont faits supplantés et chassés du *Darfur* par les *Furs*³⁴. Ils vont envahir le pays et régner sur les populations autochtones pendant une centaine d’années³⁵. Une chefferie *Toundjour animiste et esclavagiste* qui se verra, une fois encore, évincée par un prédicateur arabe venu du nord du nom de *Abdelkerim Ben Djamé*. Antérieurement, la capitale du royaume était *Kudam*, située au sud-ouest de Ouara³⁶.

Dès sa fondation en 1635, le sultanat était déjà connu du monde arabe et avait adopté une culture islamique. Au XVII^e siècle, le sultanat du Ouaddaï est considéré comme la quatrième contrée du Soudan en allant de l’Est à l’Ouest. La première est le Sennâr, la seconde le Kordofâl (Kordofan), la troisième le Darfour et en suivant cette direction, la cinquième est le Baguirmi, la sixième le Bornou, la septième l’Adiguiz (Agadès), la huitième l’Afnau, la neuvième le Dar-Tombouctou et la dixième le Dar-Mella, où réside le roi Foullan ou Fellâta³⁷.

Abdelkerim le fondateur du Ouaddaï « (...) *supplanta Daud et fonda, au XVII^e siècle, sur les ruines du royaume païen, une dynastie islamique* »³⁸. La région prendra le nom de Ouaddaï. L’étymologie du mot Ouaddaï ou *Waddaÿ*, selon les sources concordantes vient du mot *Waddou* qui signifie « *ablutions* » en arabe dont celui qui fait les ablutions est qualifié de *wadday* par analogie à l’attitude de son fondateur Abdelkerim qui fut un grand prédicateur de l’islam dans la région. C’est ainsi que Abazène Seïd (2005) situe que « (...) *Ouaddaï n’est rien d’autre que le nom d’Abelkerim, un nom qui fonde un empire* »³⁹. Quant au mot Ouara, l’étymologie est incertaine et des significations – parfois divergentes ont été fournies. Pour El-Tounsy (1851)⁴⁰, *Wara* désigne proprement la ville de la résidence du Sultan : la « *capitale* ». L’*Encyclopédie de l’Islam* donne à *Wara* le nom de « *Chemin difficile* » dont nous pouvons le rapprocher à sa signification dans le contexte de l’arabe tchadien qui explique le mot comme « *arrière ou derrière* » nous fait penser implantation du site qui, semble isolé des regards et tacitement

³⁴ Abakar Abdel Hamid, *Les relations entre la région du Tchad actuel et l’Afrique du Nord à l’époque médiévale*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle (Université de Tunis), 1983, p. 103-105.

³⁵ Annie M.-D. Lebeuf, *Les Populations du Tchad(Nord du 10^e parallèle)*. Paris, L’Harmattan, 2006, p.10.

³⁶ Selon Abakar Abdel Hamid, les populations *Toundjour* vont s’islamiser au Kanem. Selon lui également les *Toundjour* ont régné sur les populations ouaddaïennes avant d’être évincé par Abdelkerim Ben Djamé, actuellement ces populations se trouvent dans la région du Kanem précisément dans le Département de Wadi-Bissam.

³⁷ El-Tounsy, *Voyage au Ouaddaÿ*. Paris, Duprat, 1851, p. 126.

³⁸ Abakar Abdel Hamid, *Op. cit.*, 1983, p. 104.

³⁹ Mahamat Seïd Abazène-Seïd, *Ouaddaï : fondation d’un empire*. N’Djaména : Editions Al Mouna, 2005, p. 5.

⁴⁰ El-Tounsy, *Op. cit.*, 1851, p.98.

caché. Abazène Seïd, (2005) quant à lui confirme que « *Le mot arabe wa'r ou wa'ra, aussi bien en maba comme en béri signifie, respectivement la cachette* »⁴¹.

Dès l'origine, le pays fut partagé en quatre provinces suivant les points cardinaux : le *dar turtalu*, littéralement en *maba*⁴² : le pays du Nord, le *dar turlalu*, le pays du Sud, le *dar taluk*, le pays de l'Est et le *dar luluk*, le pays de l'Ouest qui étaient placées sous l'autorité des *Kemakil* (ou *Kamkolak* – gouverneur ou roi)⁴³. « *La région appelée Wadaï par les arabes, les Baguirmiens et les Kanouri, Burga ou Burgu par les habitants du Darfour et du Kordofan, Dar Saleh par les Têda et les Daza, fut, à partir du XVII^e siècle, le centre d'un royaume qui joua un rôle particulièrement important* »⁴⁴. C'est pourquoi avec cette nouvelle dynastie, le sultanat du Ouaddaï aura pour religion d'Etat l'islam jusqu'au XX^e siècle. La date retenue à ce jour pour le début de l'ère de cette nouvelle dynastie est 1635. Au siècle suivant la fondation du royaume, les guerres menées contre le *Baguirmi* assurent au sultanat du Ouaddaï la domination de cette contrée. Tandis qu'à l'Est, il établit son hégémonie sur le *Dar Tama* et que, dans le sud, le *Dar Kouti* et le *Dar Rounga* se soumettent à leur tour. Dans le Ouaddaï historique le « *fond de la population est constitué par des tribus montagnardes appelées, collectivement maba, qui sont localisées dans les régions d'Abéché et de Ouara* »⁴⁵. Le Sultanat du Ouaddaï est constitué de groupes ethnolinguistiques hétérogènes parmi lesquels on a les *maba, kodoï, mandaba, arabes, malanga, tama*, et à ceux-là dont il faut ajouter les *mimi, massalit, mararit, sounghor, marfa, Zaghawa, Daza, Dadjo*. Ces populations cosmopolites rassemblées sous le terme de Ouaddaïens, et suivant les districts administratifs Abéché, Biltine, Adré et Amdam, certains groupes peuvent être inclus ou non sous cette étiquette. Ces populations sont estimées en 1954 à 408 000 habitants dont 148 000 *mabas*⁴⁶.

3.1.2. Contexte socioéconomique et culturel du Ouaddaï

L'économie du Ouaddaï avant l'avènement de la colonisation française est essentiellement fondée sur le commerce dont le commerce des esclaves y occupe une place prépondérante. « *Avant l'arrivée des Européens, le Ouaddaï était en relations commerciales suivies avec le Bornou, le Darfour et le Bassin méditerranéen (...). Les produits importés étaient principalement des armes, des tissus et de la verroterie (...). Les produits exportés étaient de l'ivoire, les plumes d'autruche, le miel et les esclaves* »⁴⁷. La culture, quant à elle, est purement islamique. Le développement progressif des échanges commerciaux entre la région du Tchad et le monde musulman, aussi bien méditerranéen que nilotique, a été tributaire de l'évolution politique de cette contrée (notamment la mise en place des infrastructures de contact humain, idéologique et économique). Ayant les caractéristiques de grands

⁴¹ D'après Abazène Seïd citant Zakaria Fadoul Khidir (Ancien Recteur de l'Université de N'Djaména) interrogé le 20 août 2011.

⁴² Langue vernaculaire mais appelé *Buramabang* (ou *maba*) par les autochtones est la plus parlée après l'arabe tchadien dans la région du Ouaddaï.

⁴³ D'après G. Nachtigal, H. Barth, El-Tounsy, Annie M.-D. Lebeuf, de même que J.-P. Lebeuf et J.-H. I. Kirsch.

⁴⁴ Annie M.-D. Lebeuf, *Op. cit.*, 2006, p.75.

⁴⁵ *Ibid.*, p.80.

⁴⁶ *Ibid.*, p 81.

⁴⁷ *Ibid.*, p 82.

empires sahélo-sahariens qui ont la légitimité d’un pouvoir islamique économiquement fondé sur le trafic des esclaves par le biais du *dijad*⁴⁸. Dans cette relation de causalité, l’esclave noir a constitué l’élément fondamental d’échanges. Dans la région du Ouaddaï, les eunuques et esclaves ordinaires furent une des grandes productions de cette industrie esclavagiste⁴⁹.

3.1.3. Présentation du champ d’étude

La région du Ouaddaï se situe à l’Est du Tchad. Le sultanat du Ouaddaï fut un des grands royaumes tchadiens à la période précoloniale. Ouara fut naguère la capitale de cet empire soudanien qui sera déplacée plus tard à Abéché. Le site de Ouara se trouve à près de 60 kilomètres de la ville d’Abéché chef-lieu de la région du Ouaddaï actuel. L’ensemble palatial de Ouara ou les *ruines de Ouara*⁵⁰ est situé géographiquement entre le 14°11' de latitude Nord et le 20°42' de longitude Est. Il est composé du *tata*⁵¹ des sultans et ses dépendances à savoir quatre principales bâtisses : le *goussour al-hamra*, le *goussour al-dalma*, le *goussour al-beida* : les *appartements privés du sultan* et la *tour*, et bien d’autres édifices tels que la *maison du marabout* et la *mosquée* située à l’extérieur de la grande muraille d’enceinte. On note également la présence des annexes qui sont le *cimetière*, la *grande place du marché des esclaves* et la *plateforme de la retraite du mont Tréya*⁵². A l’exception du cimetière qui se trouve vers le nord, derrière et du côté est du mont *Baloul*, l’ensemble palatial se trouve dans un cirque de monts constitué des monts *Baloul*, *Ama-soultane* et *Tréya*. La forteresse proprement dite se trouve placée dans les derniers contreforts du mont *Baloul* et occupe une situation stratégique surveillant les deux vallées lui donnant accès. Ouara s’étendait sur la partie occidentale du vallon. « *La position est forte et ressemble assez un repaire de brigands* »⁵³.

La forteresse est une ville en soi, le mur qui l’entoure est quasiment circulaire. Il a un diamètre de 325 mètres, une hauteur de 4 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Son centre est matérialisé par une colonne rectangulaire en brique cuite qui s’élève au milieu d’un petit bâtiment dit la « *maison du marabout* ». Elle a été construite en quatre étapes : Abdelkerim (1635- 1655) la fonda, mais son fils Harot (1655 - 1678) fut le véritable bâtisseur du palais. Le plan complet a été établi par un architecte égyptien au temps du Sultan Kharif Saboun (1678 - 1681) ; la mosquée, elle, ne sera construite qu’en 1795⁵⁴. « *La plupart des auteurs sont unanimes à reconnaître que Ouara fut abandonnée (Nachtigal, p.62-63) entre 1845 (ou 1852) sous le règne du sultan Muhammed Sharif qui “aveugle et impopulaire ... (désirait) se soustraire aux manœuvres de ses ennemis, avoués ou secrets” (Barth, IV, p.260)* »⁵⁵.

⁴⁸ Guerre sainte dans le contexte d’islamisation.

⁴⁹ Abakar Abdel Hamid, *Op.cit.*, 1983, p. 239.

⁵⁰ Nom par lequel le site a été proposé et enregistré dans la liste indicative.

⁵¹ Les mots *tata* ou *ksar* et *goussour* ou *gasr* sont des mots d’origines arabes qui signifient forteresse ou palais (cf. tableau des lexiques des terminologies).

⁵² Mahamat Saleh Yacoub, “Royaume du Ouaddaï : Le palais de Ouara un patrimoine en péril”. Dans : *Carrefour* n° 006, 2001, pp. 12-14.

⁵³ Lieutenant Magendie, “Les Ruines de Ouara”. Dans : *Bulletin de la société de recherches congolaises*.1936, pp. 148-154.

⁵⁴ Mahamat Saleh Yacoub et ainsi que Jean-Paul Lebeuf et Immo Kirsch le rapportent.

⁵⁵ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Ouara ville perdue*. Paris, Ed. Recherche sur les civilisations (79), 1989, p. 60.

3.1.4. Symbolismes et rituels

Avant de parler des symbolismes des structures, des couleurs et rituels liés à la fondation et à l’intronisation des sultans à Ouara, il importe de rappeler que l’édification du *tata des sultans* de Ouara est l’œuvre d’un architecte égyptien « *Nisdr* »⁵⁶. *Ce dernier* traça le plan complet du palais d’après les conceptions du Sultan (Harot I^{er}) et de ses frères, son rôle se limitant à proposer l’emplacement de certains bâtiments, les aménagements intérieur et le choix des matériaux.

En se basant sur la perception que lui donne Alfred Adler, « *le mot royauté appartient au vocabulaire des institutions politiques ; c’est ainsi que tout en affirmant que le rex latin, à l’origine du français roi, est “(...) beaucoup plus religieux que politique (...) et s’apparente bien plus à un prêtre qu’à souverain* »⁵⁷, nous tenterons de cerner les symbolismes notables aux *ruines de Ouara* tout en faisant un rapprochement avec la compréhension populaire.

Selon les informations recueillies à Abéché par la mission commanditée par le CNRS et l’UNESCO⁵⁸, « *Les sages ouaddaïens (...) estiment que le symbolisme ayant ordonné la construction de Ouara correspondent aux notions d’espace et de temps que possédait son fondateur ’Abdel al-karim qui l’éleva telle qu’il l’avait “rêvée et pensée” à l’image de sa première résidence locale avant de décider de l’emplacement de sa capitale dans le cirque montagneux où seules demeurent les ruines* »⁵⁹.

- Symbolismes des édifices ou monuments et des couleurs

Parlant des symbolismes des structures et des couleurs des *ruines de Ouara* et dans le Ouaddaï d’une manière générale. La compréhension de différents symboles sont aussi bien tangibles qu’intangibles. Ces symboles relèvent d’un syncrétisme car tenant des aspects du culte animiste allié aux considérations islamiques voire de la touche de l’architecte. Des éléments tels que les couleurs et la répartition de l’espace qu’on retrouve dans l’édification des bâtisses sont imbues d’images qui sont reportées et placées pour transcrire l’imaginaire et les conceptions vernaculaires.

Ainsi, on retrouve les formes pyramidales ; à « *degré* » pour la plateforme de *Tréya*⁶⁰ et « *renversée* » pour la colonne maîtresse de la maison du marabout pour symboliser respectivement l’élément ciel et terre⁶¹.

La procession entamé ou réalisé par le futur sultan livre évidemment, à ce que l’on peut lui attribuer, le sens clair : recueillement (mort de sa vie en tant qu’homme ordinaire) au cimetière ; renaissance (réincarnation) sur la plateforme, et maturité-continuité (gouvernance spirituelle) au niveau du *tata des souverains* du Ouaddaï. A cette trilogie de symbolisme, il faut associer deux autres trilogies qui tissent entre elles un rapport « miroir ». Ces trilogies regroupées constituent à leur tour une triade réceptrice

⁵⁶ Ibid., p.26, et qui est selon eux est aussi l’avis de Huard, P. et Baquié dans “Un établissement islamique dans le désert tchadien”, pp. 1-20., version également admise par Mahamat SalehYacoub.

⁵⁷ Alfred Adler, *Op.cit.*, 2004, p.11.

⁵⁸ Mission composée de Jean-Paul Lebeuf, Michel Dufour, El-Hadj Brahim Mamadou et une délégation tchadienne du Ministère de l’Education Nationale et du Ministère de l’Intérieur en octobre 1963.

⁵⁹ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op.cit.*, 1989, p.73.

⁶⁰ Plateforme à degré semblable aux mastabas des anciens égyptiens.

⁶¹ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 73 et 74.

de dédoublement. Ainsi, le contexte de trois niveaux affecte la tour et la plateforme du Mont *Tréya*. L’emplacement des principales structures relèvent l’existence de deux azimuts qui ont décidé l’implantation générale de la ville se situe à +14° par rapport au Zénith nadir instituant la cosmogonie des lieux et édifices. Etablissant la corrélation entre : le *Cimetière* – la *Plateforme du Mont Tréya* – la *Maison du marabout*⁶².

Les divisions en quatre (points cardinaux) plus le centre ou *quatre en un seul* de la salle des audiences et des quatre régions plus le tata de Ouara qui constituait la dernière région ou la seule région. Ceci situe la centralisation du pouvoir autour du *Kolak*⁶³ et de Ouara comme centre de décision. Cette conception est liée à la cosmogonie des lieux qui est lui est ainsi associée.

Tandis que l’appellation de *goussour al dalma* terme qui assigne la couleur « noire » aux logements des épouses princières traduit en fait l’inspiration de la noblesse. Quant à la couleur blanche qui symbolise de la sainteté ou pureté, on la retrouve à travers le *goussour al-beida* et la sortie du serpent blanc mythique. Ainsi, le noir est associé à la femme (épouses princières) et le blanc à l’homme (Sultan) pour classifier et définir les genres qui sont assimilables à la conception musulmane⁶⁴. Aussi, la couleur rouge, est-elle appréhendée comme le signe du pouvoir et, est assignée au *goussour al-hamra* et au fez des gardes du sultan ⁶⁵.

Enfin, les sept étapes symbolisent la soumission et l’acceptation avec le passage de sept portes aux visiteurs et des sept jours du souverain sur le sommet du Mont *Tréya* relatifs au système cosmique des pléiades et aux croyances islamiques⁶⁶. Tout cela concorde avec l’assertion de Lebeuf et Immo Kirsch qui affirment que « (...)ce que l’on sait des rapports établis entre ce type de construction et le système cosmique, les Pléiades en l’occurrence, permettent d’avancer que le roi du Ouaddaï, tout en étant un mahométan, y accédait à l’occasion de cérémonies ayant lieu avec la marche du monde : faisant face successivement aux quatre points cardinaux, il assurait ainsi le développement harmonieux des saisons et entretenait la fécondité de la nature et de son peuple »⁶⁷.

- *Rituels et cérémonials d’intrônisation du kolak du Ouaddaï*

En ce qui concerne les rituels d’intrônisation, selon les récits anciens « on doit sacrifier un garçon et une fille impubères pris dans une ethnie spéciale qui nous est mal connue. Ceux-ci sont précipités dans un gouffre appelé *Garmamog*. L’impétrant escorté de tous ses dignitaires, devait alors se rendre

⁶² D’après Jean-Paul Lebeuf et Michel Dufour, l’observatoire de Paris consulté à cet effet en 1964 a fourni ses interprétations.

⁶³ Voir lexique de terminologies en appendice pour les mots en langue arabe locale et maba.

⁶⁴ Selon nos enquêtés (quelques-uns) ces couleurs se retrouvent dans les attributs vestimentaires et usages à l’exemple de la *Burqa*. Et en même temps, qu’au Ouaddaï les femmes ne s’exhibent pas en plein jour, car elles ne peuvent sortir qu’à la tombée de la nuit.

⁶⁵ Cette interprétation également fournie par nos informateurs. A propos, le fanion rouge mis pour indiquer la place du marché des esclaves épouse le même sens.

⁶⁶ La période de sept jours ou sept étapes est considérée comme une preuve d’acceptation et de bénédiction des aïeux, et d’un signe de la providence. C’est ainsi, dans la plupart des communautés au Tchad, le baptême d’un nouveau-né se fait toujours après sept jours. Cela annonce un bon présage.

⁶⁷ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 65.

sur la tombe de ses ancêtres en particulier au cimetière royal avant de se retirer pendant sept jours dans un abri spécial élevé au sommet du mont *Toreya* »⁶⁸. Au départ, on crevait un œil aux princes susceptibles de faire ombrage à la succession, afin d’éviter au Sultan toute éventualité de reprise du pouvoir par l’un de ses frères concurrents. Cette pratique disparut au fil du temps, à une époque plus récente.

A la sortie de sa retraite sur le sommet du Mont *Tréya*, le Sultan est coiffé d’un turban blanc ou *Kadamoul* et les insignes de pouvoir lui sont officiellement remis en présence de la communauté. Ces derniers comprenaient principalement : un grand éventail de plumes d’autruches la *nafada*, un sabre ou le *seif*, un chasse mouches ou le *richa*, un parasol de soie rouge, vert et jaune le *dalala* et un coran.

Pour remémorer la perception de grandeur qu’avait jadis le fondateur du sultanat, Abazène Seïd (2005) rapporte quelques bribes des paroles d’une chanson populaire : « *La femme berçant l’enfant chante sa piété “ il prie beaucoup, il lit beaucoup, ressemblant à son grand père Abdelkerim beaucoup (en maba : salla nirégo, hôrger nirgo, tungulack abdelkerim na nung ogu, qui est chantée aussi en arabe locale sallaye bilhèn, garray bilhèn, marag lé djidda Abdelkerim bilhèn) »*⁶⁹.

3.2. Le tata des sultans, ses dépendances et annexes

Le type d’architecture de notre objet d’étude relève du génie civil, une architecture de terre en brique cuite. La constitution de l’inventaire présentant l’état actuel des lieux prend en compte l’identification, classification et typologie de torchis, semi-dur, dur, etc. Cet inventaire thématique de pratiques sociales permet de procéder donc par ensemble tout en donnant au fur à mesure des précisions de l’origine, l’époque, la forme et la fonction de différents édifices.

L’ensemble palatial de Ouara comprend le tata des sultans constitué de principaux édifices qui se regroupent dans la dernière enceinte (troisième enceinte). La maison du marabout bien que se trouvant à l’intérieur de la muraille, elle se situe à l’écart des principales bâtisses dans une enceinte indépendante. Les dépendances du tata à savoir la place du marché des esclaves et la mosquée sont à proximité du palais. Les annexes⁷⁰ sont le cimetière des souverains du Ouaddaï et la plateforme de la retraite du Mont *Tréya*.

Le premier plan levé par Magendie est le premier qui soit acceptable mais les mesures prises en 1963 par Michel Dufour et El-Hadj Brahim Mamadou sont les plus fiables en termes d’exactitude⁷¹. Les constructions sont dans leur quasi-totalité en brique cuites et aurait nécessité la production et cuisson « *de millions briques (matériau qui est associé à l’islam) priva le pays d’une grande partie de sa*

⁶⁸ Mouctar Ahmat Ouchar, *Etude monographique sur les Maba de la préfecture du Ouaddaï*. N'Djaména, ENAM de N'Djaména, 1987, p.66.

⁶⁹ Mahamat Seïd Abazène Seïd, *Op. cit.*, 2005, p. 38.

⁷⁰ Contrairement à l’appellation que leur ont conférée Jean-Paul Lebeuf et Immo Kirsch –ils ont ajouté dans l’appellation de dépendances la maison marabout qui est considérée comme la pièce la maîtresse du royaume et du palais– nous adoptons, pour des raisons de commodité, l’appellation du Lieutenant Magendie pour nommer les différents édifices.

⁷¹ Les mesures des différentes se trouvent dans le rapport, Jean-Paul Lebeuf et Michel Dufour, *Les ruines d’Ouara (République du Tchad)*, Rapport de Mission, UNESCO, 1964.

végétation arbustive. Le “bouillon” de graisse de bœuf et de dromadaire destiné à être mêlé à l’argile des briques pour leur donner davantage de solidité »⁷².

3.2.1. Le tata des sultans

Le tata de Ouara entouré par une grande muraille d’enceinte affecte « une forme sensiblement circulaire d’un diamètre idéal de 325 m, d’une hauteur de 4 m environ et une épaisseur de 3 m »⁷³. On y trouve plusieurs édifices dont il subsiste aujourd’hui pour la plupart que de traces. Les bâtisses qui ont retenu notre attention sont celles qui sont encore debout ou à moitié effondrées. La construction de l’ensemble du tata est postérieure à la construction de la maison du marabout.

- Goussour al-hamra

Le *goussour al-hamra* ou la salle du conseil et des audiences est un important édifice haut de 8 mètres et de 16 mètres sur 17. Il ne comporte pas d’étage, couvert en terrasse et les murs sont épais (environ 1 mètre). Comme les autres bâtiments encore debout, il est construit en briques cuites disposées en boutisses et en paneresses sans traces apparentes de ciment. « Les montants de l’entrée unique du bâtiment ne présentent aucune trace permettant de supposer qu’elle était obstruée autrement que par une étoffe ou une vannerie ». L’intérieur de l’édifice est divisé en cinq parties : un grand hall central de 5 mètres sur 6, haut de 6 mètre sous plafond, qui est entouré par quatre salles oblongues en trapèzes larges de 3,50 mètres pour des bases 6 et 12,50 mètres. On peut pénétrer dans la pièce centrale de l’édifice que par trois portes hautes de 2 mètres ayant une largeur de 0,75 mètre. La première au Sud, était réservée à l’usage exclusif du souverain⁷⁴. La seconde à l’Ouest, la septième porte était destinée aux visiteurs⁷⁵. Tandis que la troisième, au Nord aurait, elle aussi, était réservée à certains visiteurs⁷⁶. La communication entre les quatre couloirs en trapèze est assurée par des petits passages hauts de 0,80 mètre, larges, au sommet, de 0,66 mètre, à la base, de 0,54 mètre percés dans les murs de refend. La lumière ne parvient dans ce bâtiment que par de petites ouvertures réparties irrégulièrement à différentes hauteurs dans les parois Nord, Ouest et Est⁷⁷. « La lumière ne parvient pas directement dans le hall central où elles font régner une atmosphère étouffante et apaisante à la fois, pénombre qui est une caractéristique bien connue des architectures royales africaines. Le hall central servait aux réunions du conseil du royaume et de tribunal quand le sultan ne rendait pas la justice à l’extérieur de l’enceinte sous un bouquet d’arbres. Les quatre espaces ménagés autour de la salle centrale servaient

⁷² Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 26.

⁷³ *Ibid.*, p.153.

⁷⁴ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch rapportent aussi qu’El-Tounsy (p. 226) écrit que « jamais [un homme] autre que le Sultan ne pouvait la franchir ».

⁷⁵ Depuis l’entrée principale les visiteurs passaient six portes, et la septième et la dernière était celle du *Goussour Al-Hamra* suivant « l’itinéraire imposé aux visiteurs dont un protocole très strict réglementait la tenue et qui, dès le premier mur du palais, devaient abandonner leurs sandales et découvrir une épaule, la gauche ou la droite suivant leur rang » (Lebeuf, J.P. & Kirsch, J.-H. I., p 59).

⁷⁶ D’après Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, les informations, recueillies à Ouara même et à Abéché ne concordent pas toujours sur l’usage des trois portes intérieures, certains estiment que la porte du nord, et non celle du sud, était réservée seulement au Souverain (?).

⁷⁷ El-Tounsy (p.267) cité par Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, assure qu’elles étaient munies « de deux bâtons placés en croix pour tout vitrage ».

de logement à des gardes »⁷⁸. Cet édifice bien qu’étant toujours debout, ses toitures sont quasiment effondrées pour toutes ses salles. L’état du mur est intact mis à part le décrépit de ses enduits intérieurs.



Figure 5: **Goussour al hamra (Bouba, 2014).**

- *Goussour al-dalma*

Situé à l’Est du *goussour al-aamra*, se trouvent le *goussour al-dalma*. Le « logements de épouses princières » est une vaste construction haute de 8 mètres, de 15 x 16 mètres dont la partie septentrionale seule compte un étage. C’est le harem où vivaient les quatre épouses légitimes du souverain. On y accède par une porte unique percée au Nord, après avoir traversée une cour losange irrégulier, une des plus étendues du palais, dans laquelle s’élève le petit bâtiment circulaire qui servait de logement au chef des gardes. « A l’Est partait un escalier auquel on parvenait par un seul passage ouvrant dans le hall central (long de 12 mètres). Au premier étage, se trouvaient les deux salons réservés aux épouses princières. Au rez-de-chaussée, au Sud du hall central, une porte donnait accès aux chambres, communicantes, de ces femmes »⁷⁹. Toujours, selon Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch (1989), le *logement des concubines* se situait juste en face du logement des épouses princières à présent effondré faisait également partie du *goussour al-dalma*⁸⁰. Les dimensions des briques sont relativement petites par rapport à la résidence du souverain et des deux autres *goussour*. Le bâtiment est encore debout tel qu’il est décrit et c’est le seul édifice qui garde encore intact les toitures de ses salles au rez-de-chaussée mais demeure en état de vétusté avancée.



Figure 6: **Goussour al dalma (Bouba, 2014).**

⁷⁸ Jean-Paul Lebeuf et Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 59-60.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 61.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 56 et 61.

- *Goussour al-beida*

Les appartements privés du Sultan

La résidence ou les appartements privés du Sultan⁸¹ s’étendent au-delà de l’ensemble précédent, au Sud-est de la salle de conseil. Il est constitué d’un bâtiment haut de 8 mètres, de 16 x 18 mètres comprenant un rez-de-chaussée et un étage qui est relié au nord à l’armurerie par un mur oblique de 0,75 mètre d’épaisseur. On entre par trois portes réparties dans les angles N.O. et S.E. Le rez-de-chaussée est divisé en deux sections qui communiquent par une porte unique ; dans sa partie Ouest, il subsiste encore la base des trois piliers massifs à coupe carrée qui soutenaient le premier étage, dans la zone orientale on note une masse de briques provenant de l’effondrement de la partie supérieure de la construction qui aurait été divisée en sept pièces exiguës séparées par un large couloir constituant les appartements du souverain (et des familiers les plus proches)⁸². Le rez-de-chaussée et le niveau supérieur sont percés de plusieurs ouvertures sur les quatre faces. « *Contrairement à ce que l’on a pu observer dans la plupart des bâtiments du palais, cet édifice compte des nombreuses fenêtres, petites, quinze au total, réparties entre le rez-de-chaussée (sept) et l’étage (huit) ; elles marquent irrégulièrement la façade à l’exception de la paroi est où quatre d’entre elles sont placées deux par deux les unes par rapport aux autres* »⁸³. A présent, c’est le seul édifice qui, à notre avis a subi le plus de dégradation, puisque les fenêtres sont inexistantes et la partie supérieure s’est complètement effondrée.



Figure 7: **Les appartements privés du sultan (Bouba, 2014).**

- *La tour*

La tour se situe au Sud-ouest du palais dont elle est séparée par un mur au tracé sinueux, au-delà d’une petite construction ronde qui fut un autre poste de garde, sur un terre-plein massif se dresse une haute tour rectangulaire autrefois peinte en blanc d’où son appellation de « goussour al-beïda » qui lui est donnée⁸⁴. On parvient à la plateforme pyramidale haute de 4 mètres, de 23 mètres sur 28 à sa

⁸¹ D’après Jean-Paul Lebeuf et Immo Kirsch, ce bâtiment est mentionné sous le nom de *kasr el-Beyda* par Fresnel.

⁸² Ibid., p. 60.

⁸³ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 65.

⁸⁴ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch signale que Fresnel, F., dans *Mémoires sur le Wadaï*, p. 82, souligne qu’à Ouara, la brique crue est recouverte d’un mortier de chaux « *en sorte qu’il y a aujourd’hui des maisons blanches à Ouara* ». Mahamat Saleh Yacoub, et Fresnel ont attribué l’appellation de Goussour Al Beïda à la Résidence du Sultan. Cependant,

base et de 21 mètres sur 26 à son sommet par un escalier aux marches à peine marquées d’une largeur de 3,50 mètres. La plateforme est marquée à ses angles par autant de petits bâtiments circulaires, maintenant ruineux sans attribution non reconnue. La tour, au-dessus du premier niveau est haute de 8 mètres environ, rectangulaire de 5 mètres sur 6, assise sur un lourd soubassement dominant les ruines. On accède par une placée à l’Ouest, à l’étage et à la terrasse par des petits escaliers intérieurs. D’après Magendie (1936)⁸⁵, cette tour était un lieu de prière réservé au sultan ce qui caractérise l’importance religieuse de cet édifice. L’état de l’édifice est critique et si rien n’est entrepris pour conforter sa partie supérieure et ses remparts risquent de s’effondrer complètement. La couleur blanche qu’il lui a été attribuée dérive de son enduit extérieur d’argile ocre blanche aujourd’hui complètement délabrée.



Figure 8: La tour (Bouba, 2014).

- *La maison du marabout*

La maison du marabout est un petit bâtiment en brique cuites pratiquement carré haut de 4 mètres et de 9 x 10 mètres, percé de deux portes suivant son axe Nord-est/Sud-ouest, au centre duquel se dresse un épais pilier en forme de pyramide tronquée dont la petite base est légèrement enfouie dans le sol. Architecturalement, il soutenait les pièces maîtresses de la charpente (disparue). Le bâtiment est au Nord-est du palais doit lui être rattaché en fonction de son rôle symbolique majeur. Il se trouve au centre du grand cercle (muraille) qui entoure le tata. Sous la colonne de la maison du marabout se trouve une « meule »⁸⁶ en pierre. Vu le rôle majeur et symbolique de cette construction, nous supposons que l’usage de la maison du marabout servirait au sultan de local et lieu de pratiques occultes. Bien que Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch indiquent que : « *ce bâtiment, qui n’est pas petit que matériellement, est entouré d’un mur, maintenant en ruines, constituant un enclos où l’on*

Lebeuf et Immo Kirsch attribue cette appellation beaucoup plus à la tour toute en notant cette distinction. En ce qui nous concerne nous acceptons la nomenclature adopté par ces derniers, d’attribuer à la tour et aux appartements du sultan l’appellation de *Goussour Al Beïda* et d’attribuer aux logements des épouses princières et les logements des concubines l’appellation de *Goussour Al Dalma*. Nous déduisons en fonction des sources concordantes que cette dénomination se rattache aux genres des principaux usagers de ces locaux car, il faut noter qu’au Ouaddaï, jusqu’à ce jour, la cour des femmes est toujours séparées de celle des hommes.

⁸⁵ Lieutenant Magendie, *Op. cit.*, 1936, p. 153.

⁸⁶ Nous nous contentons de cette appellation car il peut s’agir d’une pierre d’autel ou une pierre qui a une autre signification. Car nous n’avons pas le temps de nous documenter suffisamment sur son usage (n’ayant reçu de réponse en ce sens, nous n’avons pas insisté sur la question). Par ailleurs, l’existence de cette pierre à l’intérieur de cette bâtisse n’est signalée nulle part dans les écrits que nous avons parcourus.

remarque encore les restes de constructions dont l’usage n’a pu être déterminé »⁸⁷. La fabrication des briques destinées à sa construction relève beaucoup de l’art du potier que de l’œuvre du maçon. Les briques portent les traces des doigts, cela montre aussi l’antériorité de ce bâtiment par rapport à l’ensemble des constructions. Au-delà de cette construction ; on remarque les traces de cases assez nettes et d’autres à moitié debout.



Figure 9: La maison du marabout (Bouba, 2014).

3.2.2. Les dépendances du tata des sultans du Ouaddaï

Les dépendances du tata des souverains du Ouaddaï sont entre autres la mosquée et la place du marché des esclaves.

- La mosquée

La mosquée que nous considérons comme étant l’une des dépendances du tata se situe à quelques mètres (à environ 100 mètres selon Magendie) des principaux édifices. Elle s’élève à l’extérieur de la grande enceinte hors de la muraille d’enceinte. C’est un édifice ruineux placé au Sud-ouest de la salle du conseil et de la porte principale du périmètre royal. La mosquée est entourée d’une enceinte vaguement circulaire, de 85 mètres de long et actuellement invisible. Elle est orientée à l’Est. C’est un grand bâtiment de 25 mètres sur 27, en briques cuites relativement en bon état⁸⁸. Les murs, épais de 1 mètre, sont faits de briques disposées en une couche en panneresse et deux en boutisse dont retrouve des pierres granitiques dans le soubassement. Le minaret hexagonal, qui a pu atteindre 12 mètres de haut à l’origine n’en compte actuellement à peine 4 mètres environ⁸⁹. Les piliers rectangulaires de 1 x 1,50 mètre sur lesquels sont encore visibles des renforts postérieurs à la construction de la mosquée, sont disposés Nord-Sud en cinq rangées parallèles (quatre rangées de six et une de quatre soit vingt-huit au total) ménagent entre eux sept couloirs de 2,40 mètres de marge dans le sens est-ouest et six de 2,90 mètres dans le sens nord-sud. L’entrée principale est placée à l’Ouest de l’axe du bâtiment face au minbar qui est semi-circulaire⁹⁰. Son édification est postérieure à la construction du tata, puisqu’elle ne sera construite qu’en 1795. La postériorité de son édification par rapport à l’ensemble

⁸⁷ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 66.

⁸⁸ En bon état par rapport au contexte général des briques sur ce champ de ruines.

⁸⁹ Gustave Nachtigal (p. 63) cité par Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, lui attribua, lorsqu’il vit une hauteur de 10 mètres.

⁹⁰ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, 1989, p. 67.

des bâtiments se remarque à la finesse et la taille des briques qui sont plus grandes en hauteur (33 x 14 x 2,50 à 7,50 centimètres environ⁹¹).



Figure 10: La mosquée (Bouba, 2014).

- *La place du marché des esclaves*

La place du marché des esclaves se trouve à quelques pas du palais. Il se trouve au niveau l’esplanade servant d’accès du côté nord. Sur le site, l’emplacement de la place du marché des esclaves est situé par une signalétique faite d’un fût rempli de ciment surmonté d’un fanion rouge à côté d’un petit hangar en chaume⁹². C’est un terrain vague situé sur la trajectoire du cimetière et la plateforme de la retraite du Mont *Tréya*. Toutefois, au regard des descriptions faites par les différents auteurs cette signalétique, à notre avis se trouve un peu plus en retrait et indique plus précisément la place du *Fachêr* dont au-delà se trouvait le marché des hommes non loin de celui des femmes d’après le croquis réalisé par El-Tounsy. Avec le trafic qui se fit sur cette esplanade le sultanat du Ouaddaï s’est ouvert sur le monde arabe avec ce portail du voyage « aller-sans-retour » de la traite arabe à l’exemple du royaume du Bornou et du Darfour. « Pendant des siècles, à l’intérieur de l’Afrique, une traite transsaharienne et orientale très active affecta un ensemble de routes dont les axes traversaient le Sahara occidental en partant du Soudan occidental vers le Maroc, Alger, ou Tripoli. Tandis qu’à partir des villes de Kano (actuel Nigeria) et des cités du Lac Tchad, d’autres voies caravanières atteignaient la Tunisie, la Cyrénaïque et l’Egypte »⁹³ décrit parfaitement le contexte de cette esplanade. Les récits rapportent que deux types d’esclaves étaient fournis par le sultanat à savoir les esclaves ordinaires et les eunuques⁹⁴. « Nachtigal estimait à 15 000 le nombre d’esclaves emmenés annuellement en Tripolitaine et en Egypte »⁹⁵.

⁹¹ Ibid., p.51.

⁹² La construction de l’enceinte en brique clôturant le cimetière, la tombe du Sultan Acyl et le fanion de la place ont été réalisés à l’initiative du sultanat.

⁹³ Abdoulaye Camara, “Les Musées d’archéologie et d’histoire: la route des esclaves”. Barcelone : Acte de colloque ICMAH 2001/07/2-4, pp. 153-157.

⁹⁴ Abakar Abdel Hamid les spécifie dans sa thèse de doctorat.

⁹⁵ Annie M.-D. Lebeuf, *Op.cit.*, 2006, p. 78.



Figure 11: La place du marché des esclaves (Bouba, 2014).

3.2.3. Les annexes du palais

Les annexes du tata des sultans du Ouaddaï comprennent le cimetière des sultans et la plateforme de la retraite au sommet du Mont Tréya.

- La plateforme de la retraite du Mont Tréya

La plateforme de la retraite du mont Tréya se trouve à l’Ouest du palais. Elle est large de 20 mètres sur 30. On discerne les restes peu visibles d’une pyramide dont la hauteur, en raison de la déclivité du terrain, varie entre 5 et 10 mètres. Elle est faite de gradins de 1 à plus 2 mètres de haut (on remarque visiblement 3 niveaux) que manifestement ont recouvert des blocs granitiques. Par une rampe aménagée à l’ouest dans la montagne. Au sud s’étend une étroite cour oblongue pavée de gros galets où l’on peut pénétrer que par un étroit passage. D’après Lebeuf et Immo Kirsch :

La vue étendue dont on jouit depuis la plateforme permet d’observer au premier de la saison sèche et de l’hivernage, le soleil qui apparaît à l’horizon entre deux cônes volcaniques. Sur des collines d’alentour, on avait établi des postes de garde, invisibles de la plaine, d’où l’on distingue aisément le palais(...). La tradition orale rapporte que, comme avaient coutume de le faire les souverains Toundjour en ce lieu, ‘Abd al-Karim et ses successeurs –même après qu’Abéché fut devenue la capitale du Ouaddaï –accomplissaient au sommet du Mont Tréya, assimilé à la constellation des pléiades (et à la demeure princière) une retraite de sept jours (correspondant aux sept étoiles de la constellation) et de sept nuits dans autant de huttes⁹⁶ qui s’élevaient sur la plateforme, changeant chaque jour de lieu de confinement. Le septième jour sortait un grand serpent.

Des milliers de feux éclairaient le plateau au pied de la montagne jusqu’à la fin de la septième nuit de la retraite où le grand tambour de cuivre annonçait la fin de la réclusion, l’intrônisation du nouveau souverain et le début d’une ère nouvelle⁹⁷.

⁹⁶ Fulgence Fresnel (p. 351-353) cité par Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch (p.31), parle d’une hutte « dont la toiture est formée d’œufs d’autruche juxtaposés ».

⁹⁷ Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch, *Op. cit.*, p.67.



Figure 12 : La plateforme du Mont Tréya (Bouba, 2014).

- *Le cimetière des sultans et momo du Ouara*

Le cimetière ou le *tumang* des souverains du Ouaddaï est situé à 600 mètres au Nord de la mosquée au-delà du flanc septentrional du mont Baloul. « Il est limité par un muret hexagonal dans lequel l'accès, ménagé au Nord, est légèrement décalé à l'ouest de l'axe de l'enceinte. Cette nouvelle clôture a remplacé la haie d'épineux secs où des serpents sont sensés gardés les tombes, et qu'il était interdit de franchir sans être recueilli »⁹⁸. Dans ce cimetière royale y sont enterrés les souverains du Ouaddaï depuis Abdelkerim Ben Djamé (à l'exception des quelques-uns du fait de la brièveté de leur règne ou des circonstances troubles) et quelques *Momo*⁹⁹. A ce jour, 19 tombes ont été répertoriées dans ce cimetière. Au-delà de la clôture regroupant l'ensemble des tombes (18 tombes), se trouve à l'écart la tombe du Sultan Acyl. Le *tumang* fait également partie du passage de procession du nouveau sultan avant son intronisation. Le cimetière est la partie la mieux conservée des ruines de Ouara. Cela est dû à l'importance que lui accorde la famille royale et du fait qu'il servait toujours de cimetière royal même après l'abandon de l'ancienne capitale.



Figure 13: Le cimetière des sultans et momo (Bouba, 2014).

- *Les traces diverses et autres édifices du champ des ruines de Ouara*

Le grand mur d'enceinte est le premier élément qui retient l'attention. Le regard du visiteur se porte intuitivement sur cette muraille avant de franchir la grande porte d'entrée située sur le flanc Ouest du palais non loin de la mosquée. Le mur est haut de 4 mètres et épais de plus d'un mètre dont la partie

⁹⁸ Ibid., p. 69 et 70.

⁹⁹ Voir le lexique en appendice.

supérieure est en pierre. Une bonne partie de la muraille s’est écroulée mais ses éboulements à eux seuls constituent une bonne hauteur d’un mètre.

Les diverses traces des habitations qui servaient de logements des gardes sont visibles un peu partout sur le site. Au niveau du cimetière des sultans et *momo*, sur le Mont *Tréya* des endroits divers en passant par l’intérieur de l’enceinte principale de la grande muraille les traces des pierres fondations des anciennes habitations sont toujours visibles. Les herbes folles qui croissent sur l’ensemble du site est remarquable à première vue.

Sur place il y a la case du gardien qui est construit à côté de la mosquée tout près de la grande porte d’entrée. En plus de cela, il y a la cabane de talibés qui est implanté à quelque distance de la grande muraille. Mis à part l’école coranique, les villages les plus proches se trouvent à au moins 2 kilomètres à la ronde.



Figure 14: L’entrée principale (Bouba, 2014).

4. DISCUSSION ET PROPOSITION

4.1. Cadre du projet

L’appréhension de la situation des *ruines de Ouara* dans les perspectives de la réalisation d’une restauration exige la mise en œuvre d’un projet scientifique et culturel. Cela conduit à dresser une vision conciliant les principaux intérêts en jeux tout en tenant compte de la recherche des partenaires susceptibles et modes de financement afférents à une action culturelle et patrimoniale. C’est dans ce sens que cette proposition dégage les responsabilités (fonctions et rôles) de principaux acteurs, partenaires et les ressources relatives à la gestion des processus de son exécution.

4.1.1. Description

La mise en œuvre d’un plan d’urgence de conservation dont s’en suivra la promotion du site des *ruines de Ouara* appelle avant tout à l’élaboration et/ou la validation d’un plan d’urgence de restauration des ruines qui doit être mis pied par un comité d’experts élargi aux acteurs en présence. A cela, il faut ajouter, le plan de gestion qui contribuera activement à sa revitalisation, en vue de rationaliser les dépenses qui seront engagées et de la volonté de distribuer plus équitablement les bénéfices que peuvent générer les sites touristiques. Nous proposons ce modèle considéré comme une démarche pilote pour la promotion des architectures constructives traditionnelles. Car, cette analyse se veut au-delà du cas précis du site de Ouara. En clair, sa portée s’applique à la problématique de valorisation du patrimoine bâti au Tchad.

Le programme de conservation et la promotion du site des *ruines de Ouara* est un projet de restauration et de gestion qui contribuera à l’exécution de la première phase qui est la restauration des ruines et aménagement du site à des fins touristiques. Cette première phase s’inscrit dans un projet global (programme) qui se réalisera en trois phases (fig. 16) :

- Première phase : restauration et aménagement
- Deuxième phase : projet culturel de territoire
- Troisième phase : mise en place du programme d’autonomisation des activités du projet culturel

Ainsi, dans le cadre du projet professionnel nous proposons cette stratégie de développement culturel structurée en trois grandes phases. Il prend en compte l’analyse de ses forces et faiblesses, des menaces et opportunités¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Elisabeth Caillet et Odile Coppey, *Stratégies de l’action culturelle*. Paris, L’Harmattan, 2003, p. 55 à 57.

Tableau 1 : Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de compétence dans le domaine de gestion du patrimoine - Inscription du site sur la liste indicative du patrimoine mondial - Volonté des acteurs locaux dans la préservation - Existence d’un environnement favorable aux activités culturelles et touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de structure spécialisée (institution parapublique) en charge du patrimoine bâti - Faible connaissance du site par la population tchadienne
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développement local et touristique - Possibilités de création d’emploi au niveau local - Coopération internationales avec les organes consultatifs de l’UNESCO - Développement culturel et scientifique - Promotion des artisans et artistes locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique et sécuritaire - Aléas naturels - Manque de moyens techniques et financiers pour l’exécution du projet

4.1.2. Objectifs

Ce projet scientifique et culturel comporte un objectif principal et des objectifs spécifiques.

- *Objectif général*

L’objectif général de ce projet est de contribuer à la conservation et la valorisation du patrimoine bâti au Tchad.

- *Objectifs spécifiques*

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- restaurer et aménager le site des ruines de l’ensemble palatial de Ouara ;
- renforcer les capacités des acteurs culturels tchadiens ;
- organiser des actions attractives autour du site à partir de la ville d’Abéché.

4.1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette action culturelle se profilent comme suit :

- le site a été restauré et aménagé ;
- les capacités des acteurs culturels ont été renforcées ;
- un programme d’activités a été élaboré et mis en œuvre.

4.1.4. Activités

Pour réaliser la première phase du projet, les activités sont scindées plusieurs parties. De la phase préparatoire par la concertation publique avec les acteurs en présence en vue de la formation du comité de pilotage, le recrutement et la formation des agents, des travaux (indépendants) allant dans

les sens des travaux de recherches archéologiques et autres études ou travaux scientifiques¹⁰¹ etc. ses différents axes (pour la première phase) sont dégagés dans la matrice en appendice (tableau 4).

4.2. Proposition d’un cahier des charges

4.2.1. *Stratégie de mise en œuvre du projet scientifique et culturel*

La réussite d’une stratégie de développement culturel à partir du cas des *ruines de Ouara* dépend de deux préalables *sine qua non* auxquelles est subordonnée sa mise en place. Premièrement, en matière patrimoniale, l’Etat tchadien est le garant de la sauvegarde de la culture en tant que patrimoine national (cf. art 6 & 33 de la Loi 14-60 du 02/11)¹⁰². A ce titre, pour une organisation appropriée, méthodique et élargie nous recommandons en prélude de la mise en œuvre dudit projet, la création au niveau national d’une institution parapublique¹⁰³ chargé de sa conduite en tant qu’organe sous tutelle du Ministère de la culture. Le second préalable se situe au niveau international. Les *ruines de Ouara* pour asseoir une meilleure visibilité ne peut se faire que sous le label de l’Unesco. Toutefois, le second préalable ne constitue pas un élément formel. Par contre, pour la mise en marche de la première phase du projet, le premier objectif est indéniable de la démarche que nous proposons. L’Etat, à double titre, a le devoir de manœuvrer une telle entreprise. D’autre part, il y va de la « survie » du patrimoine culturel au Tchad. En ce qui concerne les principales bâtisses de ces ruines, si rien n’est fait, pourront s’effondrer. Or, elles sont encore susceptibles d’être consolidées ne serait qu’à l’état de ruines et, réutilisées à des fins touristiques, scientifiques et culturels.

Par le passé, le patrimoine historique en Europe a été protégé et restauré qu’à la faveur des circonstances exceptionnelles et à l’instigation des personnalités hors du commun¹⁰⁴. Ainsi, pour assurer une politique patrimoniale une action pionnière¹⁰⁵ est toujours nécessaire pour juguler l’état de dégradation ou démolition de biens culturels, et en même temps de se préoccuper de leur conservation surtout in situ. A cela, la tendance actuelle en matière de la gestion du patrimoine culturel recommande qu’il « soit instauré une conservation matérielle et systématique des monuments historiques, avec les stratégies réglées de défense et de restauration qui sont le corollaire »¹⁰⁶. Pour une intervention matérielle, ce cahier de charges doit être exécuté par une entité nationale parapublique pour assurer une conservation iconographique de monuments historiques et biens ethnographiques (immeubles et meubles) et de pouvoir poser les jalons de leur promotion.

¹⁰¹ La restitution d’une documentation est indispensable à la fin de ses travaux afin de les méthodes appliquées soit consignées en vue d’une réutilisation sur d’autres sites du même type.

¹⁰² Loi 14-60 du 02/11/1960 stipule dans son Article 6. - *Le Gouvernement peut faire exécuter d’office aux frais de la République, les travaux de réparation et d’entretien qui sont jugés indispensables à la conservation des biens classés (...).*

¹⁰³ A l’exemple du PROADEL au niveau du niveau du Ministère du plan, de l’économie et de la coopération internationale, de l’ONDR au Ministère de l’agriculture, du PARSET au Ministère de l’éducation nationale, du PRAJUST au Ministère de la justice, etc.

¹⁰⁴ En France à titre d’illustration, c’est sous la Révolution de 1789 que s’est posée pour la première fois la question de sauvegarde du patrimoine national après la chute de la monarchie. En parlant de « vandalisme », l’Abbé Grégoire, Curé de campagne avant de devenir député s’est érigé en défenseur de tous les monuments, souhaitant qu’ils puissent être transmis intact aux générations futures. La question de la protection prend son essor et pour pallier aux circonstances liées aux troubles qui prévalent à un moment donné.

¹⁰⁵ Elisabeth Caillet et Odile Coppey, *Op.cit.*, 2003, p. 25.

¹⁰⁶ Françoise Choay, *Op. cit.*, 1999, p.71 et 77.

4.2.2. Mise en œuvre du plan d’urgence de restauration et d’aménagement

Au regard de son état actuel, les *ruines de Ouara* nécessitent une intervention minimale mais immédiate pour étayer les édifices in situ¹⁰⁷. Les *ruines de Ouara* ne demandent pas absolument une restauration « orthodoxe » avant toute promotion. Ceci étant, afin de permettre la mise en place des structures d’accueil et de promotion en vue d’assurer sa viabilité et visibilité. La restauration des *ruines de Ouara*, doit s’effectuer en prenant en compte son contexte d’abandon et en respectant les principes de conservation/valorisation privilégiées par les instances internationales.

Nous suggérons cela en référence à la conception mondialement reconnu que « dans ces édifices les traces du temps ajoutent souvent à la valeur patrimoniale car elle renforce d’autant la “valeur d’ancienneté” alors qu’une restauration orthodoxe l’effacerait »¹⁰⁸. Aussi, considérant que la valorisation du patrimoine place le bien dans un contexte et le relie à une communauté qui s’y reconnaît. Elle permet d’extérioriser la valeur historique du bien culturel en tant que témoin d’une époque, d’ancienneté de la représentation du temps écoulé et de remémoration intentionnelle.

Les recommandations énoncées ci-haut permettent de considérer que l’aménagement du site à des fins touristiques peut se faire dans la même période de la restauration. Les travaux de restauration exigent, préalablement, d’entreprendre le déblayage ou nettoyage et remise en état des bâtisses suivant le schéma suivant :

- Etape 1 : Etude des principaux édifices et nettoyage succinct des pourtours
- Etape 2 : Mise hors danger des structures (nettoyage, drainage et étayage)
- Etape 3 : Consolidation des structures et reconstruction des parties fragiles
- Etape 4 : Restauration complète (tata des sultans, dépendances et annexes)

Les jointures fragiles ou déformées doivent être restaurées afin de juguler le risque d’effondrement. Le pavage des parcours à couvrir et la dotation du site d’équipements et infrastructures de base doivent se faire conformément à l’éthique internationale. Il faudra par ailleurs placer un grand panneau de signalisation annonçant ce patrimoine et indiquant son itinéraire d’accessibilité depuis Abéché¹⁰⁹ et des signalétiques fléchées tout au long du parcours. Les signalétiques indiquant la direction du site sont rares et le seul qui existe à moins de 15 kilomètres du site est d’un visuel de qualité fade et peu accrochant. D’autres panneaux, pour orienter les circuits, doivent être placés à l’intérieur de l’enceinte desdites ruines.

¹⁰⁷ Dans leur intégrité tout en gardant l’état initial des ruines.

¹⁰⁸ Michel Rautenberg, “Du patrimoine comme œuvre au patrimoine comme image”. Dans : Jean-Claude Nemery, *et al.*, *Les Images et l’imaginaire*. Paris, L’Harmattan, 2008, pp.9-18. Cette même conception est également développée dans l’ouvrage du CRAterre –ENSAG, *Patrimoine culturel et développement local*. Paris, UNESCO, 2006, p. 57.

¹⁰⁹ Ce panneau (de taille imposante de préférence) peut être placé à partir du Lycée Franco-arabe d’Abéché. En début d’itinéraire et outil de médiation au niveau de cet établissement d’enseignement secondaire public.



Figure 15: **La construction indiquant la direction du site (Bouba, 2014).**

La viabilisation d’un site patrimonial à des fins touristiques passe avant tout par l’aménagement. L’aménagement et gestion d’un site à des fins de réutilisation (accessibilité au public) prend en compte son propre cahier de charge qui est associé au plan de gestion de site du patrimoine mondial (si le site est inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO).

En ce qui concerne les *ruines de Ouara*, sa viabilité constitue une priorité qui va de la mise place des dispositifs et de structure de gestion à l’implantation de nouveaux édifices tels que les guichets, les boutiques pour touristes, les parkings, les camps de passage, les toilettes, etc. L’aménagement du site doit s’accomplir par rapport au développement de l’offre en fonction de la demande. Toutefois, ces équipements touristiques doivent être implantés en dehors du périmètre de la muraille d’enceinte et sur les portions inutilisables à des fins patrimoniales. A ce jour, les hangars d’une école coranique et la paillote du gardien¹¹⁰ sont les seuls édifices qui se retrouvent sur le périmètre de l’ensemble palatial. Mais ils sont situés à l’extérieur du périmètre de la grande enceinte.

4.2.3. Outils réglementaires

La protection d’un site prend compte la prévention contre le vol et actes de vandalisme. Car, « *les actes privés de vandalismes appartiennent, le plus souvent, au cortège traditionnel de déviances qui accompagnent les périodes de guerres et de troubles sociaux : vols, pillages, dégradations, dictés par la violence, concupiscence, permise par le vide juridique* »¹¹¹. Ainsi, l’édiction des outils réglementaires relatifs au statut juridique et foncier du site est indispensable. A cela, s’ajoutent d’autres dispositions telles que la formation agents, volontaires ou bénévoles intervenant sur le terrain. Cette conservation préventive et curative doit s’opérer de façon stratégique. Dans la durée, elle doit tenir compte des flux de visiteurs et en conséquence pouvoir moduler l’accès aux biens patrimoniaux en instaurant dispositifs de contrôle¹¹². Pour une régulation efficiente, il est aussi nécessaire d’élaborer un organigramme détaillé en vue de préciser les jours et heures de visite. Beaucoup de modalités restent

¹¹⁰ L’école coranique est implantée par le sultanat à la demande des populations environnantes. Le gardien, quant à lui, il est également au service du Sultan.

¹¹¹ Françoise Choay, *Op. cit.*, 1999, p.80.

¹¹² Le site a subi par le passé le pillage opéré dans la plupart des cas par l’administration coloniale puis des soldats français en mission à Abéché. Actuellement cette pratique persiste timidement mais les mesures de précaution doivent être prises car cette tentation commence peu à peu à être l’habitude des natifs et des cadres tchadiens.

donc à inventer pour contenir tout penchant pouvant causer des dommages irréversibles que pourraient subir le site.

Pour mettre en application ces modalités le concours du personnel d’appui est nécessaire. Néanmoins, la formation du gardien, des guides, des bénévoles et tout autre agent s’avère capitale. Ces derniers doivent recevoir quelques b.a. –ba en matière de surveillance, médiation et protection des biens patrimoniaux afin de veiller sur l’action des visiteurs qui quittent le site même en dehors des jours ou heures de visites. Durant l’exécution des travaux, ces derniers doivent être suffisamment outillés, afin que leurs actions qui a priori se voudront salvatrices ne puissent causer des préjudices aux biens patrimoniaux in situ. Le guide qui joue actuellement le rôle d’intervenant communautaire est vraiment outillé par rapport à la connaissance du bien en termes de médiation culturelle mais ignore tout en matière d’attitude d’un gestionnaire du patrimoine culturel vis-à-vis des visiteurs¹¹³. Cependant, il importe de former d’autres volontaires (plus jeunes) pour assurer dans le même sens en cas d’empêchement et de vacance, ce rôle déjà exécuté avec tant de ferveur.

L’entretien des ruines de Ouara constitue un des éléments essentiels pour asseoir la durabilité de la vie de ce bien culturel. Sa démarche est inclusive. Elle doit être continue et liée à la vie du bien en tant que site historique. Dans la mesure de conservation préventive qui jusqu’ici est infime, il s’avère urgent et nécessaire d’en tenir compte pour les édifices qui sont encore debout. L’entretien doit permettre à travers les méthodes surveillance permanente de veiller sur la question d’humidité et la robustesse des tuteurs qui seront fixés pour éviter l’écroulement de certaines toitures qui sont encore intactes.

4.2.4. Outils de gestion

Le plan de gestion est un document d’orientation devant permettre de concilier sauvegarde/promotion du patrimoine et amélioration des conditions de vie. En prenant pour référence le plan établi par l’UNESCO (Centre du patrimoine mondial). Ce travail doit ou peut être élaboré sur une longue période de réflexion et qui nécessite l’implication des personnes ressources concernées par l’avenir du bien, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. Au final, ce plan se doit de respecter les principes éthiques recommandés par les chartes et déclarations internationales récentes relatives à la gestion du patrimoine culturel immobilier. Les principes éthiques qui orientent ce plan sont les suivants¹¹⁴ :

- impliquer l’ensemble des parties prenantes, y compris les populations locales, dans la gestion de leur patrimoine, des phases de planification jusqu’à la mise en œuvre des actions ;
- donner la priorité aux savoir-faire, à la main d’œuvre, aux compétences et aux matériaux localement disponibles ;

¹¹³ Il s’agit de Saleh Souloum. Un *Outaz* et érudit de l’histoire du Ouaddaï. Ce dernier est une référence que nous confirmons car, sa connaissance du site, de son histoire et l’usage des différences et même son utilisation des matériels didactiques nous fait penser qu’il joue le rôle à titre volontaire de médiateur culturel. Mais sur le terrain ce dernier accorde une certaine liberté aux visiteurs qui, imbues, d’une curiosité insatiable circulent (sur le niveau supérieur de la *Tour*) de façon à causer de tort à certains édifices.

¹¹⁴ UNESCO, Gérer le patrimoine mondial. Paris, Edition du patrimoine Mondial, Manuel de référence, 2014, p.33 (Version PDF téléchargeable sur le site de l’UNESCO).

- renforcer les capacités existantes, institutionnelles ou privées, et encourager les initiatives individuelles ;
- créer des dispositifs de gestion concertée encourageant les nouveaux investissements et garantissant un développement équilibré de la commune ;
- favoriser des solutions minimales et progressives, pouvant aisément être mises en œuvre au sein du cadre existant ;
- privilégier la prévention et l’entretien comme stratégies efficaces et économiques de gestion et de préservation des éléments bâtis ;
- assurer des retombées économiques équitables aux communautés locales ;
- sensibiliser tous les usagers du site au respect des normes nationales et internationales de préservation.

Cependant, avant d’arriver à des pratiques inhérentes ou appropriées à un site du patrimoine mondial. Nous proposons ce qui suit en fonction du statut du site qui n’est pas des moindres, car faisant état d’une proposition enregistrée dans la liste indicative de l’UNESCO. Cela impliquerait préalablement la gestion du site par une instance au niveau national à l’occurrence la suggestion que nous avons faite ci-dessus. La création d’un *Centre pour la conservation et la promotion du patrimoine bâti sahélo-saharien au Tchad* à l’exemple du Centre de conservation et de réhabilitation du patrimoine architectural des zones atlastiques et subatlastiques (CERKAS) au Maroc. Ce organisme sous tutelle du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports (MCJS) doit travailler en étroite collaboration avec les agents du Ministère de l’éducation nationale (MEN), du Ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche scientifique et professionnelle (MESRSP), du Ministère du tourisme et de l’artisanat (MTA), des élus locaux, les représentants des collectivités locales des régions du Ouaddaï, du Wadi-fira et du Dar Sila¹¹⁵, des bénévoles et volontaires, et des experts-consultants partenaires. Le rôle de cette institution se doit à l’instar du CERKAS¹¹⁶ au Maroc de mener à bien la mission de conservation et valorisation du patrimoine bâti. Elle sera constituée en une entité dirigée par la division administrative chargée de la gestion et du fonctionnement de l’établissement. Elle aura en son sein quatre divisions :

- Division 1 : unité de coordination est chargée de l’administration, de la gestion et du fonctionnement du centre
- Division2 : unité technique est chargée du montage et du suivi des opérations de restauration et de réhabilitation des architectures.
- Division 3 : unité d’études d’enquêtes et de la documentation aura pour tâche de collecter les données ethnographiques, historiques et sociologiques concernant le patrimoine bâti en terre, en pierre ou en bois.

¹¹⁵ Ces trois régions administratives se trouvent dans l’aire culturelle ouaddaïenne. La carte culturelle sahélo-saharienne va au-delà de cette zone géographique, elle prend en compte le centre et tout le septentrion tchadiens (un ensemble de 11 régions administratives sur les 23 que compte le pays).

¹¹⁶ L’organigramme des CERKAS présente sa composition en trois (3) unités. http://cerkas.org/wordpress/?page_id=58 consulté le 04/02/2015.

- Division 4 : unité artistique sera chargée de la reconstitution artisanale de l’architecture décoration intérieure à partir des survivances.

Sa fonction primordiale consistera à exécuter un programme d’action culturelle (conservation et valorisation) en vue de la constitution de la carte culturelle matérielle en commençant par la zone sahélo-saharienne et de s’étendre à tout le territoire tchadien.

4.3. Projet culturel de territoire

Pour assurer une réussite parfaite en fonction des attentes, la finalité (objectif à long terme) d’un projet demeure la pérennisation. Le projet de restauration et d’aménagement des *ruines de Ouara* que nous proposons doit être suivi du projet culturel de territoire, afin de rationaliser les investissements et de réaliser la vision de la perpétuation de la mémoire collective et la promotion du tourisme culturel.

4.3.1. Concertation publique et médiation culturelle

L’implication des acteurs et bénéficiaires est primordiale pour la bonne marche d’un programme de développement local. Une concertation publique doit s’opérer pour s’assurer de sa faisabilité. Cette concertation publique doit être faite pour sensibiliser les bénéficiaires du projet, présenter le projet et la possibilité, en termes de collaboration, de son évolution participative. L’objectif principal de cette démarche visera à améliorer la relation avec le public cible et fidéliser sa collaboration.

Les deux grandes lignes de la politique d’action culturelle dans la gestion du patrimoine culturel sont : « *la conservation du patrimoine d’un côté et la promotion et le soutien de la création de l’autre* »¹¹⁷. Cela constitue deux politiques associées qui s’opposent le plus souvent tant des contextes que des acteurs publics ou privés du domaine en l’occurrence le tandem culture-tourisme. De plus, au cœur de l’action culturelle intervient l’action politique. La mise en œuvre du projet culturel de territoire nécessite absolument une réelle volonté politique pour sa manœuvre.

Les *ruines de Ouara*, et partant toutes les formes des architectures constructives au Tchad¹¹⁸, témoigne d’une culture toujours vivace et des prouesses techniques. La valorisation de ces différentes formes d’architecture constitue un levier pour le développement économique et culturel voire un objet d’étude scientifique. Elles relèvent toutes sans exception d’une culture matérielle et d’appropriation identitaire. La marge de manœuvre de cette action culturelle ne peut s’opérer qu’avec l’assentiment de la population pour l’accompagnement de ce projet dont la finalité est la mise en œuvre du projet culturel de territoire conditionné par l’accompagnement devant découler à la gestion péremptoire autogéré des activités par les bénéficiaires.

Ainsi, sachant que l’opérationnalité de la médiation d’un site historique qui selon Françoise Choay (1999) vont « *de la restauration à la réutilisation, en passant par la mise en scène et l’animation, la*

¹¹⁷ Line Touzeau, *Op. cit.*, 2010, p.138.

¹¹⁸ Les types d’architecture constructive au Tchad sont divers. On a en plus des *ruines de Ouara*, le tata des *Gong de Léré* semblable aux *tatas somba* en Afrique de l’ouest, la *case obus* en pays Massa que l’on retrouve également au Cameroun, le palais Sao-Kotoko du Sultan de Gaoui (actuellement muséifié), les habitations de terre en terrasses qu’on retrouve partout au niveau du centre jusqu’au septentrion tchadien, les habitations ambulantes des nomades et la case africaine qu’on retrouve pratiquement sur l’ensemble du territoire national.

mise en valeur du patrimoine historique présente des formes multiples, aux contours imprécis, qui souvent se confondent et s’associent » dont elle propose à cet effet d’allier au goût traditionnel des reconstitutions historiques de faire une restauration inventive¹¹⁹. Pour ce faire sachant que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de 2003 souligne dans son préambule l’interdépendance qui existe entre patrimoine naturel, culturel et culturel immatériel, nous suggérons une collaboration inconditionnelle entre les quatre unités de gestion suscitées pour la gestion du patrimoine bâti, et une implication perpétuelle des acteurs locaux dans la concrétisation des activités récréatives.

A ce sujet, pour l’atteinte de ses objectifs, nous suggérons un plan de communication qui se présente comme suit :

- concertation publique élargie aux acteurs en présence (réunions d’information et de concertation, théâtre-forums, etc.) ;
- émissions radiophoniques interactives et plateaux télévisés (élaborer des fiches ou dossiers de presse) ;
- production des films documentaires sur le site et les artisans d’Abéché (maroquinerie, maçonnerie et briqueterie traditionnelle, etc.) ;
- organisation des journées porte ouverte ;
- production scientifique (article scientifiques, articles de presse, monographies, catalogues, etc.).

4.3.2. *Champ d’action du projet culturel de territoire*

L’aire culturelle ouaddaïenne est comprise entre les régions du Ouaddaï, du Wadi-Fira et une bonne partie du Dar Sila. La deuxième phase de ce projet scientifique et culturel consiste en la mise en œuvre d’un projet culturel de territoire. Un projet de territoire dont « *la notion (...) renvoie à deux principes de base : d’une part la recherche d’une finalité, d’un objectif, dans la mesure du possible accepté et partagé par la société civile locale, et d’autre part celui d’un chemin pour y parvenir, ainsi que les moyens et des processus pour atteindre l’objectif souhaité* »¹²⁰. Car, un projet culturel de territoire participe à l’attractivité de la zone concernée.

Au niveau de la ville d’Abéché, la planification des opérations, des activités et la communication par les biais des « *formes de présentation graphique (notices, schémas, plans claires et séduisantes)* »¹²¹. En faisant l’inventaire du patrimoine culturel (matérielle et immatériel) de l’aire puis de faire passer les informations sur ses biens culturels par les biais des médias tels que la radio communautaire d’Abéché. Cette action exige un budget approprié qui doit être alloué à cet effet pour la réalisation de ses opérations et activités, et un échéancier pour son exécution. Le site étant isolé, bien que cela soit intéressant en matière de conservation, il se pose le problème d’accessibilité qui exige une démarche d’aller vers le tout public (fig. 17). Le projet culturel de territoire qui vient en appui à la première phase

¹¹⁹ Françoise Choay, *Op. cit.*, 1999, p.159.

¹²⁰ Leader+, *Vade-mecum pour un projet culturel de territoire*. Provence, ADCEI, 2006, p.7.

¹²¹ Françoise Choay, *Op. cit.*, 1999, p.159.

de valorisation s’accommode à ce mode opératoire. Mais cela ne peut se faire que si toutes les dispositions sont fédérées aux niveaux international, national et local. La planification des animations sporadiques du genre folklorique ou foire par intermittence au sein de grandes villes de l’aire culturelle (Abéché, Biltine et Goz-Beïda). A travers, la médiation culturelle en vue de « *faciliter l’accès aux œuvres par des intermédiaires, humain ou non* »¹²² doit permettre de diffuser largement sur la culture matérielle.

Les unités de gestion du programme pour la conservation et la promotion du patrimoine bâti se doivent de constituer le tremplin de cette action culturelle. Pour la mise en exergue de ce plan de médiation qui ira au-delà de l’architecture en terre¹²³ en y incorporant les modes de production sociaux en tant que survivances et reproductions sociales de la mémoire collective des peuples sédentaires aussi bien que nomades.

4.3.3. *Autonomie de gestion locale*

D’après Poumaillon, dans son rapport pour le compte du Ministère du plan de l’économie et de la coopération internationale en 1965 relève que : « *L’artisanat d’Abéché est encore trop vivant pour ne pas profiter de l’expansion dès qu’elle pourra se manifester* »¹²⁴. Avec le premier régime politique au Tchad, il a été envisagé de créer à Abéché une « Maison de l’Artisanat » notamment pour exposer les produits et favoriser la commercialisation. Ce dernier parle de l’artisanat du cuir, de la tannerie et maroquinerie, qui sont susceptible d’être développé et il y ajoute aussi que la briqueterie sous sa forme traditionnelle paraît être en bonne posture. Ainsi, à la dernière phase de ce projet scientifique et culturel la reprise des différentes activités de la deuxième phase cette fois autogérées est nécessaire pour la mise en place d’une économie durable. Cette phase visera à responsabiliser les bénéficiaires pour la conduite de l’action culturelle pour l’épanouissement de leur localité. A ce stade la création de la « Maison de l’Artisanat » est intéressante pour le développement des industries créatives (axées sur le savoir traditionnel du travail du cuir, de la vannerie, briqueterie, etc.).

L’esprit de ce projet que nous considérons qu’étant pilote doit se positionner dans cette lancée afin de revaloriser la production traditionnelle. La troisième phase de ce plan cadre doit relayée indéfiniment en une reproduction à l’identique de la seconde phase. Néanmoins, elle doit être caractérisée par la prise en main des activités par les acteurs publics et privés locaux induit par l’autofinancement des activités par les ressources propres. Avant d’amorcer cette phase de délégation des pouvoirs en vue de l’instauration d’une autonomie de gestion des principales activités, une concertation publique est nécessaire.

4.3.4. *Implication des acteurs en présence et évaluation du projet*

Le Sultanat du Ouaddaï est l’unique interlocuteur dans la gestion du site de Ouara. Il demeure la seule entité qui y intervient délibérément. Une concertation permanente et bonne collaboration avec l’autorité

¹²² Ibid., p.161.

¹²³ Cela doit permettre à partir du cas précis des *ruines de Ouara* qui est dont l’architecture est en terre de pouvoir passer à la valorisation du patrimoine bâti sur l’ensemble du territoire national.

¹²⁴ M. Poumaillon, *Synthèse des études économiques et agricole*. Paris, SEDES/BDPA, 1965, p. 33.

traditionnelle est indispensable pour la réussite de ce projet. Toutefois la restauration et l’aménagement de ce site doit se faire avec le soutien et l’appui technique des organismes internationaux sous la houlette du gouvernement tchadien.

Les prises de décisions sur les dispositions et mesures à prendre et à entreprendre au cours de la mise en œuvre du projet constituent la première phase in situ de réflexion et d’exécution de ce projet scientifique et culturel. Mais un travail beaucoup plus important doit se faire en « amont et en aval » c’est-à-dire *ex situ* en vue d’exécuter, de rationaliser et de rentabiliser cette action culturelle.

Le Centre pour la conservation et la promotion du patrimoine bâti au Tchad se doit au niveau du site de Ouara, sous la responsabilité de son responsable, d’assumer et accomplir plusieurs tâches relatives à la gestion des processus de la mise en œuvre de ce projet en l’occurrence l’exécution des plans d’action de ses différentes phases. Ses compétences techniques et sa capacité de gestion des processus viseront à assurer les tâches de la première phase d’exécution du projet sur le site et en dehors du site qui sont entre autres :

- la planification et budgétisation de l’unité de travail de réhabilitation/aménagement ;
- l’attribution des tâches et de marchés publics ;
- l’exécution du travail et résolution de problèmes ;
- le suivi des progrès de l’unité de travail (performances/rendements) ;
- l’évaluation des résultats et rapport ;
- la réalisation d’un inventaire du patrimoine culturel ethnographique et iconographique de l’aire culturelle ouaddaïenne ;
- et la conception et mise en œuvre des différentes expositions et chantier-écoles.

Toute entreprise scientifique est cadrée par la planification, le suivi et évaluation qui permet la mesure des responsabilités et la vérification des indicateurs de succès. Pour ce plan cadre de développement culturel, nous recommandons des suivis autonomes pour chaque unité mais il faudra une centralisation des rapports d’activités au sein de l’unité de coordination pour la production des rapports périodiques à l’intention des instances internationales. La finalité d’un projet de développement et, au regard des dispositions édictées pour la mise en place des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) doivent s’orienter vers l’autonomie de gestion de ses principales activités. Les secteurs d’activités de tous les projets de développement pris en compte dans le Plan national de développement (PND) et inclus au Programme indicatif national (PIN)¹²⁵, au Tchad évoluent dans la logique de la convergence à l’autogéré des projets de développement local en vue de réduction de la pauvreté.

¹²⁵ Dans le cadre de l’accord de partenariat entre l’Union européenne et la République du Tchad signé débouchant sur les différents FED (accords d’aide au développement). Le PND 2013-2015 et le PIN 2014-2020 (qui succèdent au SNRP 1 et 2) stipule une place prépondérante au tourisme culturel et à la culture qui sont inscrits en tant que plan d’actions prioritaires.

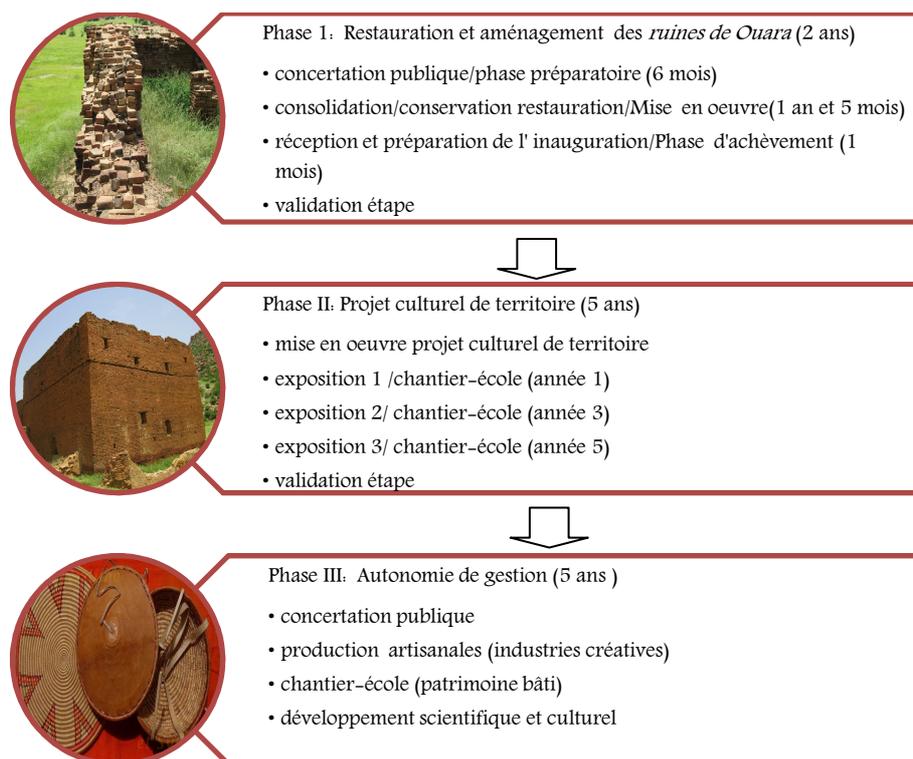


Figure 16: Processus de la mise en œuvre du projet scientifique et culturel (Auteur, 2015).

4.4. Partenaires et financements

4.4.1. Les organes consultatifs techniques et scientifiques

L'exécution de ce projet scientifique et culturel, dépend de l'appui des partenaires internationaux et de l'obtention des financements. L'apport humain et financier est indispensable pour asseoir un tel projet. Une assistance technique et financière internationale dans le cadre de coopération et des efforts conjugués des tchadiens eux-mêmes est indispensable. Parmi tous les partenaires au projet, l'UNESCO demeure le partenaire privilégié. L'UNESCO interviendra par l'entremise de son Assemblée Générale, le Comité du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial qui demeurent des entités privilégiées pour le succès d'une telle entreprise¹²⁶.

- UNESCO

A travers ses organes consultatifs l'UNESCO, agit en faveur du patrimoine mondial. Elle s'appuie sur des organismes qui sont souvent sollicités pour leur expertise. Ainsi, la valorisation des *ruines de Ouara* se porterait mieux si une reconnaissance internationale lui est assignée. Depuis sa création, l'UNESCO a mené une action permanente en vue de la protection du patrimoine culturel contre les dangers de dommages ou de destructions qui le menacent, notamment contre ceux qui résultent du vol, des fouilles clandestines ou du trafic illicite. Cela a permis l'impulsion de plusieurs conventions à l'occurrence celles de 1972 et 2003 relatives au patrimoine culturel, naturel et culturel immatériel. Ces normes et instruments internationaux assignent à ses organes consultatifs, dans le cadre de la coopération internationale la possibilité d'apporter une assistance internationale pour la préservation

¹²⁶ Si le site est déclaré patrimoine mondial et mis sur la liste des patrimoines en péril à travers le fonds d'urgence.

des biens culturels et naturels ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l’histoire, de l’art et des sciences.

Par ailleurs, le patrimoine bâti, et plus encore, les *ruines de Ouara* qui pour sa part a fait l’objet des études et missions internationales du Centre du patrimoine mondial et du CNRS. Par le biais de cette institution, une attention particulière peut être portée à ce vestige patrimoine de l’humanité. A ce propos, nous pensons que la réactualisation du dossier de candidature des *ruines de Ouara* par une proposition pour l’inscription sur la liste de site en péril, si d’ores et déjà aucune intervention de conservation-restauration n’est entreprise¹²⁷. Ainsi, le site bénéficiera de l’expertise des partenaires qui sont les principaux organes consultatifs du comité du patrimoine mondial et ainsi que des soutiens multiformes.

- *ICCROM*

A ce sujet, nous avons le Centre international d’études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) qui est un organisme intergouvernemental. L’ICCROM fournit un avis sur la conservation des sites inscrits ainsi que sur la formation des spécialistes en matière de restauration. Il a été créé en 1956 et son siège est à Rome. C’est un partenaire actif dans le Réseau d’information sur le patrimoine mondial. L’appui de cette institution sera indéniable dans la mise en œuvre du programme national et dans le cadre d’exécution de ce projet scientifique et culturel.

- *ICOMOS*

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) fournit au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial. C’est une organisation non gouvernementale fondée en 1965, dont le secrétariat se trouve à Paris. L’ICOMOS est l’un des principaux participants au Réseau d’information sur le patrimoine mondial. La participation de cette institution dans l’évaluation et l’orientation de la gestion et la mise en œuvre demeure capitale. D’autre part, les actions menées par CRAterre de ICOMOS France par rapport à un tel projet sont justifiées du fait de son attention pour l’architecture en terre. Ses mobilisations et implications dans la promotion de l’architecture pour le développement durable intéresse ce plan cadre. A l’exemple de son initiative du congrès Terra 2016 qui se tiendra lieu à Lyon (France), sur la valorisation de l’architecture en terre.

- Patrimoine sans frontières

Le cas de patrimoine sans frontière nous intéresse en tant que partenaire indépendant du fait de son intervention au Cameroun pour la mise d’un chantier-école pour la reconstitution de la case obus. Son action conjointe avec Africa Présence (Association des étudiants pour la promotion des architectures traditionnelles africaine) à Grenoble pour la promotion des cultures constructives est très

¹²⁷ Dans le document de référence du patrimoine mondial qui stipule que : « *Les Listes indicatives ne sont pas supposées recenser de manière exhaustive tous les biens dont l’inscription pourrait être envisagée. Elles peuvent être actualisées à tout moment, et les États parties sont encouragés à présenter une liste révisée tous les dix ans au moins* » dans *Etablir une inscription sur la liste du patrimoine*, 2011, p.18.

intéressante¹²⁸. Par ailleurs, nous tenons à préciser que l’institution a été contactée dans le cadre de cette étude, leur avis favorable pour la mise en place d’un tel projet et leur promptitude en nous proposant leur l’appui technique nous a été notifié par courriel.

- *Etat d’esprit*

Nous considérons l’agence de communication « Etat d’esprit » comme un partenaire potentiel en termes de consulting pour la conception du plan de communication pour réalisation de la concertation publique. Le conseil qu’il offre pour la stratégie de communication en tant facilitateur de la communication de l’action publique nous aidera à établir un contact auprès des partenaires financiers et techniques pour une meilleure réceptivité du projet. Leur expérience en matière de communication publique, en stratégies d’influence et mise en rapport avec la presse nous sera d’un grand concours. A cela, la possibilité de leur prestation de service “*on ou offline*” est avantageuse.

¹²⁸ Christian Seignobos et Fabien Janin (2003) dans leur ouvrage *Histoire et reconstitution* publié aux Editions Parenthèses présentent en image la mise œuvre de ce chantier-école qui a eu lieu à Maga (Cameroun) pour la valorisation de la « case obus ».

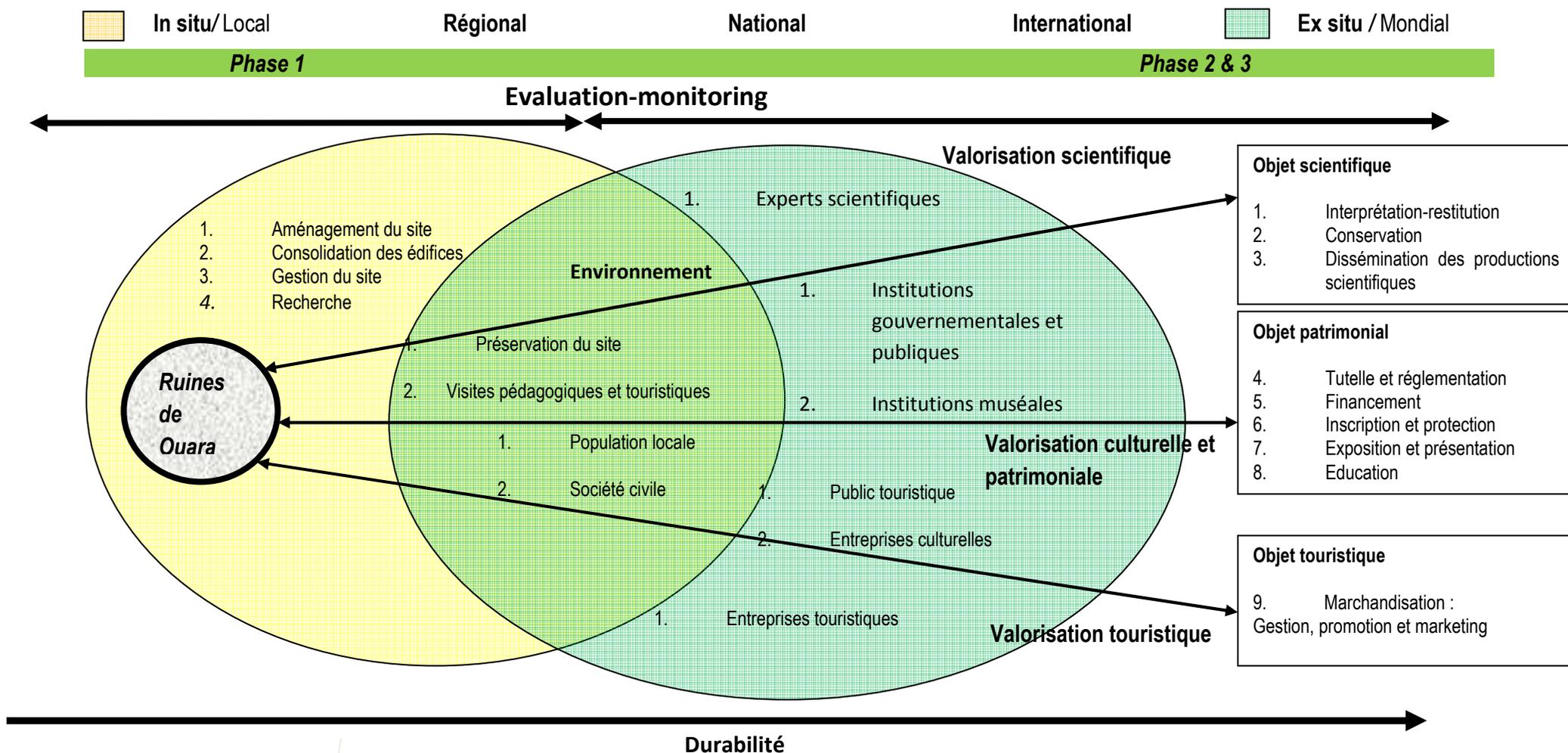


Figure 17: Matrice stratégique du projet scientifique et culturel (adaptée du modèle de valorisation du patrimoine de Laurence Gillot, 2008)

4.4.2. *Mode de recherche de financement au programme de développement culturel*

Les soutiens multiformes que la culture doit faire l’objet provient avant et après tout du gouvernement par l’entremise du Ministère de la culture, de la jeunesse et de sports (MCJS). En nous référant à l’article 6 de la Loi 14-60 du 02 novembre 1960, l’Etat est appelé à engager des travaux de restauration sur ses fonds propre en cas de nécessité. Ceci étant, par le simple fait que si les acteurs privés foisonnent dans le secteur touristique, quant à la préservation (protection et promotion) du patrimoine la responsabilité revient de fait à l’Etat ou quelques fois à des familles ou des communautés concernées qui sont associées.

En ce qui concerne la réalisation intégrale de ce projet, les besoins financiers sont énormes. Mais une réelle volonté politique peut permettre de surmonter ces défis. A propos, l’Etat a la possibilité d’investir pour la restauration et l’aménagement des sites en l’occurrence le site de Ouara. Le gouvernement tchadien peut intervenir sur ses fonds propres et avec l’apport des différents fonds créés pour soutenir la culture¹²⁹. La culture étant inscrit en tant que plan d’action prioritaire dans le PND 2013-2015, ce projet peut être financé sur fonds du 11^e FED¹³⁰. Les particuliers et autres fondations de mécènes peuvent soutenir cette action culturelle pour renforcer les efforts du gouvernement. Le Mécénat et les Fonds privés sont des voies de financement autres et supplémentaires. Ainsi, le fonds du patrimoine mondial de l’UNESCO interviendrait si le site est labellisé comme patrimoine de l’humanité. La répartition des contributions peut intéresser d’autres bailleurs de fonds en l’occurrence la fondation Agha Khan, le Fonds pour la réalisation des OMD (F : OMD), etc. La grille répartissant les différentes sources susceptibles d’obtention de financement est notifiée en appendice (tableaux 2 et 3).

4.4.3. *L’apport humain hors cadre institutionnel*

Le Sultanat du Ouaddaï apporte en ce moment des soutiens multiformes pour la préservation du site de Ouara. Le gardien du site est un agent placé par le sultanat. Quant à l’intervenant guide Saleh Saloum, c’est un volontaire et aussi bien un fonctionnaire du ministère de la culture qui intervient au niveau de la Maison de la culture d’Abéché. Nous ne mettons pas de côté l’intervention potentielle de toute personne ressource et celui des acteurs nationaux et internationaux.

L’apport conséquent des chefs traditionnels et des leaders religieux est très important pour se faire entendre auprès de la population ouaddaïenne. L’appui des médias au niveau national et local pour relayer sur la valorisation du patrimoine bâti en langue vernaculaire sont aussi à prendre en compte. Cette démarche doit prendre en compte le plan de communication que nous avons suggéré plus haut avec le concours de l’Office national de radio et télévision (ONRTV).

4.4.4. *Développement du système productif universitaire et du tourisme culturel*

Les arguments scientifiques dans la perspective de développement de la recherche se situent au niveau développement du système productif universitaire. Avec la création de l’Institut supérieur des

¹²⁹ Le Fonds national d’appui aux artistes tchadiens (FONAT) et le Fonds National pour le Développement des Sports (FNDS) renfloués sur la base de 10 F Cfa prélevé chaque jour sur le compte des usagers de téléphonie mobile.

¹³⁰ Plan national de développement (PND) et le Fonds européens de développement (FED) qui ont induit le Plan indicatif national 2014-2020 (PIN) définit le financement du 11^e FED dont la priorité est accordée au secteur de la culture.

arts et métiers de Biltine (ISAMB) et particulièrement l’Université Adam Barka d’Abéché (UNABA) qui, depuis sa création en 2003 s’intéresse aux *ruines de Ouara*. Ses initiatives pour la valorisation en termes de diffusion pour une large connaissance du site se sont opérées par l’organisation des visites (annuelles) du site par le personnel et les étudiants inscrits au Département d’histoire (histoire française et arabe). La gestion et médiation de la culture matérielle de l’aire culturelle ouaddaïenne peut toujours faire l’objet de travaux de recherche. Dans ce cadre, le service du rectorat chargé de la recherche de l’UNABA, du Laboratoire d’archéologie de l’Université de N’Djaména, du Centre national d’appui à la recherche (CNAR) à N’Djaména et l’Institut supérieur des arts et métiers à Biltine (ISAMB) peuvent s’inscrire à ce niveau. A cela, les sites inscrits en tant patrimoine mondial connaissent un grand retentissement dont s’en suit le plus souvent la production scientifique les concernant.

Par ailleurs, en nous appuyant sur les propos de Françoise Choay qui souligne les caractéristiques liées au développement d’un site est la « *plus-value d’intérêt, d’agrément, de beauté, certes. Mais aussi plus-value d’attractivité, dont il est inutile de souligner les connotations économiques* »¹³¹. C’est à ce niveau que se situent les responsabilités de l’Office national du tourisme du Tchad du Ministère du tourisme de rentabiliser les investissements. La culture et le tourisme forme un tandem qui s’associe en duo ou s’affronte en duel quand il s’agit du développement du tourisme culturel. Néanmoins, la valorisation du patrimoine en général et celui patrimoine bâti passe nécessairement par la promotion des biens dans le sens de l’approche de la valorisation touristique et du développement local. Le programme de développement local (PDL) qui est élaboré pour chaque région au Tchad attire l’attention des élus locaux et des collectivités locales. En ce qui concerne le PDL (ou planification locale) de la région du Ouaddaï une marge très intéressante a été accordé au développement culture matérielle et particulièrement à l’artisanat local¹³². Ceci étant, parce qu’il « (...) *est temps que ces architectures deviennent un facteur de développement local et régional, une source d’inspiration pour la créativité contemporaine et une alternative pour les régions où la construction en terre demeure vivace* »¹³³.

¹³¹ Françoise Choay, *Op. cit.*, 1999, p.158.

¹³² *Coopération Tchado-allemande : PRODABO*. N’Djaména, Ministère de l’économie et finance (Tchad)/PRODABO, 2006, p. 5.

¹³³ Mohamed Boussalh, “Conservation du patrimoine en terre au Maroc : état des lieux et perspectives d’avenir”. Dans : *Conservation et réhabilitation du patrimoine bâti*. Acte de Colloque international, Paris : Palais du Luxembourg. Alexandrie, Université Senghor, 2003/11/15, p. 63.

5. Conclusion

La conservation et la valorisation du patrimoine culturel sont inéluctablement les deux principales composantes de la perpétuation de la valeur symbolique de différents biens. C’est dans cette logique que Gaël de Guichen, exhorte les personnes ressources de la gestion du patrimoine culturel en ce propos : « *N’oublions jamais que nous conservons les objets pour sauvegarder les messages qu’ils portent* »¹³⁴.

L’approche de la question de conservation et valorisation du patrimoine bâti au Tchad appelle à une médiation pour répondre à son contexte atypique qu’est son architecture vernaculaire divers et inégalement réparti sur l’ensemble du territoire national. La culture matérielle tchadienne se révèle sous de formes d’architecture connue sous d’autres contrées avec des nuances inhérentes à son terroir. Les *ruines de Ouara*, pour sa part, constituent une particularité de ces types d’architecture. De par son originalité, ces ruines quasiment construites en briques cuites, illustrent la particularité de ce bien culturel dans la région soudanienne où les habitations sont édifiées avec des matériaux fragiles voire amovibles. L’intérêt qu’elles suscitent en termes d’admiration pour ses prouesses techniques n’égale cependant pas à l’engouement de sa mise en valeur comme bien culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle. Car, l’état actuel de ces ruines nous offre un inventaire assez mitigé.

Les organisations internationales en l’occurrence l’UNESCO contribuent activement dans la préservation des biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle. Pour la mise en place d’un mécanisme efficient, la création d’une institution pour la conservation et la promotion du patrimoine architectural tchadien s’impose. Afin d’assurer la promotion des savoirs traditionnels dans le cadre du développement économique sectoriel. L’aménagement de ce site s’avère nécessaire au-delà de sa consécration en tant que label de l’UNESCO pour la conservation et la rationalisation des investissements.

La conservation-restauration des *ruines de Ouara* qui constitue la finalité de la mise en œuvre de ce projet (première phase) appelle en même temps une action culturelle d’appoint. Le projet culturel de territoire permettra de rationaliser les investissements et d’évaluer l’impact environnemental en fonction de sa réceptivité. Enfin, la phase d’autonomie locale saura responsabiliser et rentabiliser, par des activités génératrices et/ou créatrices que la population locale mettra en lieu et place, y compris les marges d’accompagnement à desseins touristiques.

Au terme de cette étude, nous disons que celle-ci ne constitue pas une fin en soi par rapport aux questions de recherche sur les *ruines de Ouara*, un apport conséquent et supplémentaire du point de vue scientifique est toujours intéressant pour la connaissance du patrimoine culturel tchadien. Une autre étude plus approfondie sur les ingénieries culturelles et créatives de l’aire culturelle ouaddaïenne demeure capitale pour une connaissance supplémentaire des enjeux de la culture matérielle au Ouaddaï.

¹³⁴ Cité par Nicole Gesché-Koning, *Conservation et restauration du patrimoine culturel*. Notes de cours, Université Senghor d’Alexandrie, 2015.

Sur ce, la question de la promotion des cultures constructives vernaculaires en tant que facteur de développement durable et vecteur de développement local constitue la solution idoine. En insérant la culture comme plan d’action prioritaire dans le Programme national de développement (PND, 2013-2015), une intervention gouvernementale allant dans ce sens contribuera à responsabiliser les populations bénéficiaires à la préservation de leur patrimoine culturel¹³⁵. La diversité du patrimoine bâti en terre au Tchad en l’occurrence les palais des principautés *Sao-Kotoko*, la *case obus* en pays massa, le tata des *Gong de Léré*, etc. révèle aussi bien des techniques constructives d’habitations des peuples sédentaires voire les logis amovibles des peuples nomades. Il importe d’ores et déjà pour la sauvegarde des modes de reproductions sociales d’entreprendre des moyens pour leur mise valeur.

¹³⁵ Dans le PND 2013-2015, les secteurs de la culture et le tourisme font partie des principaux axes des plans d’actions prioritaires.

6. Références bibliographiques

Ouvrages généraux et spécifiques

- Abazène-Seïd, M. S., *Ouaddaï : fondation d’un empire*. N’Djaména, Edition Al-Mouna, 2005. 85 p.
- Adler, A., *Le Pouvoir et l’interdit : royauté et religion en Afrique noire*. Paris, Albin Michel, 2000. 330 p.
- Caillet, E. & Coppey O., *Stratégies de l’action culturelle*. Paris, L’Harmattan, 2003. 122 p.
- Choay, F., *L’Allégorie du patrimoine*. Paris, Editions du Seuil. 1999. 270 p. (Nouvelle édition revue et corrigée).
- *Conservation et réhabilitation du patrimoine bâti*. Actes de Colloque international. Paris : Palais du Luxembourg. Alexandrie, Université Senghor d’Alexandrie, 2003. 69 p.
- *Coopération Tchado-allemande : PRODABO*. N’Djaména, Ministère de l’économie et finance (Tchad), 2006. 12 p.
- CRAterre –ENSAG. *Patrimoine culturel et développement local*. Paris, UNESCO, 2006. 108 p.
- Dinkel, R., *Encyclopédie du patrimoine*. Paris, Les Encyclopédies du Patrimoine, 1997. 1536 p.
- El-Tounsy, M. I.-O., *Voyage au Ouaddaï*. Paris, Duprat, 1851. 756 p. (trad. Dr Perron).
- Grawitz, M., *Méthodes en sciences sociales*. Paris, Dalloz (11^e édition), 2001. 718 p.
- Leader+. *Vade-mecum pour un projet culturel de territoire*. Provence, ADECEI, 2006. 63 p.
- Lebeuf, A. M.-D., *Les Populations du Tchad (Nord du 10^e parallèle)*. Paris, L’Harmattan, 2006. 128 p. (monographies et ethnologies africaines).
- Lebeuf, J.-P. & Kirsch, J.-H. I., *Ouara, ville perdue : Tchad*. Paris, Editions Recherches sur les civilisations, n°79, 1989. 100 p.
- Nemery, J.-C., et al., *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*. Paris, L’Harmattan, 2008. 144 p.
- Touzeau, L., *La Protection du patrimoine architectural contemporain : recherche sur l’intérêt public et la propriété en droit de la culture*. Paris, L’Harmattan, 2010. 407 p. (Coll. Droit du patrimoine culturel et naturel).
- Tubiana, M.-J., et al., *Abd El Kerim : propagateur de l’Islam et fondateur du royaume du Ouaddaï*. Paris, Editions du CNRS, 1978. 37 p.

Articles, thèses, mémoires et cours

- Berouane, L., *Patrimoine architectural de montagne : approche de réhabilitation et des perspectives de développement. Cas des Kasbahs et des greniers collectifs de la vallée Ait Bougoumez (Haut-atlas Central)*. Mémoire soutenu à l’Université Senghor d’Alexandrie, 2009. 57 p.

- Camara, A., “Les Musées d’archéologie et d’histoire: la route des esclaves”. Barcelone, Actes de la Conférence Générale de l’ICMAH, 2-4/07/2001. pp. 153-157.
- Gariam, P. A., *Contribution à la gestion durable du patrimoine culturel à travers les techniques de conservation préventive : cas du musée national tchadien*. Mémoire de Master soutenu à l’Université Senghor d’Alexandrie, 2011. 52 p. (Sous la direction du Pr Jean Yves Empereur).
- Gesché-Koning, N., *Conservation-restauration du patrimoine : théorie et éthique de la conservation-restauration du patrimoine*. Notes de cours, Université Senghor d’Alexandrie, 2015. 36 p.
- Gillot, L. & Diekmann, A., *Un Tourisme urbain durable pour Bruxelles*. Université Libre de Bruxelles (ULB), Cycle de séminaires, 2009. 37 p.
- Hamid, A. A., *Les Relations entre la région du Tchad actuel et l’Afrique du Nord à l’époque médiévale (III/VIIIe – XIXe siècle)*. Thèse de doctorat du 3^e cycle soutenu à l’Université de Tunis, 1983. 418 p. (Sous la direction du Pr Mounira Remadi Chapoutout).
- Magendie, Lt., “Les Ruines de Ouara”. Dans : *Bulletin de la société de recherches congolaise*. Brazzaville, 1936. pp.148-154.
- Mathew B. Miles et Michaël A. Huberman, “Analyse des données qualitatives : recueil des nouvelles méthodes”. Dans : *Revue française de pédagogie*, n° 105, octobre-novembre-décembre, 1993, pp. 132-134.
- Ouchar, M. A., *Etude monographique sur les Maba de la préfecture du Ouaddaï*. Mémoire de fin d’études soutenu à l’ENAM de N’Djaména, 1987. 75 p. (Sous la direction du Dr Mahamat Saleh Yacoub).
- Poumaillon, M., “Etudes économiques et agricoles”. Dans : *Rapport sur le Ouaddaï*. Paris, SEDES/BDPA, 09/1965. 120 p. (*Rapport Ministère de l’économie et des finances-Tchad*).
- Prost, A., “Histoire : les pratiques et les méthodes”. Dans : *Revue sciences humaines*, Hors-série n° 18. 1997.
- Quintin, J.-J., *Approches et démarches de la recherche en sciences de l’éducation*. Notes de cours, Université Lumière Lyon 2 (France), Année académique 2011-2012.
- Veschambre, V., *Appropriation et marquage des lieux : quelques éléments de réflexion*. Paris, CNRS. 2004. pp. 73-77. (ESO, UMR-6590 n° 21).
- Yacoub, M. S., “Le Palais de Ouara un patrimoine en péril”. Dans : *Carrefour n° 006*. N’Djaména: Edition Al Mouna, 2001. pp. 12-14.
- Zakriti, H., *La Gestion du site du patrimoine mondial au Maroc : le cas du Ksar Ait Ben Haddou*. Mémoire de Master soutenu à l’Université Senghor d’Alexandrie, 2005. 148 p.

Sources d’archives (Fonds Dalmais du CEFOD/Tchad)

- Carrique, Lt., *Ouara : ancienne capitale du Ouadaï*. N’Djaména : s.l.n.d., [n.p.]. (tch 967/43 CAR/B 699, 7 folios, tapuscrit non paginé).
- Paboung Dagou, *Au Tchad, l’architecture traditionnelle comme aspect du patrimoine culturel*. N’Djaména : INSH, [n.p.]. 1991. (18 folios, tapuscrit non paginé).

Sites des institutions consultées

- Aga Khan : <http://www.akdn.org/fran%C3%A7ais/>, consulté le 18/03/2015.
- Bibliotheca Alexandrina : http://www.bibalex.org/home/default_fr.aspx, consulté le 25/03/2014.
- CEFOD : <http://www.cefod-tchad.org/node/36>, consulté le 25/03/2014.
- CERKAS : http://cerkas.org/wordpress/?page_id=58, consulté le 04/02/2015.
- CRAterre : <http://www.craterre.org/>, consulté le 24/03/2014.
- Délégation de l’Union européenne au Tchad : <http://www.eeas.europa.eu/delegations/tchad>, consulté le 25/03/2015.
- Etat d’esprit : <http://www.etat-desprit.fr/communication-publique/>, consulté le 29/03/2015.
- F : OMD : <http://www.mdgfund.org/fr/content/MDGs>, consulté le 18/03/2015.
- Gouvernement français : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad>, consulté le 14/02/2015.
- ICCROM : <http://www.iccrom.org/fr/priority-areas/material-science/>, consulté le 26/03/2015.
- ICOMOS : http://france.icomos.org/fr_FR/Presentation/ICOMOS-France, consulté le 24/03/2014.
- Legitchad du CEFOD : <http://legitchad.cefod-tchad.org/texte/3983>, consulté le 04/02/2015.
- UNESCO : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00311&cp=TD>, consulté le 14/02/2015.
- Université Senghor d’Alexandrie : http://www.usenghorfrancophonie.org/Pages/1247/signets_patrimoine.html, consulté le 25/03/2014

Conventions chartes, textes réglementaires et manuel de référence du patrimoine mondial

- Charte sur la conservation et la restauration des monuments et sites (Charte de Venise de 1964).
- Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel de 1972.
- Convention sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.
- La Loi 14-60 de la République du Tchad du 02 novembre 1960. (Version numérique en CD, Université Senghor d’Alexandrie).

- La Loi N°1098/PR/PM/MC/2011 portant organigramme du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du 07 octobre 2011.
- La Loi N°12-408 2012-03-20 PR/PM/MC/1 portant approbation du Document cadre de la politique de développement culturel et artistique au Tchad du 20 mars 2012. (Document téléchargeable sur le site Legitchad-CEFOD. Cf. supra)
- UNESCO. *Etablir une proposition au patrimoine mondial*, 2^e édition. Paris, Edition du Patrimoine mondial, Manuel de référence, 2011. (Version PDF téléchargeable sur le site de l’UNESCO. Cf. supra)
- UNESCO. *Gérer le patrimoine mondial*. Paris, Edition du Patrimoine Mondial, Manuel de référence, 2014. (Version PDF téléchargeable sur le site de l’UNESCO. Cf. supra)

7. Liste des figures et illustrations

Figure 1: Carte du Tchad (Division géographie du Ministère des affaires étrangères).....	4
Figure 2: Localisation du site de Ouara (PRODABO, 2006).....	12
Figure 3: Vue de ruines de Ouara en saison de pluies (Bouba, 2014).....	22
Figure 4: Vue des ruines de Ouara en saison sèche (Nam Saloum, 2014).....	22
Figure 5: Goussour al hamra (Bouba, 2014).....	30
Figure 6: Goussour al dalma (Bouba, 2014).....	30
Figure 7: Les appartements privés du sultan (Bouba, 2014).....	31
Figure 8: La tour (Bouba, 2014).....	32
Figure 9: La maison du marabout (Bouba, 2014).....	33
Figure 10: La mosquée (Bouba, 2014).....	34
Figure 11: La place du marché des esclaves (Bouba, 2014).....	35
Figure 12 : La plateforme du Mont Tréya (Bouba, 2014).....	36
Figure 13: Le cimetière des sultans et momo (Bouba, 2014).....	36
Figure 14: L'entrée principale (Bouba, 2014).....	37
Figure 15: La construction indiquant la direction du site (Bouba, 2014).....	42
Figure 16: Processus de la mise en œuvre du projet scientifique et culturel (Bouba, 2014).....	49
Figure 17: Matrice stratégique du projet scientifique et culturel (adaptée du modèle de valorisation du patrimoine de Laurence Gillot, 2008).....	52
Figure 18: Modes divers d’assemblage de briques et de pierres (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	89
Figure 19: Plan du cimetière des souverains du Ouaddaï (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	90
Figure 20: Plan de la mosquée et Goussour al hamra (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	91
Figure 21: Marques des briquetiers (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	92
Figure 22: Plan de Goussour al beïda-la tour (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	93
Figure 23: Orientation générale des biens patrimoniaux (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	94
Figure 24: Plan d'ensemble des ruines (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).....	95

8. Liste des tableaux

Tableau 1 : Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).....	39
Tableau 2: Budget prévisionnel de la phase 1 du projet.....	63
Tableau 3: Grille récapitulative d'équivalence en devise nationale.....	64
Tableau 4: Matrice des plans d'actions de la première phase du projet.....	65
Tableau 5: Liste des souverains du Ouaddaï.....	66
Tableau 6: Lexique des terminologies en langue vernaculaire.....	68

9. Annexes

Annexe 1 : Budget prévisionnel et récapitulatif**Tableau 2: Budget prévisionnel de la phase 1 du projet**

Budget prévisionnel en Euro								
Charges						Subventions		
Axe 1- Restauration et aménagement						Source du financement	%	Montant
				Année 1	Année 2	Fonds propres et aides publiques au développement		
Etude des édifices et nettoyage succinct des pourtours				2 290,07				
Consolidation des structures et restauration complète					34 433,58			
Installation et équipements divers					19 083,96	Subvention de l'Etat tchadien		
Sous-Total :				2 290,07	53 517,54		50,80%	206 962,42
Axe 2 : Recherche et formations								
RF1 : Recherche/productions								
Inventaire ethnographique				9 541,98	19 083,96	11 ^e FED		
Interventions des artistes et artisans				4 580,15	6 106,87		17,98%	73 358,77
Documentaires et films				11 450,38	15 267,17			
Productions de catalogues					6 870,22	Ressources CTD	2,15%	8 793,89
Sous-Total : Recherche/production				25 572,51	72 900,73	Mécénat		
RF 2 : Formations/renforcement des capacités								
Frais d'ateliers et formations				2 290,07	1 908,39	Fondation Aga Khan	3,93%	16 030,52
Kits de formation				338,16	200,00			
Honoraires des experts				---	---	Fonds OMD	5,61%	22 900,70
Frais de missions et déplacements				5 564,88	5 564,88			
Locations des matériels techniques				1 526,71	1 320,61	Groupe de mécènes du PSF	5,61%	22 900,70
Sous-Total : Formations/renforcement de capacités				9 719,82	8 993,88	Autres		
Sous-Total : RF1 + RF2				35 292,33	81 894,61	Sultanat du Ouaddai	2,09%	8 549,61
Axe 3 : Charges fixes de fonctionnement								
Charges de coordination						Fonds du patrimoine	4,67%	19 083,96

Equipe de coordination	55 648,85	55 648,85	mondial FONSAT Délégation de la Culture de la région du Ouaddaï		
Intervenants salariés (décisionnaires)	8 793,89	8 793,89		6,71%	27 382,30
Charges patronales (30%)	19 332,82	19 332,82			
Indemnité volontaire/stagiaire	00,00	00,00			
Frais de matériels (fournitures bureautiques, etc.)	1 610,68	1 610,68			
Internet	977,09	977,09		0,45%	1 855,12
Communications, publications (presse)	91,03	91,03			
Missions et déplacements	11 832,06	11 832,06			
Réception (réunions acteurs, experts, autres)	3 129,77	3 129,77			
Frais généraux (administration)	5 580,15	5 580,15			
Sous-Total : Charges fixes	101 974,19	101 974,19			
Totaux : Axe1 +Axe 2 +Axe 3	139 556,49	237 386,34			
Axe 4 : Autres frais (extra)					
Frais bancaires	115,725				
Assurances	19 172,51				
Sous-Total : Autres frais	19 288,23				
Frais de gestion de risques et catastrophes (3% du budget global)	4 765,34	7 121,59			
Total Budget année 1	163 610,06		100%	407 817,99	
Total Budget année 2		244 507,93			

Tableau 3: Grille récapitulative d'équivalence en devise nationale

Grille d'estimation du budget global en franc Cfa (Taux de change 1€=655 F Cfa)		
	Valeur en Euro	Valeur en F CFA (XAF)
Budget année 1	163 310,06	106 968 089,30
Budget année 2	244 507,93	160 152 694,15
Total budget de restauration aménagement	407 817,99	267 120 783,45

Annexe 2 : Planning des activités

Tableau 4: Matrice des plans d'actions de la première phase du projet

N°	Activités génériques	Période																								Responsable(s)	Partenaires impliqués
		Année 1												Année 2													
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
1	Concertation publique et composition du comité de pilotage	■	■	■	■	■	■																		Maître d'ouvrage et maître d'œuvre	Collectivité territoriale décentralisée Elus locaux Etat d'esprit Experts internationaux FONAT Fondation Aga Khan F : OMD Fonds du patrimoine mondial Leaders d'opinion Leaders religieux Maître d'œuvre Maître d'ouvrage Patrimoine Sans Frontières Sultanat du Ouaddaï	
2	Recrutement et formation des agents					■	■																				
3	Etude des édifices et nettoyage succinct des pourtours					■	■																				
4	Mise hors danger des structures (nettoyage, drainage et étayage)							■	■	■	■																
5	Consolidation des structures et reconstruction des parties fragiles											■	■	■	■										Comité de pilotage du projet et experts		
6	Restauration complète de l'ensemble palatial																■	■	■	■	■	■	■	■			
7	Aménagement du site (guichet, latrines, parking, signalétique...)																■	■	■	■	■	■	■	■	Entrepreneurs locaux		
8	Atelier de formations des artisans locaux													■	■	■									Comité de pilotage du projet et experts		
9	Chantier-école																■	■	■	■	■	■	■	■			
10	Réception et ouverture du site																							■	Maître d'ouvrage		
11	Suivi- Evaluation (suivi et monitoring)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Comité de pilotage du projet		

Annexe 3 : Liste des sultans du Ouaddaï**Tableau 5: Liste des souverains du Ouaddaï**

Ordre de succession au trône	Dates	Titulaire	Notes
	1635	Le sultanat du Ouaddaï prend la place de celui Burgu avec une nouvelle dynastie	
	Kolak ou Sultan de la dynastie Al ‘Abbassi (*Sultans inhumés dans la <i>tumang</i> des Sultans de Ouara)		
1	De 1635 à 1655	Abdelkerim Ben Djame* (Fondateur du Ouaddaï)	Kolak
2	De 1655 à 1678	Harout 1 ^{er} *	Kolak
3	De 1678 à 1681	Kharif Saboun 1 ^{er}	Kolak
4	De 1681 à 1707	Yacoub Arouss*	Kolak
5	De 1707 à 1747	HaroutSaghir*	Kolak
6	De 1747 à 1795	Jouda (Mahamat Saleh KharifTiman*	Kolak
7	De 1795 à 1803	Mahamat Saleh Darat Ibn Jouda*	Kolak
8	De 1803 à 1813	Abdelkerim Saboun Ibn Saleh Darat* (Saboun II)*	Kolak
9	De 1813 à 1813	Mahamat Boussata	Kolak
10	De 1813 à 1829	Youssof Kharifène Ibn Abdelkader*	Kolak
11	De 1829 à 1829	Rakib Ibn Yousouf Abdelkader	Kolak
12	De 1829 à 1835	Mahamat Abdelaziz Daouyi Ibn Radoun*	Kolak
	De 1835 à 1835	Adam Ibn Mahamat Abdelaziz	
13	De 1835 à 1858	Izadine Mahamat Al Cherif Ibn Saleh Darat*	Kolak
14	De 1858 à 1874	Ali Ibn Mahamat*	Kolak
15	De 1874 à 1898	Youssof Ibn Ali*	Kolak
16	De 1898 à 1900	Ibrahim Ibn Ali	Kolak
17	De 1900 à décembre 1901	Ahmat Abou Alghazali	Kolak
18	De 1902 à 1909	Mahamat Doud Murra (Mahamat Saleh) Ibn Youssof*	Kolak
19	Du 3 juin 1909 à 1912	AcyI*	Kolak
Suzeraineté Française			
	1912	Première suppression Sultanat	
	1935	<i>Reconstitution du Sultanat par la France</i>	
20	De 1935 à 1945	Mahamat Ouarada Ibn Ibrahim	Kolak

21	De 1945 à 1960	Ali silek Mahamat Mahamat Ibn Mahamat Doud Murra	Kolak (1 ^{er} règne)
	1960	Deuxième suppression du sultanat par le Gouvernement de la République du Tchad	
	1970	Reconstitution du Sultanat par le Gouvernement de la République du Tchad	
	De 1970 à 1977	Ali silek Mahamat Mahamat Ibn Mahamat Doud Murra	Kolak (2 ^e règne)
22	De 1977 à novembre 2004	Ibrahim Ibn Mahamat Ourada	Kolak
23	D’avril 2005 à ce jour	Mahamat Ibrahim Mahamat Ouarada II	Kolak

Source : De Gustave Nachtigal révisée dans les ouvrages de Jean-Paul Lebeuf et J.-H. Immo Kirsch (1989) et Mahamat Saleh Yacoub (2001).

Annexe 4 : Lexique des terminologies

Tableau 6: Lexique des terminologies en langue vernaculaire

Mots en dialecte maba (pluriel*)	Sens ou équivalence en langue française	Rôle et fonction
<i>Aguid ou agada*</i>	Chef	Général et chef militaire et administrateur adjoint (de responsabilités moindres que le Kamkolak)
<i>Ama-soultane ou Am-soultan</i>	Mont (<i>litt. en arabe local mère du sultan ou en Bura-mabang « sur le Sultan »</i>)	Un des 3 monts entourant Ouara, situé au sud des ruines
<i>Baloul</i>	Mont	Un des 3 monts entourant Ouara, situé à l’est des ruines
<i>Beri</i>		Ethnie
<i>Bura-mabang (ou maba tout court)</i>	Dialecte	Langue vernaculaire parlée par les Maba
<i>Burgu</i>		Ancien royaume et appellation du Ouaddaï
<i>Dalala</i>	Parasol	Insigne de pouvoir
<i>Dar luluk</i>	Pays de l’ouest	Province de l’ouest
<i>Dar taluk</i>	Pays de l’est	Province de l’est
<i>Dar taturtalu</i>	Pays du nord	Province du nord
<i>Dar turlalu</i>	Pays du sud	Province du sud
<i>Fâcher</i>	Forum impérial(Lieu où le sultan donne des audiences publiques (hors de l’enceinte principale situé sur le sud-ouest du tata)
<i>Gasr, Gousour*, ksar ou tata</i>	Palais	Résidence impériale Logement de la famille princière
<i>Goussour al beïda</i>	Palais blanc	Appartements privés du souverain et lieu de dévotion
<i>Goussour al dalma</i>	Palais noir	Harem ou logement des épouses princières
<i>Goussour al hamra</i>	Palais rouge	Salle de conseil et des audiences
<i>Hababa ou hababat*</i>	Epouse princière	
<i>Kadamoul</i>	Turban ou chèche	Insigne de noblesse
<i>Kamkolak ou kemakil*</i>	Gouverneur de province	Administrateur de l’un des 4 régions et chef de guerre
<i>Kolak</i>	Sultan ou Suzerain	Monarque
<i>Kudam</i>		Capitale du royaume de Burgu
<i>Maba</i>	Ma-aba <i>litt.</i> en arabe locale « qui n’a pas refusé » par analogie à l’acceptation de leur plein gré l’Islam par les 4 principales ethnies (Kodooï, Malanga, Madaba et Madala).	Ethnie majoritaire au Ouaddaï
<i>Meram ou Mayaram*</i>	Princesse	
<i>Momo</i>	Reine-mère	Dirige le village Moumiyé (de nos jours quartier) qui lui est confié par son fils
<i>Nafada</i>	Eventail	Insigne de pouvoir
<i>Ouaddaï, Waddaï ou Waddaÿ</i>	Nom de contrée, peuple et d’homme	Sultanat, actuellement région administrative
<i>Ouara</i>	Caché, isolé	Ancienne capitale du Sultanat du ouaddaï
<i>Outaz</i>	Enseignant	Maître (pédagogue)
<i>Richa</i>	Chasse mouche	Insigne de pouvoir
<i>Seif</i>	Sabre	Insigne de noblesse

<i>Toundjour</i>		Ethnie
<i>Tréya ou Thouraya</i>	Mont (du nom de la constellation des pléiades)	Un des 3 monts entourant Ouara, situé à l’ouest des ruines
<i>Tumang</i>		Cimetière royale



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Annexe 5 : Guide d’entretien adressé aux enseignants-chercheurs, conservateurs et/ou gestionnaires du patrimoine, oulemas, et/ou érudits de l’histoire du Ouaddaï

Thème :

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI AU TCHAD : CAS DES RUINES DE OUARA

« Cet entretien est mené dans un cadre purement académique, en vue de la réalisation d’un mémoire de Master II en Développement spécialité : *Gestion du patrimoine culturel*. Ce travail est loin de toute considération politique, policière etc. nous vous serons très reconnaissant de bien vouloir nous accorder cet entretien tout en vous garantissant l’anonymat ».

1. Identification de l’enquêté

- 1.1. Lieu de résidence :
- 1.2. Age de l’enquêté(e) :
- 1.3. Appartenance ethnique :
- 1.4. Nationalité :
- 1.5. Niveau d’étude :
- 1.6. Profession :
- 1.7. Situation matrimoniale :

2. Connaissances matérielles du site, croyances, légendes, adage et autres connaissances empiriques sur le Ouaddaï

- 2.1. Que savez-vous de l’histoire du Ouaddaï, sur le palais de Ouara et ses annexes (la mosquée, le cimetière des sultans et des momos et de la *plateforme de la retraite* du Mont *Treya*) ?
- 2.2. Avez-vous visité les ruines du palais de Ouara ?
Si oui, en quelle date précisément ?
- 2.3. Pouvez-vous nous décrire l’aspect général des ruines de l’ensemble palatial de Ouara ?
- 2.4. Connaissez-vous un récit, mythe, légende ou adage sur Ouara
- 2.5. Que savez-vous des symbolismes architecturaux dans l’édification des bâtisses, du symbolisme des couleurs des édifices et des insignes royaux ?

3. Politique de conservation patrimoniale : gestion, mise en valeur et préservation du patrimoine

- 3.1. Quelle stratégie proposeriez-vous pour la mise en valeur et la sauvegarde de ce patrimoine tchadien ?
- 3.2. Pensez-vous qu’une gestion durable et efficiente du palais de Ouara et ses annexes en l’occurrence l’aménagement, la restauration ou muséalisation pourrait-elle être envisagée ?
- 3.3. Dites nous pourquoi le site n’est-il pas jusque-là restauré ? (Malgré le passage de plusieurs missions de l’UNESCO et du CNRS)
- 3.4. Quel est votre avis sur la place de la culture matérielle dans la société ouadaïenne ?

4. Difficultés et recommandations

- 4.1. Quelles sont vos souhaits et perspectives pour les orientations futures ?
5. Avez-vous des questions, des suggestions ou autres informations à nous livrer ?

Nous vous remercions !



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Annexe 6 : Questionnaire destiné aux membres du Sultanat du Ouaddaï et notables

Thème :

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BATI AU TCHAD : CAS DES RUINES DE OUARA

« Cet entretien est mené dans un cadre purement académique, en vue de la réalisation d’un mémoire de Master II en Développement, spécialité : *Gestion du patrimoine culturel*. Ce travail est loin de toute considération politique, policière etc. nous vous serons très reconnaissant de bien vouloir nous accorder cet entretien tout en vous garantissant l’anonymat ».

1. Identification de l’enquêté

1.1. Nom du village d’origine ou quartier :

1.2 Sexe de l’enquêté : 01 Mas 02 F

1.2. Age de l’enquêté(e) :

1.3. Appartenance ethnique :

1.4. Nationalité :

1.5. Statut matrimonial

1.6. Êtes-vous autochtone ? 01 oui 02 non

Si non, combien d’année êtes-vous là ?

1.7. Avez-vous été à l’école ? 01 oui 02 non Si oui, quel est votre niveau d’instruction.

01 Primaire 02 Secondaire 03 Supérieur 04 Autres à préciser.....

1.8. Quel titre portez-vous ou position sociale au sein de la hiérarchie traditionnelle ouaddaïenne ?

1.9. En dehors de vos attributions au sein de la cour, exercez-vous d’autres activités ?

2. Connaissances matérielles du site, croyances, légendes, adages et autres connaissances empiriques sur Ouara

2.1. Que savez-vous de l’histoire du tata des sultans à Ouara et de ses annexes : à savoir la mosquée, le cimetière des sultans et des momos et la *plateforme de la retraite* du Mont *Treya* ?

2.2. Avez-vous déjà visité le site du palais de Ouara ? En quelle date précisément ? Et pouvez-vous nous décrire l’aspect général de l’ensemble palatial ?

2.3. Que savez-vous du mode d’ascension au trône et critère d’éligibilité ? Et du rôle de la reine-mère (Momo) dans la société ouaddaïenne d’antan ?

2.4. Présentez-nous l’organisation structurelle du pouvoir royal (administration), culturelle et religieuse du sultanat du Ouaddaï

2.5. Connaissez-vous des croyances, légendes, adages et mythes sur les la fondation du palais et/ou de Ouara ?

2.6. Que savez-vous de la signification des couleurs blanche, noire et rouge dans la construction architecturale des édifices et des insignes royaux ?

2.7. Avez-vous une idée des dimensions des portes, fenêtres, briques et des bâtisses ? Et avec quels matériaux étaient fabriquées les portes et les fenêtres ?

2.8. Quelles furent les techniques de fabrication de briques et de l’édification du palais ?

2.9. Ouara fut naguère un grand centre socio-économique et religieux que fut l’œuvre des sultans du Ouaddaï, des Oulemas et fakirs ?

3. Politique de conservation patrimoniale : gestion, mise en valeur et préservation du site

3.1. Quelles sont les stratégies jusqu’ici appliquées par le sultanat pour assurer la gestion et la sauvegarde de ce patrimoine national ?

3.2. Dites-nous pourquoi le site n’est-il pas jusque-là restauré ? (Malgré le passage de plusieurs missions de l’UNESCO et du CNRS)

3.3. Pourquoi remarque-t-on l’absence de l’Etat ?

3.4. Pensez-vous qu’une gestion durable et efficace du palais de Ouara et ses annexes pourrait-elle être envisagée ? Si oui comment ?

4. Difficultés et souhaits

4.1. Quelles sont vos souhaits et perspectives pour les orientations futures ?

4.2. Avez-vous des questions, des suggestions ou autres informations à nous livrer ?

Nous vous remercions !

Annexe 7 : Exemple d’un guide d’entretien rempli par un de nos enquêtés



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Guide d’entretien adressé aux Enseignants-chercheurs, Conservateurs et/ou Gestionnaires des sites patrimoniaux, Oulemas, et/ou érudits de l’histoire du Ouaddaï

Thème :

“CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BATI AU TCHAD : CAS DES RUINES DE OUARA”

« Cet entretien est mené dans un cadre purement académique, en vue de la réalisation d’un mémoire de Master II en Développement spécialité : *Gestion du patrimoine culturel*. Ce travail est loin de toute considération politique, policière etc. nous vous serons très reconnaissant de bien vouloir nous accorder cet entretien tout en vous garantissant l’anonymat ».

1. Identification de l’enquêté

- 1.1. Lieu de résidence : Ile de France – France
- 1.2. Age de l’enquêté(e) : 38 ans
- 1.3. Appartenance ethnique : Gabri (Tandjilé)
- 1.4. Nationalité : Tchadienne
- 1.5. Niveau d’étude : Bac +5
- 1.6. Profession : Animateur
- 1.7. Situation matrimoniale : Marié

2. Connaissances matérielles du site, croyances, légendes, adage et autres connaissances empiriques sur le Ouaddaï

2.1. Que savez-vous de l’histoire du Ouaddaï, sur le palais de Ouara et ses annexes (la mosquée, le cimetière des sultans et des momos et de la *plateforme de la retraite* du Mont Treya) ?

Je n’ai pas assez de connaissance sur l’histoire du Ouaddaï. Mais je sais que l’histoire du Ouaddaï nous rappelle celle du royaume du Ouaddaï qui était un ancien Etat (fondé au début du XVIIe jusqu’à l’arrivée et la conquête par les européens au XIXe siècle) localisé dans la région actuelle de Tchad de la même manière que les autres royaumes qui ont existé au Tchad.

2.2. Avez-vous visité les ruines du palais de Ouara ? Non, je n’ai jamais voyagé vers le nord du Tchad

Si oui, en quelle date précisément ?

2.3. Pouvez-vous nous décrire l’aspect général des ruines de l’ensemble palatial de Ouara ?
Puisque je ne suis pas allé sur le site, je n’ai aucune idée

2.4. Connaissez-vous un récit, mythe, légende ou adage sur Ouara ? Non

2.5. Que savez-vous des symbolismes architecturaux dans l’édification des bâtisses, du symbolisme des couleurs des édifices et des insignes royaux ?

Pour ce sujet en particulier, je n’ai pas d’idées ou propos à donner puisque n’ayant pas vu le site, je ne pourrai pas apporter des éléments nécessaires au travail.

3. Politique de conservation patrimoniale : gestion, mise en valeur et préservation du patrimoine

3.1. Quelle stratégie proposeriez-vous pour la mise en valeur et la sauvegarde de ce patrimoine tchadien ?

La réalisation d'un projet de développement pour ce patrimoine est faisable par les suggestions de mise en valeur du patrimoine. Cette faisabilité dépend surtout de l'implication des différents acteurs du territoire à savoir les représentants du monde institutionnel et socio professionnel. Les autorités locales ont également un grand rôle à jouer pour le renouveau de l'activité. Inscire la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine, sera une bonne chose pour le développement économique et touristique de la région. Mais il faudrait chercher les moyens pour concrétiser cette idée en véritable projet de développement local ou régional par la recherche des solutions, à la fois logistique, matérielle, financière et humaine...

3.2. Pensez-vous qu'une gestion durable et efficiente du palais de Ouara et ses annexes en l'occurrence l'aménagement, la restauration ou muséalisation pourrait-elle être envisagée ?

Oui, c'est possible s'il ya prise de conscience de la population et la volonté des autorités à pouvoir sauvegarder et valoriser ce patrimoine. La mise en place d'un management des idées au sein d'une organisation, soit d'un projet d'innovation participative concernant un patrimoine, se réalise généralement en plusieurs phases et les démarches du management des idées sont les suivantes : élaboration et lancement du projet ou programme d'innovation participative, le processus de récolte des idées, le processus d'évaluation des idées, la mise en œuvre des idées innovantes, le pilotage du processus, la récompense des idées les plus innovantes et des meilleurs porteurs de projets. Pour l'élaboration et lancement du projet, les responsables doivent élaborer un projet dédié à l'innovation participative, qui implique généralement entre autres les départements et des spécialistes. Un plan de communication propre au programme d'innovation participative est alors mis en œuvre pour accompagner la dynamique de management des idées dans la restauration ou muséalisation.

3.3. Dites nous pourquoi le site n'est-il pas jusque-là réhabilité ? (Malgré le passage de plusieurs missions de l'UNESCO et du CNRS)

Pour ma part, je dirai qu'il est question d'incompréhension des populations ou manque de culture patrimonial pour la sauvegarde du patrimoine. En plus, il ya aussi l'influence confessionnelle ou religieuse.

3.4. Quel est votre avis sur la place de la culture matérielle dans la société ouadaïenne ?

Elle a bien sa place comme toute autre culture. Sauf qu'il ya manque de conscience ou ignorance pour la valorisation de ce patrimoine.

4. Difficultés et recommandations

4.1. Quelles sont vos souhaits et perspectives pour les orientations futures ?

4.2. Avez-vous des questions, des suggestions ou autres informations à nous livrer ?

Concernant le site ou lieu d'étude, il faudrait insister sur l'importance du choix de ce site, des services et objectifs du projet :

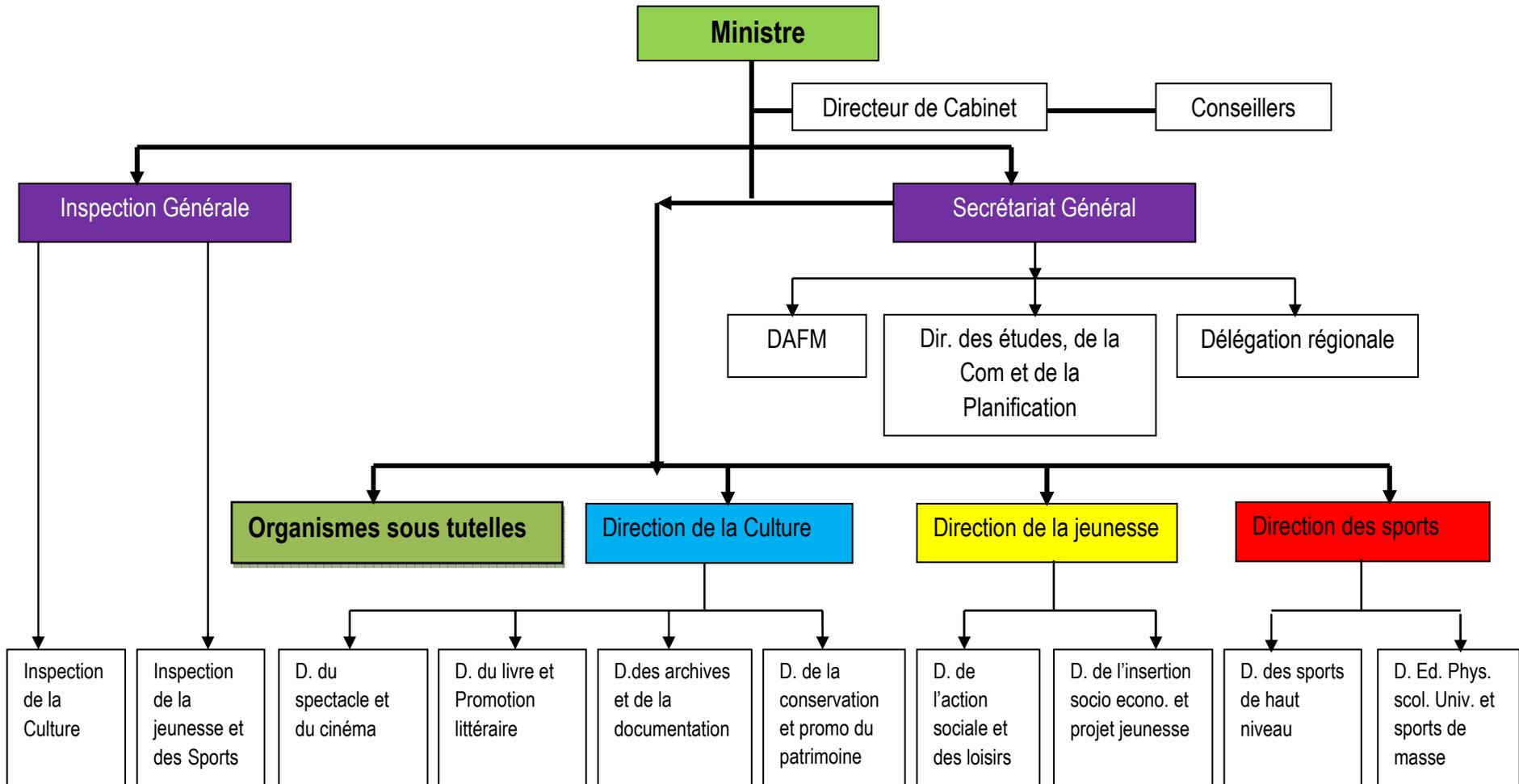
- Créer un cadre de travail pour une meilleure réalisation du projet, il faudrait penser à la conception technique de la manière suivante afin de convaincre les partenaires pour le financement du projet
- Faire une bonne conception architecturale et l'évaluation du coût du projet ;

- Identifier la structure en charge du projet tout en mettant ou créant un comité de gestion qui va préciser les responsabilités des membres

Par ce plan, nous suggérons une conception du projet qui demande compétence, culture (pas seulement technique), intelligence, sensibilité, ouverture mentale et intellectuelle, disponibilité à expérimenter, enthousiasme et grande capacité d’imagination. Tout cela exige, de la part de celui qui conçoit un projet, la conscience que le résultat final d’une intervention de réhabilitation d’une zone abandonnée sera d’autant meilleur qu’elle incorporera les signes de l’histoire sociale, en plus des signes de l’histoire physique (urbaine) et des sites abandonnés ; parce que leur mémoire, souvent, survit aux événements de l’abandon. Et donc, ce dialogue avec les tissus urbains environnants, cette invitation à incorporer dans le projet les traces et les mémoires du travail est un moment important de tout bon parcours conceptuel. Alors, il est important d’exercer tous les efforts pour ne pas en cacher l’histoire, quand on travaille sur un lieu abandonné (site) et mémoire d’un peuple disparu, tout en en changeant le rôle et les fonctions, et en rechercher les traces dans les communautés et chez les protagonistes d’autrefois, quand cela est encore possible. Cela permettra aussi de s’enraciner plus rapidement et mieux encore dans cette culture. Rien de plus ni rien de moins que ce qui a toujours eu lieu dans les villes, que d’ailleurs nous trouvons plus belles et riches de stimulations et de suggestion, et quand elles montrent surtout les stratifications historiques et les signes du passage des générations.

Nous vous remercions !

Annexe 8 : Organigramme du Ministère de la culture



Source : Figure X tiré de Mangobaye Nanalmadine, 2011.

Annexe 9 : Décret portant approbation du Document cadre de la politique de développement culturel et artistique au Tchad

Texte en vigueur

Décret 12-408 2012-03-20 PR/PM/MC/12

Table des matières

PREAMBULE

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

II/ LA SITUATION ACTUELLE

II.1 Contraintes

II.2 Atouts et potentialités

III/ LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

III.1 Définition de la culture

III.2 Les fondements de la politique du développement culturel

III.3 Les objectifs a) Objectifs généraux b) Objectifs spécifiques

III.4 La stratégie et les actions prioritaires

III.4.1 De l'organisation et de la gestion de l'action culturelle

III.4.1.a De l'organisation

III.4.1.b De la gestion de l'action culturelle

III.4.2. De l'Inventaire, de la Conservation et de la Valorisation du patrimoine culturel et artistique

III.4.3. De l'Education et de la formation culturelle et artistique

III.4.4. De la Promotion du Livre et de la Littérature

III.4.5. Des Arts et du Cinéma

III.4.6. De la Production et de la promotion culturelle et artistique

III.4.7. De la Coopération culturelle et artistique

III.4.8. Du Financement du Développement culturel et artistique

III.4.9. de la Réglementation et législation de l'action culturelle et artistique

III.5 Le cadre institutionnel

III.6 La mise en œuvre et le suivi/évaluation

III.6.1. mise en œuvre

III.6.2. suivi-évaluation

Vu la Constitution ; Vu le Décret N°874/PR/2011 du 13 Août 2011, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Vu le Décret N°875/PR/2011 du 17 Août 2011, portant nomination des membres du Gouvernement ; Vu le Décret N°1633/PR/PM/2011 du 30 décembre 2011, portant nomination d'un membre du Gouvernement ; Vu le Décret N°028PR/PM/2012 du 11 Janvier 2011,

portant nomination d'un membre du Gouvernement ; Vu le Décret N°082/PR/PM/2012 du 27 janvier 2012, portant nomination de deux membres du Gouvernement ; Vu le Décret N°271/PR/PM/2012 du 28 février 2012, portant nomination d'un membre du Gouvernement ; Vu le Décret N°891/PR/2011 du 31 Août 2011, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ; Vu le Décret N°1098/PR/PM/MC/2011 du 07 octobre 2011, portant organigramme du Ministère de la Culture ;

Article 1: Est approuvé le Document cadre de la politique de développement culturel et artistique au Tchad joint en annexe.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Annexe

DOCUMENT CADRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE AU TCHAD

PREAMBULE

Le présent document cadre de la politique de développement culturel et artistique tient compte de l'expression culturelle de toutes les communautés tchadiennes. Le secteur de la culture, longtemps méprisé par le colonisateur est resté depuis l'indépendance résumé à une simple Direction rattachée tantôt au Ministère de l'Education Nationale tantôt au Ministère de la Jeunesse et des Sports ou au Ministère de la communication. Le fait de ne pas ériger très tôt cette Direction en un département Ministériel à part entière a limité l'élan de la politique de promotion culturelle au Tchad. Le Ministère de la Culture a senti la nécessité de faire du document de la politique culturelle une des priorités et un point de départ pour asseoir solidement les bases de notre patrimoine culturel et artistique potentiellement riche et diversifié.

Ce document cadre de la politique de développement culturel et artistique a pour ambition d'insérer la culture tchadienne au cœur de tout programme de développement, de toute action politique, sociale et économique. L'organisation et la gestion de l'action culturelle doivent être une préoccupation majeure de cette politique qui ne peut être mise en œuvre sans la participation de toutes les composantes de la société tchadienne, des secteurs publics et privés et de tous les citoyens.

Le patrimoine culturel et naturel tchadien témoigne de la riche diversité culturelle résultant de la cohabitation pacifique d'environ 250 identités culturelles et ethniques. Il exprime les expériences et les aspirations profondes du peuple tchadien. Sa connaissance et son étude sont les vecteurs du dialogue entre les cultures. La nécessité de l'inventorier pour mieux le préserver, le valoriser et le transmettre aux générations futures s'impose. Valoriser le patrimoine culturel national implique aussi la dynamisation de la création artistique, afin d'adapter et d'intégrer les réalités contemporaines. Cela nécessite un soutien aux détenteurs, aux artistes et aux créateurs.

Le document cadre de la politique de développement culturel et artistique est élaboré autour de l'organisation et de la gestion de l'administration culturelle, à travers l'inventaire, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel national, l'aide à la création, à la diffusion, à l'éducation et à la formation artistique, la promotion, la recherche, l'environnement juridique et la coopération culturelle.

C'est dans le cadre de ce processus que le Gouvernement de la République du Tchad adopte le présent document cadre de la politique de développement culturel et artistique, qui est un ensemble de mesures et d'actions intégrées, cohérentes et efficaces pour mieux encrenner la promotion culturelle et artistique dans le fonctionnement et la performance de l'économie et du social.

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

Le Décret N°89/PR/PM/20 du 31 août 2011 portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres, précise la mission du Ministère de la Culture en son article 42 à savoir : la conception, la coordination et la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Culture et Artistique. A ce titre, il est responsable des actions suivantes :

promotion de la création littéraire et artistique, et des traditions populaires ; coordination et diffusion de la production artistique et culturelle ; protection, avec les départements ministériels concernés, des œuvres intellectuelles ; échanges sur le plan international en matière culturelle, en collaboration avec les ministères concernés ; suivi de la production cinématographique, des enregistrements sonores et de publicités ; promotion de la production et de la gestion cinématographique ; suivi de la gestion des musées ; protection et promotion du patrimoine culturel national ; gestion des archives nationales en relation avec le Secrétariat Général du Gouvernement ; contrôle et suivi des vidéos clubs, en collaboration avec les autres ministères ; promotion des industries culturelles ; promotion du Livre et de la Lecture ; promotion de la formation et de l'assistance technique et financière des acteurs et animateurs du monde de la Culture ; contrôle de qualité des productions artistiques et culturelles.

Dans l'exécution des tâches ainsi définies, ci-dessus, le Ministère s'est heurté très vite à l'insuffisance des moyens humains, financiers, matériels et infrastructurels, d'une part, et à l'absence d'un instrument juridique de pilotage, d'autre part.

Ainsi, il s'est avéré urgent et nécessaire de dégager les grands axes devant servir d'ossature d'un document cadre de la politique du développement culturel et artistique.

Ces grands axes sont les suivants :

Organisation et gestion de l'action culturelle et artistique ; Inventaire, conservation et valorisation du patrimoine culturel et artistique ; Education et formation culturelle et artistique ; Promotion du Livre et de la Littérature ; Arts et Cinéma ; Production et promotion culturelles et artistiques ; Coopération culturelle internationale ; Réglementation et législation de l'action culturelle et artistique. Financement du développement culturel et artistique.

II/ LA SITUATION ACTUELLE

Le Tchad est situé au cœur de l'Afrique. Sa superficie est de 1 284 000 km². Il couvre trois zones climatiques que sont :

Au nord, la zone saharienne, 60% du territoire, avec un climat désertique, aride et sec ; Au centre, la zone sahélienne, 30% du territoire, caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle qui varie entre 200 et 600mm au sud, la zone soudanienne, 10% du territoire, au climat tropical, avec des pluies assez abondantes (900mm en moyenne par an).

Sur le plan démographique, sa population est de 11.274.106 d'habitants d'après le Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) de mars 2009. Les principales villes du pays sont N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché.

Malgré l'accroissement de la population urbaine, le Tchad demeure un pays à prédominance rurale. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont les principales activités de la population. L'exploitation du pétrole, depuis 2001, contribue grandement à l'augmentation des ressources nationales.

Dans le domaine culturel, le Tchad témoigne d'une riche diversité culturelle résultant de la cohabitation pacifique d'environ 250 identités culturelles et ethniques. Elles expriment les expériences et les aspirations profondes du peuple tchadien. Leur connaissance et leur étude sont les vecteurs du dialogue entre les cultures.

II.1 Contraintes

Plusieurs contraintes entravent la bonne marche des activités du Ministère de la culture.

Si dans le domaine de l'organisation plusieurs structures tant au niveau central que déconcentré ont vu le jour, force est de reconnaître que les moyens financiers, matériels et humains font cruellement défaut.

S'agissant du patrimoine culturel et artistique, plusieurs contraintes liées à l'inventaire, à la conservation et à la valorisation sont à relever. Elles ont trait à :

la recherche et l'inventaire des sites et monuments; la conservation et la valorisation de l'architecture traditionnelle; L'inventaire des œuvres artistiques et littéraires créées au Tchad ou à l'étranger par des Tchadiens ; la conservation et la diffusion des objets témoins du patrimoine national par voie d'expositions, de catalogages et dans les musées ; la collecte et le traitement des données significatives de la tradition orale tchadienne ; la construction des musées et archives régionaux ; la négociation des accords nécessaires au rapatriement des biens culturels détenus par des collectionneurs privés des pays étrangers notamment les anciennes puissances coloniales, les pays voisins et institutions dont le territoire de l'actuel Tchad a relevé à un moment de son histoire ; L'équipement des archives nationales en matériels techniques permettant la bonne conservation du patrimoine ; La poursuite de l'inventaire, de la collecte et de la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Concernant l'éducation et la formation culturelle et artistique, il est à décrier :

Le manque de structures de formation d'acteurs culturels ; le manque de bourses d'études et de stages de perfectionnement ; l'absence d'une politique de formation des acteurs culturels;

Dans le domaine de la promotion du livre et de la littérature, on note :

L'inexistence d'un fonds pour l'appui à la création et à la publication des œuvres artistiques et littéraires ; l'absence de maisons d'édition et de distribution de livres ; l'insuffisance du nombre des centres de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ;

Concernant les Arts et le Cinéma, il faut relever :

La jeunesse du cinéma tchadien, qui manque d'appui ; la disparition des salles de cinéma; l'amateurisme qui caractérise le Ballet National ; le manque de promotion des activités artistiques : théâtre, musique, danse, peinture, sculpture, design et artisanat d'art ;

Le manque de promotion des activités cinématographiques et audiovisuelles ; L'absence d'appuis techniques aux organisations artistiques et associations culturelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes d'activités ; l'inexistence des actes législatifs ou réglementaires nécessaires au développement et à la promotion des activités culturelles et artistiques ;

II.2 Atouts et potentialités

Longtemps rattaché à d'autres ministères, le Ministère de la culture est une structure autonome depuis le 17 août 2011. Cette autonomie constitue indubitablement un atout pour le Département qui, devenu Ministère de la culture, a pu se doter d'un organigramme et dispose des structures administratives décentralisées. Grâce à ses régionales, les bases de la promotion des arts et de la culture sont ainsi jetées.

L'existence des Maisons de la culture, des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) dans quelques régions du pays contribue au développement de la Culture au niveau national quand bien même leur nombre demeure insuffisant.

Dans le domaine des ressources humaines, le Département dispose d'un personnel motivé et de formation diversifiée qui ne demande qu'à être renforcé.

Sur le plan naturel, le Tchad regorge d'énormes potentialités. Plusieurs de nos sites sont susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce sont : Les Gravures et peintures rupestres de l'Ennedi et du Tibesti ;

1. Le site métallurgique de Begon II dans le Logone Oriental;
2. Les curieuses mines de fer de Télé-Nugar dans le Guéra;
3. Les ruines de Ouara dans le Ouaddaï;
4. Le parc naturel de Zakouma dans le Salamat;
5. Les Lacs Ounianga dans le BET;
6. Le Lac Tchad dans le Lac;
7. Les sites à Hominidés anciens (Toumaï et Abel) du Djourab dans le BET;
8. La Région d'Archeï: le paysage naturel, culturel et son art rupestre dans le BET;

Parmi les neuf (9) biens figurant sur la liste indicative du patrimoine mondial, Les Lacs d'Ounianga et le site de la région d'Archeï sont proposés pour être inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Ce qui témoigne déjà d'une prise de conscience sur le plan national, de la nécessité de protéger et de valoriser le patrimoine tchadien.

Dans le domaine du Cinéma, le Tchad commence à se faire connaître avec de nombreux prix engrangés. C'est notamment des Prix remportés par le cinéaste tchadien Mahamat Saleh Haroun au Festival, respectivement aux festival de Cannes et au FESTPACO de Ouagadougou. L'art plastique tchadien est en plein épanouissement. Chaque jour, les plasticiens créent des chefs-d'œuvre très prisés sur le marché national et international. Dans le domaine des Arts, le Tchad possède un riche répertoire de folklore, de danse qui fait la fierté du pays, grâce aux prestations du Ballet national. La création de l'Orchestre national et du Théâtre national consolidera davantage la renommée de nos musiciens et dramaturges qui, malgré le peu de moyens dont ils disposent, se sont illustrés sur le plan international.

Le Tchad constitue un véritable terreau pour la promotion de la littérature d'expression française et arabe tant les écrivains en herbes foisonnent.

III/ LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

III.1 Définition de la culture

Le Tchad fait sienne la définition de la notion de culture faite par l'Unesco à savoir: « La culture est l'ensemble des traits distinctifs spirituels, matériels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe alors tous les arts, les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

La culture est ainsi la réponse de l'homme tchadien pour s'adapter à son Environnement naturel. La culture touche ainsi toutes les activités. De ce fait. Elle influence et guide l'action de la société, des populations. Elle doit aider à assurer la cohésion sociale et Servir de base au développement économique et social du Tchad.

Le Tchad Est un pays multiculturel de par la composition de sa population. Cette diversité culturelle est plutôt une richesse de par les vertus de dialogue et de tolérance qu'elle véhicule.

Si la diversité culturelle permet d'affirmer l'identité culturelle de chaque groupe, elle participe à la définition officielle de l'identité culturelle de l'homme tchadien : l'identité culturelle consiste en un sentiment d'approche, un attachement au patrimoine commun, l'idée de semblable et d'identique.

Enfin, la culture, longtemps ignorée dans la conception et la gestion des plans de développement économique et social, et notamment dans la stratégie nationale de lutte pour la réduction de la pauvreté, doit être désormais l'un des piliers du développement durable du Tchad.

III.2 Les fondements de la politique du développement culturel

La politique culturelle du Tchad est pluraliste dans son principe. Les actions ne seront pas seulement orientées vers un seul domaine de l'art mais ouvertes à d'autres formes d'inventions telles que la science, la technique, etc.

Cette politique culturelle et artistique vise à :

Favoriser les échanges d'information entre les peuples pouvant se communiquer des éléments du savoir ou d'expériences mutuellement profitables et /ou enrichissants ; Instaurer une vie culturelle et associative qui respecte les libertés et droits fondamentaux de l'homme et des associations ; démocratiser la culture en rendant accessibles au plus grand nombre, les valeurs artistiques et culturelles reconnues ; protéger les us et coutumes.

L'évolution de la vie culturelle tchadienne, enracinée dans le passé et résolument tournée vers l'avenir, doit transcender les *a priori* et les querelles artisanes.

La culture qui forme des hommes libres fait appel à la liberté de chacun et ne vit que dans la diversité, le dialogue et la tolérance.

III.3 Les objectifs

a) Objectifs généraux

Les objectifs de la politique culturelle et artistique du Tchad visent à refléter la volonté du peuple, à réaliser concrètement ce qui permet à chacun de s'épanouir en luttant contre les inégalités, les contraintes, les servitudes morales, afin de faire de l'homme tchadien un homme libre, vivant en harmonie avec son environnement et communiant pacifiquement et utilement avec ses semblables de la planète.

b) Objectifs spécifiques

Cette politique vise à :

Faire de l'homme tchadien, un homme libre, débarrassé de tous les complexes moraux, physiques et matériels ; favoriser l'unité et la concorde nationale par l'instauration d'un dialogue de Cultures ; identifier, collecter, inventorier, protéger, réhabiliter, restaurer, sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel, matériel et immatériel ; éliminer les éléments étrangers négatifs et aliénants; faire la promotion des œuvres culturelles et artistiques par l'audiovisuel ; encourager le développement des industries et entreprises culturelles nationales et aussi assurer leur protection ; promouvoir et protéger la recherche du savoir traditionnel et de la pharmacopée, de la recherche historique, archéologique, scientifique et artistique ; intégrer la dimension culturelle et artistique dans le plan global de développement ; assurer la formation des acteurs culturels et artistiques; promouvoir les langues nationales pour la création, la production et la diffusion des œuvres culturelles artistiques: intensifier et consolider la coopération culturelle et artistique sous-régionale, régionale et internationale, afin d'instaurer un dialogue des cultures : assurer la formation des acteurs culturels et artistiques; promouvoir et développer les arts plastiques, les arts du spectacle vivant, le cinéma, le livre et la lecture publique.

III.4 La stratégie et les actions prioritaires

Les principaux axes stratégiques de la politique culturelle et artistique au Tchad sont :

Organisation et gestion de l'action culturelle et artistique : Inventaire, conservation et valorisation du patrimoine culturel et artistique ; Education et formation culturelle et artistique ; Promotion du Livre et de la Littérature ; Promotion des Arts et Cinéma; Production et promotion culturelles et artistiques ; Renforcement de la Coopération culturelle internationale ; Réglementation et législation de l'action culturelle et artistique. Financement du développement culturel et artistique ;

III.4.1 De l'organisation et de la gestion de l'action culturelle

III.4.1.a De l'organisation

La mise en œuvre de la politique culturelle et artistique relève des missions régaliennes de l'Etat. Elle dépend, d'une part, du dynamisme des structures existantes dans le secteur public et dans le secteur privé et d'autre part, d'une bonne coordination des programmes d'action prenant en compte la décentralisation et la déconcentration.

Les principes administratifs et opérationnels ainsi que les moyens financiers de la politique culturelle du Tchad relèvent de la responsabilité de l'Etat. Un certain nombre de services centraux, décentralisés, déconcentrés et rattachés au Ministère de tutelle sont chargés de leur mise en œuvre.

Il est envisagé la mise en place du Conseil National de la Culture : structure mixte et interdisciplinaire chargée de mener une réflexion sur la vie culturelle nationale. Elle regroupe le ministère chargé de la culture, les autres secteurs ministériels concernés, les collectivités territoriales et les acteurs culturels privés.

III.4.1.b De la gestion de l'action culturelle

Partie prenante de la vie culturelle et artistique, la société civile, les associations et structures culturelles privées des domaines du cinéma, de la danse, du théâtre, de la littérature etc., interviennent dans la réalisation de la politique culturelle. L'Etat doit établir et renforcer un partenariat actif avec toutes ces structures.

Dans le souci de parvenir à une décentralisation réelle de l'administration culturelle, l'Etat doit mener des actions concertées avec les collectivités locales, les structures déconcentrées du ministère, les Organismes Non Gouvernementaux et les personnes physiques ou morales, de nationalité tchadienne ou étrangère.

La coordination assurée par le Ministère de la Culture se fait par le biais du contrôle hiérarchique pour les structures centrales et déconcentrées, la tutelle technique pour les structures décentralisées, et la concertation pour les organismes non - étatiques.

III.4.2. De l'Inventaire, de la Conservation et de la Valorisation du patrimoine culturel et artistique

L'exiguïté et l'affectation provisoire des bâtiments qui abritent les trois musées existants, l'insuffisance des structures d'accueil des pièces muséales exigent :

L'implantation progressive des musées dans toutes les régions; L'organisation des campagnes de collecte des pièces de musées sur l'ensemble du territoire eu égard aux menaces de disparition qui pèsent sur notre patrimoine culturel ; L'instauration de l'animation à l'intérieur des musées et l'organisation des journées portes ouvertes en vue de mieux faire connaître nos musées ; L'appui à la création des musées communautaires et de proximité ; La poursuite de la recherche et de l'inventaire des sites et monuments; La conservation et la valorisation de l'architecture traditionnelle; L'inventaire des œuvres artistiques et littéraires créées au Tchad ou par des tchadiens ; La conservation et la diffusion des objets témoins du patrimoine national par voie d'expositions, de catalogages et dans les musées ; La collecte et le traitement des données significatives de la tradition orale tchadienne; La négociation des accords nécessaires au rapatriement des biens culturels détenus par des

collectionneurs privés des pays étrangers notamment les anciennes puissances coloniales, les pays voisins et institutions dont le territoire de l'actuel Tchad a relevé à un moment de son histoire; Le soutien aux détenteurs du patrimoine culturel et naturel.

Des archives nationales

Compte tenu du rôle important que jouent les archives dans tous les domaines de la recherche et dans la préservation de notre identité nationale.

Les mesures suivantes s'imposent :

Mettre progressivement en place des dépôts régionaux ; Mettre à la disposition de la Direction des Archives un dépôt d'archives répondant aux normes internationales dans toutes les régions; Aider la Direction des Archives à microfilmer des archives sur l'ensemble du territoire ; Créer les conditions pour le microfilmage des archives nationales se trouvant à l'extérieur;

Organiser les archives audio visuelles ; Recenser et conserver les informations relatives aux faits, événements ou récits provenant de la tradition orale ; Elaborer des textes législatifs et réglementaires pour la protection de notre patrimoine archivistique.

III.4.3. De l'Education et de la formation culturelle et artistique

La formation d'artistes, des agents de l'administration culturelle, des techniciens, d'opérateurs et d'acteurs culturels, constitue un gage pour l'épanouissement des artistes et pour l'émergence d'œuvres originales au Tchad. Une éducation artistique et culturelle spécialisée sera promue à travers:

La création des écoles spécialisées, les conservatoires et les universités; La création des centres régionaux, provinciaux et communaux de formation aux métiers de la Culture ; L'Octroi de bourses d'études et de stages de perfectionnement ; L'Organisation d'ateliers d'initiation et d'apprentissage pour les métiers d'arts et d'artisanat ; Le Développement d'une politique de formation des acteurs culturels par la création de spécialités dans les écoles et Instituts de formation des animateurs et des administrateurs culturels à 'ENAM, à l'INJS, Faculté des Arts et Architecture d'Abéché, Institut de Biltine et à l'ISSED.

III.4.4. De la Promotion du Livre et de la Littérature

La promotion du Livre et de la Littérature pourra être assurée par :

L'appui à la création et à la publication des œuvres artistiques et littéraires ; L'institutionnalisation d'une semaine du livre et de la lecture publique ; Le Développement de la Bibliothèque Nationale par la mise à sa disposition des moyens conséquents ; La création des bibliothèques municipales, communautaires et scolaires dans tous les établissements ; La création des maisons d'édition et de distribution de livres, manuels ; la création d'imprimeries; La création d'un prix littéraire en langues française et arabe et en langues nationales.

III.4.5. Des Arts et du Cinéma

Dans le domaine des arts et du cinéma, il faudra :

Encourager le cinéma tchadien; Assurer le contrôle et la distribution des films ; Contrôler les vidéos clubs; Instaurer une semaine du cinéma africain. ; Encourager et promouvoir les activités artistiques: théâtre, musique, danse, peinture, sculpture, design et artisanat d'art ; Organiser des manifestations dans le domaine du cinéma : symposium, conférences, concours, festivals ; Promouvoir les activités cinématographiques et audiovisuelles ; Apporter des appuis techniques aux organisations artistiques et associations culturelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes d'activités ; Concevoir, élaborer et préparer les actes législatifs ou réglementaires nécessaires au développement et à la promotion des activités de la culture artistique ; Etudier, suivre et évaluer toute manifestation culturelle et artistique organisée sur l'étendue du territoire ; Développer et animer les activités

artistiques en milieu scolaire, universitaire et dans les collectivités décentralisées; Assurer la production, la diffusion et la distribution des films et des spectacles vivants

III.4.6. De la Production et de la promotion culturelle et artistique

Pour assurer le développement de la culture, il convient de favoriser la diffusion des valeurs culturelles créées afin d'élever le niveau culturel du peuple. Nos écrivains, peintres et compositeurs, s'inspirant de l'héritage spirituel légué par nos ancêtres, mettront en valeur les meilleures traditions artistiques et les nobles expressions de notre génie créateur dans toutes les formes de l'art populaire et professionnel.

La diffusion sera favorisée par l'enseignement dans les domaines de la promotion culturelle et artistique, les bibliothèques, la radio, la télévision, les spectacles vivants, les projections de films, la presse écrite et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Une animation permanente doit être assurée dans les institutions culturelles afin d'éduquer et de rapprocher les œuvres du public dans les domaines suivants :

La diffusion des produits culturels et artistiques ; Le développement des entreprises et industries culturelles (arts du spectacle, lettres, cinéma, arts Plastiques, productions discographiques etc.) ; Le développement du tourisme culturel et de la communication.

La promotion culturelle et artistique est assurée par :

L'Etat et ses démembrements, en particulier le réseau des représentations diplomatiques qui favorise les échanges culturels inters- Étatsiques pour faire mieux connaître la richesse et la diversité culturelle du Tchad : Les collectivités territoriales dont le rôle dans la promotion culturelle est fondamental; Chaque citoyen; Les structures non étatiques ; Les privés (sponsoring, mécénat, etc.).

III.4.7. De la Coopération culturelle et artistique

Il est indispensable d'établir une coopération culturelle interafricaine et internationale, facteur de rapprochement et d'enrichissement réciproque des cultures devant s'exprimer sous la forme d'un double courant d'échange, d'une part, entre les pays du continent africain et le reste du monde, d'autre part, et ce, par l'intermédiaire des organisations culturelles sous-régionales, régionales et internationales.

Le Tchad se doit de renforcer sa coopération par des actions culturelles, des échanges périodiques sur les grands thèmes qui conditionnent le développement culturel et du Tchad, de l'Afrique et du monde.

Développer les échanges d'information, de documentation et de matériels culturels et ce, à travers les échanges universitaires et d'experts, afin de délimiter les études culturelles et scientifiques dans les instituts de recherche ; les échanges et les réunions de suivi sur les sujets culturels ; l'organisation des événements culturels conjoints (avec les pays amis ou institutions) tels que les symposiums, colloques et les expositions culturelles et artistiques.

Le Tchad n'est pratiquement pas représenté au sein des organisations culturelles internationales. Cela est dû, à la fois, à notre ignorance des avantages que le Tchad pourrait tirer, par sa présence dans ces institutions, d'une part et aussi du fait que le Tchad n'a pas respecté ses engagements financiers vis-à-vis de ces institutions, d'autre part.

Il est de l'intérêt de notre pays de mener une politique de présence internationale, en faisant des efforts réels pour être entendu. Parfois, le Tchad perd de millions de francs CFA, tout simplement pour n'avoir pas honoré une modique cotisation.

III.4.8. Du Financement du Développement culturel et artistique

Le financement de la culture est de la responsabilité non exclusive de l'Etat qui s'y engage avec ses structures centrales, déconcentrées, décentralisées et ses partenaires au développement. Des

mécanismes de financement appropriés de la culture (fonds spéciaux, subventions, contributions diverses, etc.) sont mis en place.

L'Etat doit encourager également le secteur privé à participer à cette action avec les formes d'intervention qui lui sont propres (investissements, sponsoring, mécénat, dons, legs, etc.)

L'Etat doit prendre des initiatives pour promouvoir les échanges interétatiques, inter associatifs et intercommunautaires.

L'Etat doit faciliter le partenariat qui permet une meilleure prise en charge des activités des promoteurs culturels ou autres activités du secteur culturel génératrices d'emplois, de richesses et de revenus.

A cet effet, il convient de:

Augmenter substantiellement le budget alloué au Ministère en charge de la Culture pour lui permettre de réaliser son programme ; Instaurer des taxes au bénéfice de la culture sur certains produits de luxe importés ; Instaurer un système de prélèvement au bénéfice de l'action culturelle sur le budget des entreprises et sur les entrées dans les salles de cinéma ; Assurer des subventions aux artistes nationaux pour garantir leur sécurité et promouvoir leur créativité ; Veiller à la perception effective de la redevance sur les droits d'exploitation des œuvres ;

III.4.9. de la Réglementation et législation de l'action culturelle et artistique

Les structures culturelles doivent avoir une existence juridique pour avoir une liberté d'action comme le domaine culturel embrasse tous les domaines d'activités, il conviendrait de le réglementer pour qu'il assure efficacement son rôle de décloisonnement des secteurs d'activités. Pour le faire il faut :

1) *Des Moyens administratifs et juridiques*

Elaborer des textes juridiques et réglementaires pour une bonne gestion des structures et une bonne protection du patrimoine culturel, naturel et immatériel; Elaborer un statut du personnel de la culture et des arts; Créer un Conseil National Consultatif de la Culture, placé sous l'autorité du Ministère en charge de la Culture ; Elaborer et adopter le statut des artistes.

2) *Des Moyens institutionnels*

Multiplier la création des Maisons de la culture au niveau des Régions, Départements et Communes; Instituer un festival des Arts et de la culture ; Instituer des concours culturels et artistiques datés des prix ; Créer un service culturel dans les municipalités ; Renforcer les capacités du Bureau Tchadien du Droit d'Auteur (BUDTRA) ; Nationaux et étrangers et surtout de s'assurer de la qualité du produit à offrir au public ; Développer les activités culturelles et artistiques dans les centres sociaux.

Des Infrastructures

Le Ministère de la Culture ne disposant pas d'un immeuble propre se doit de se doter d'un siège pouvant réunir tous les services centraux, afin de permettre au Ministre de mieux coordonner les activités de ses différents services techniques.

Il faudra également doter les services régionaux, départementaux et sous-préfectoraux des infrastructures d'animation et d'action culturelle.

Autres dispositions

Des langues nationales

Les langues nationales sont des outils privilégiés dans la connaissance, la préservation et la transmission de la culture au sein des sociétés tchadiennes. Elles doivent occuper une place prépondérante dans la politique culturelle du Tchad.

L'Etat doit prendre les dispositions pour leur étude, leur transcription et leur enseignement à tous les niveaux de notre système éducatif et dans la vie publique.

Etant des instruments de la pensée et de la communication, les langues constituent le support culturel par excellence. Toutes les langues nationales sont les fruits de notre héritage historique. Leur rôle dans l'accélération de notre développement socio-économique est à prendre en considération. Cependant, un choix devra être opéré entre ces langues nationales en vue de leur introduction dans l'enseignement.

Du Tourisme culturel et artistique

La diversité culturelle, historique et géographique du Tchad constitue une richesse inestimable, sinon un patrimoine qu'il convient de gérer rationnellement au profit de la population.

Compte tenu des impacts socioculturels et économiques du tourisme culturel et artistique, il convient de :

Intégrer la politique touristique dans une approche globale du développement régional et national de notre pays ; Préserver la propriété publique des richesses touristiques ; Développer et encourager le tourisme culturel et artistique national afin de permettre la connaissance entre les populations et réaliser un désenclavement culturel ; Développer le tourisme scolaire pour permettre à la jeunesse de découvrir le pays et de s'y intégrer ; Favoriser le tourisme culturel et artistique de masse ; Encourager la création des agences de développement touristique et culturel ; Développer le tourisme international par l'information et la sensibilisation des agences internationales de voyage.

III.5 Le cadre institutionnel

a) De l'Organisation et de la gestion de l'action culturelle et artistique

Suivant le Décret N° I098/PR/PM/MC/2011 du 07 Octobre 2011, portant Organigramme du Ministère de la Culture. Le Ministère de la Culture s'articule comme suit :

Une Direction de Cabinet ; Une Inspection générale ; Une administration centrale ; Des services déconcentrés : Des organismes sous tutelle.

Par ailleurs, les communes urbaines comme rurales doivent désormais être impliquées dans la promotion de l'action culturelle et artistique de leur environnement immédiat.

Ensuite, pour démocratiser l'accès à l'action culturelle, il y a lieu d'associer toutes les personnes morales ou physiques à travers la mise en place d'un organe national consultatif de la culture.

III.6 La mise en œuvre et le suivi/évaluation

III.6.1. Mise en œuvre

La mise en œuvre du document cadre de la politique de développement culturel et artistique implique l'intervention des différents acteurs concernés par la question des Arts et de la Culture, notamment l'administration centrale, les services déconcentrés, les organismes sous tutelle ainsi que les partenaires.

Parmi tous ces acteurs, un rôle-clé est joué par le Ministère de tutelle à qui incombe l'entière responsabilité d'orienter et de mettre en œuvre la politique du développement culturel et artistique.

A ce titre, c'est sous la coordination du Ministère en charge de la Culture que les différents acteurs impliqués élaboreront un programme d'actions et d'investissements appropriés. Ce qui permettra de traduire dans les faits les différents projets et activités prévus dans le présent document cadre de la politique de développement culturel et artistique.

III.6.2. Suivi-évaluation

La mise en œuvre du document cadre de la politique de développement culturel et artistique fera l'objet d'un examen de la part des services techniques, des bénéficiaires et ainsi que des partenaires impliqués.

Pour permettre d'opérer à temps les ajustements nécessaires, l'examen par les acteurs impliqués se fera tous les six (6) mois. Les différentes structures d'exécution seront invitées à mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Le rapport d'évaluation des résultats enregistrés à soumettre à l'examen tripartite (Ministère, bénéficiaires et partenaires) sera préparé par le Secrétariat Général du Ministère en charge de la Culture.

Signature : le 20 mars 2012

Le Président de la République IDRIS DEBY ITNO

Le premier Ministre EMMANUEL NADINGAR

Le Ministre de la Culture KHAYAR OUMAR DEFALLAH

Version 1 Date de début : 20 mars 2012 Origine : Banque Tchadienne de Données Juridiques

Émetteur : TCHAD Étendue : Nationale Nombre d'articles : 2

LSOC Droit du travail, sécurité sociale, éducation, etc. CULTURE

LSOC Droit du travail, sécurité sociale, éducation, etc. CULTURE le Dépôt Légal du Tchad Légitchad <http://legitchad.cefod-tchad.org/texte/3983> du 04/02/2015 16:51.

Annexe 10 : Figures diverses des ruines Ouara croquis de 1936, plan 1963 et 1983 (fig. 18-24)

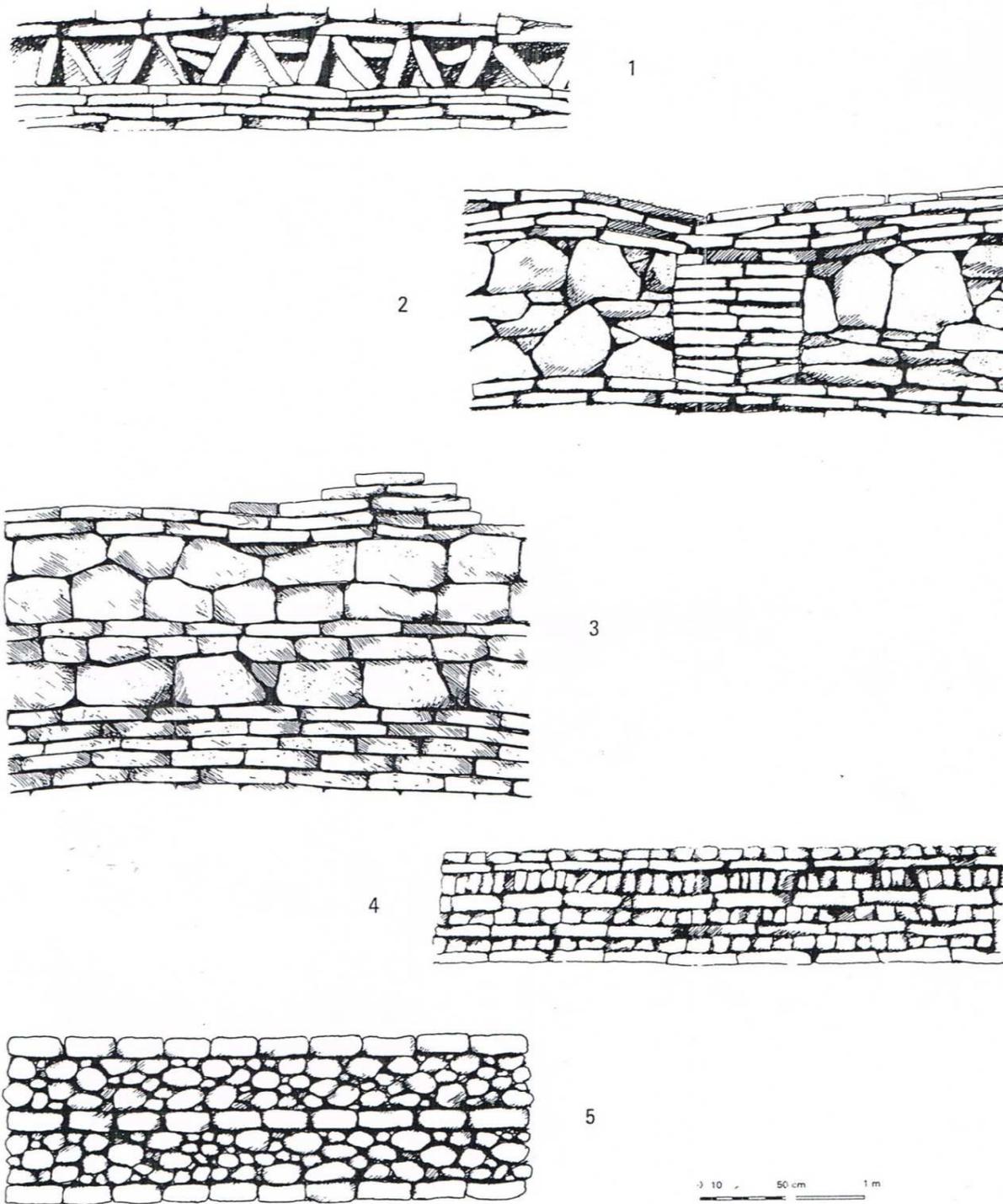


Fig. 33. — Modes divers d’assemblage de briques et de pierres dans la construction. 1 – Disposition particulière de briques au sommet de la tour (Michel Dufour). 2 et 3 – Utilisation conjuguée de briques et de pierres dans la muraille d’enceinte (M. D.). 4 – Disposition habituelle de l’appareillage de briques (M. D.). 5 – Association de briques posées à plat et de pierres liées par un ciment sableux, au sommet de la plate-forme soutenant la tour.

Figure 18: Modes divers d’assemblage de briques et de pierres (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch)

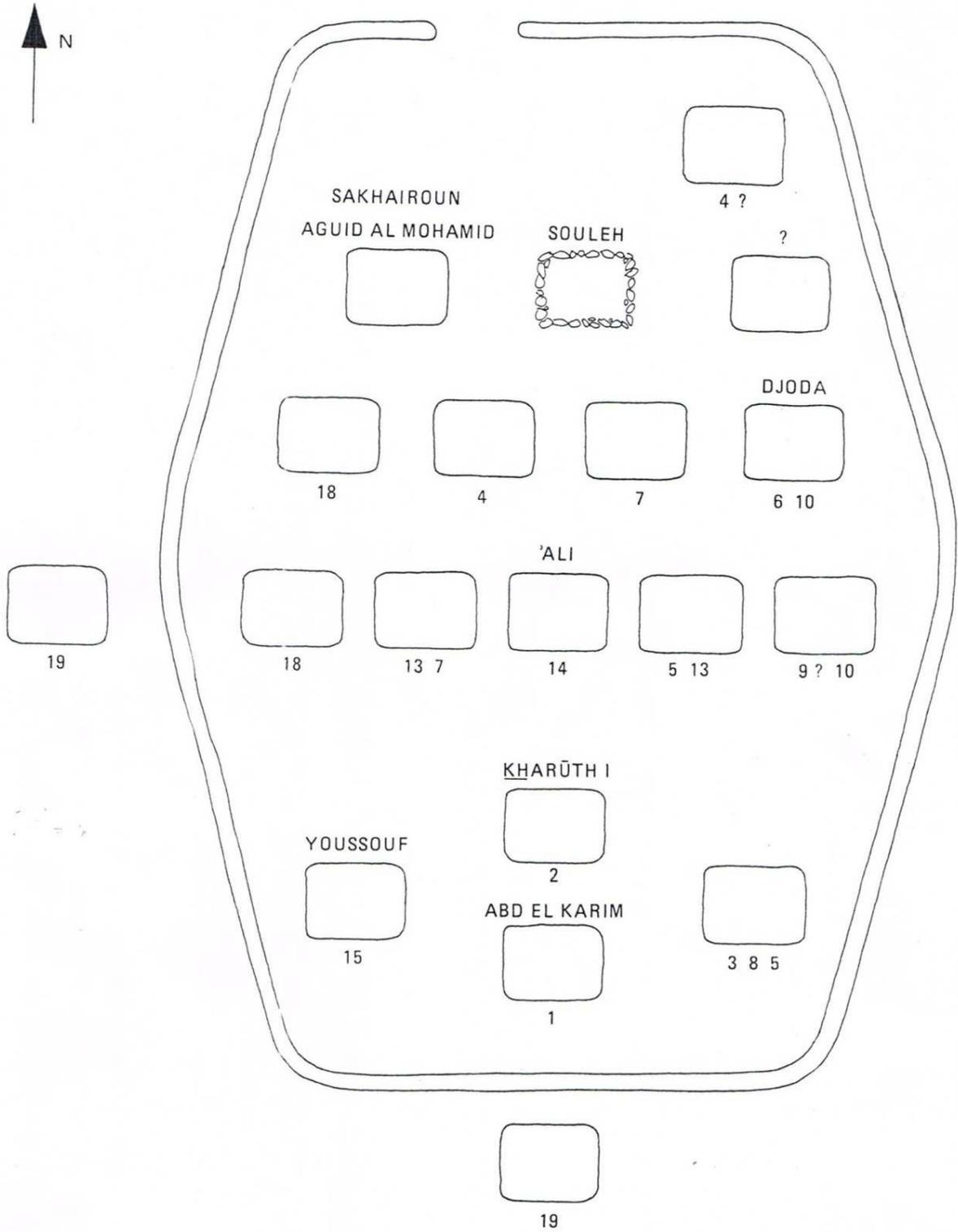


Fig. 31. — Plan du cimetière royal (J. H. Immo Kirsch). Les chiffres portés sur le plan à la place présumée des sépultures correspondent à l'ordre de succession des souverains le plus fréquemment fourni.

Figure 19: Plan du cimetière des souverains du Ouaddaï (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch)

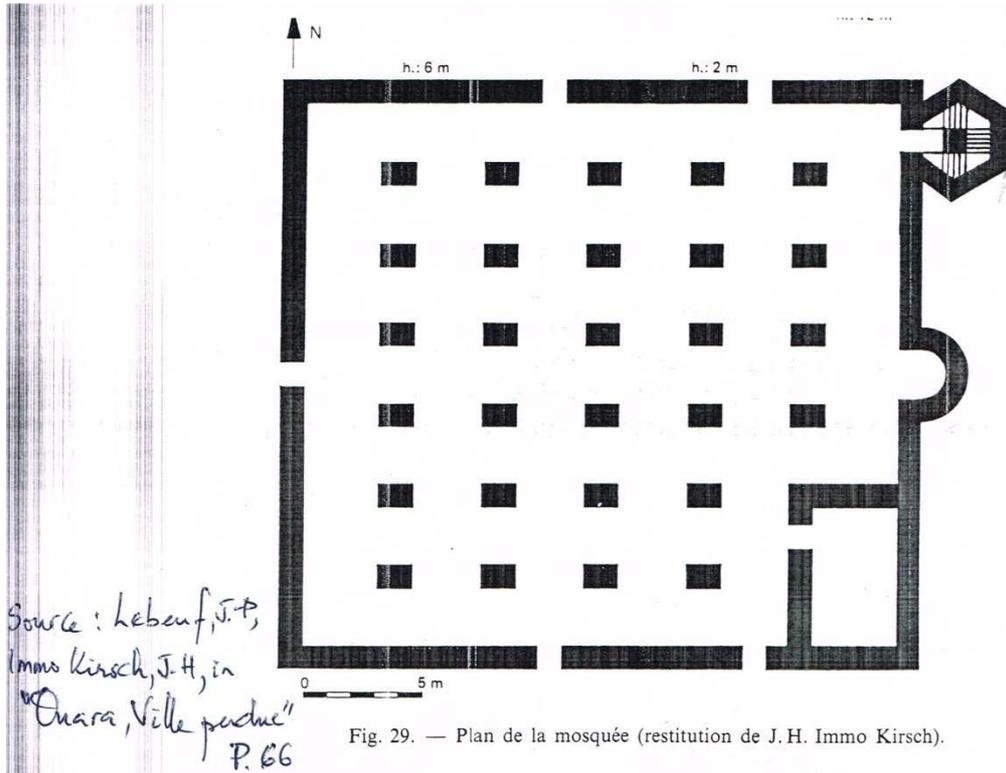


Fig. 29. — Plan de la mosquée (restitution de J. H. Immo Kirsch).

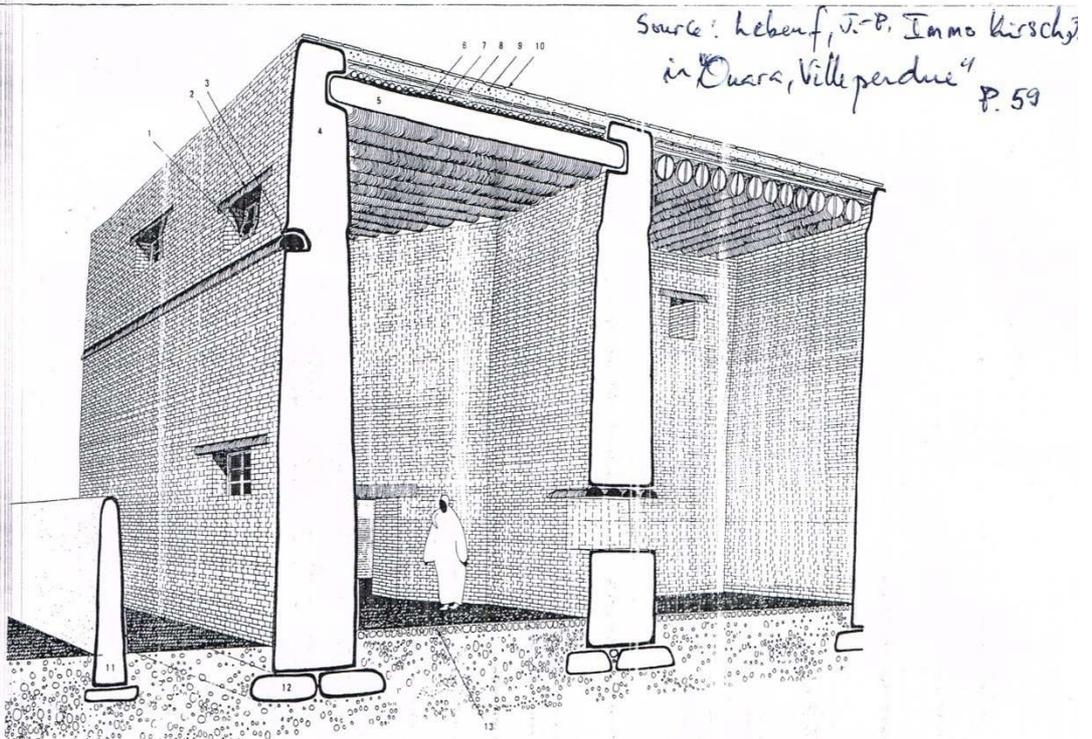


Fig. 22. — Perspective de l'intérieur de la Salle du Conseil (Michel Dufour). 1 – Menuiserie de bois. 2 – Linteau en bois de palmier. 3 – Chaînage en demi palmier-rônier. 4 – Mur de briques cuites. 5 – Demi-troncs de palmier-rônier. 6 – Treillis (bois, feuilles de palmier-rônier, roseaux). 7 – Couche isolante en bouse de vache. 8 et 10 – Lits de briques cuites mises à plats. 9 – Terre (épaisseur moyenne : 0,10 m). 11 – Mur extérieur en briques cuites. 12 – Supports en briques cuites. 13 – Sol recouvert de briques cuites.

Figure 20: Plan de la mosquée et du goussour al hamra (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch)

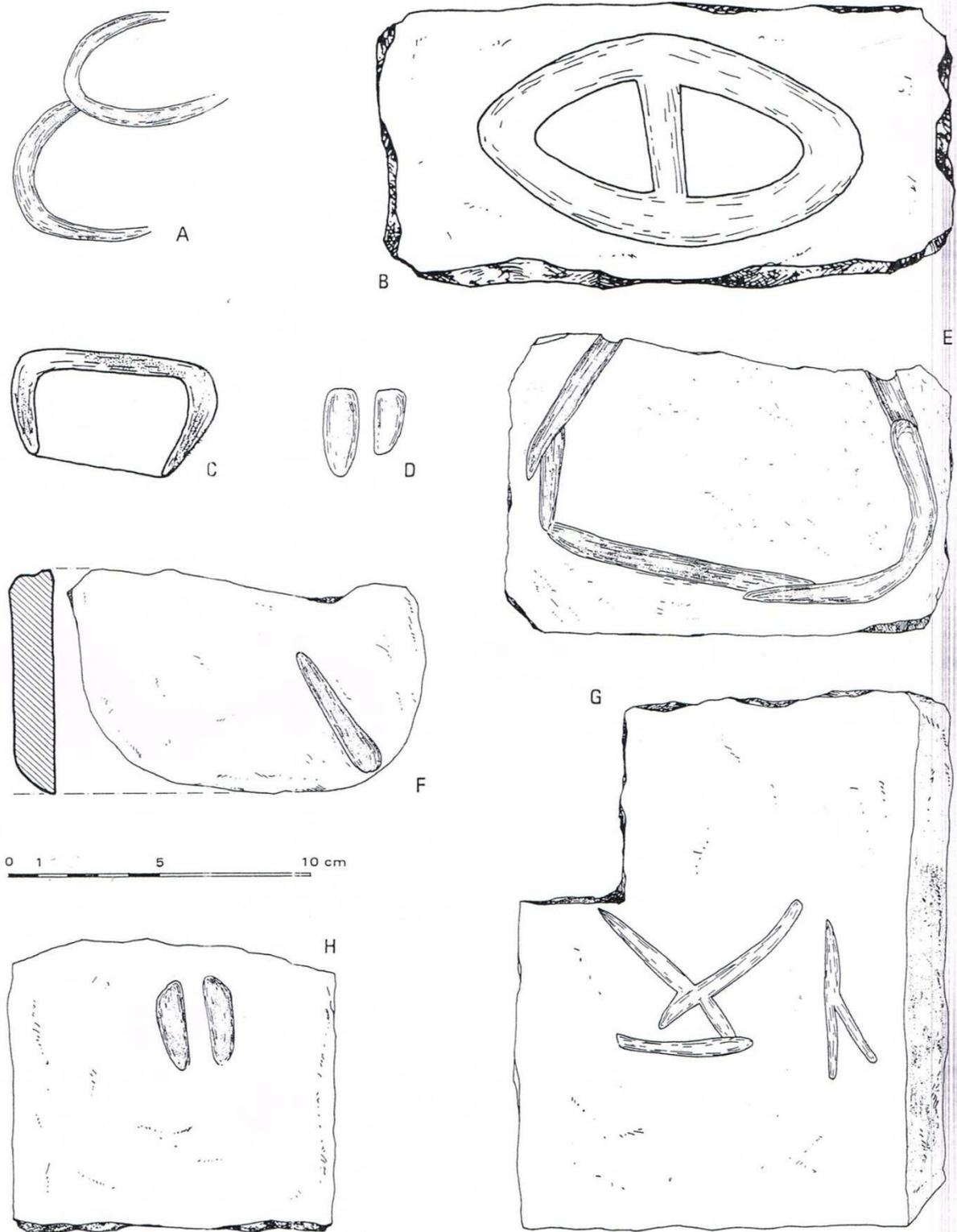


Fig. 34. — *Marques de briquetiers*. A, B, C, D, E, G : briques en provenance de la cour (10 du plan) proche des appartements privés du sultan; F, H : briques provenant du logement et de la cour des gardes (21 du plan).

Figure 21: Marques des briquetiers (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch)

Goussour Beïda

Tour de 7 mètres environ dressée sur un terre plein de 4 mètres de haut et de forme quadrilatère
 Dans les angles du terre plein, et situés irrégulièrement quatre cases rondes
 Accès par la porte à réduite maintenant à un soupirail de 30 centimètres par suite des éboulements et apports de terre provenant des ruines
 Elle aurait atteint 4 mètres
 Usage. Lieu de pègre du Sultan, en même temps que belvédère d'où le sultan recevait l'hommage des "meshines"

Echelle horizontale et verticale : 1/400

Nord Magnétique N° 3

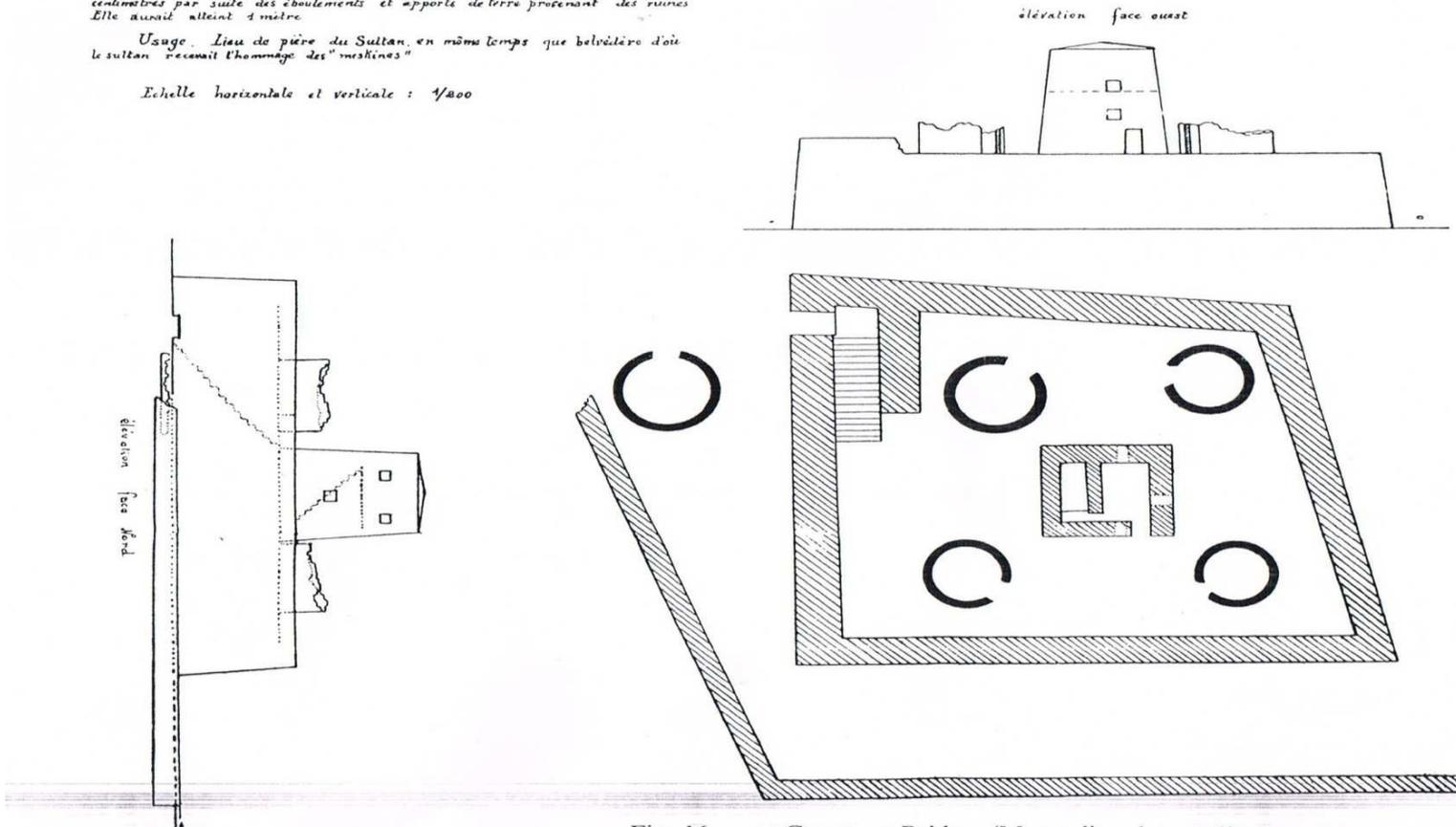



Fig. 16. — « Goussour Beïda » (Magendie, plan n° 3).

Figure 22: Plan de *goussour al beïda*-la tour (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch)

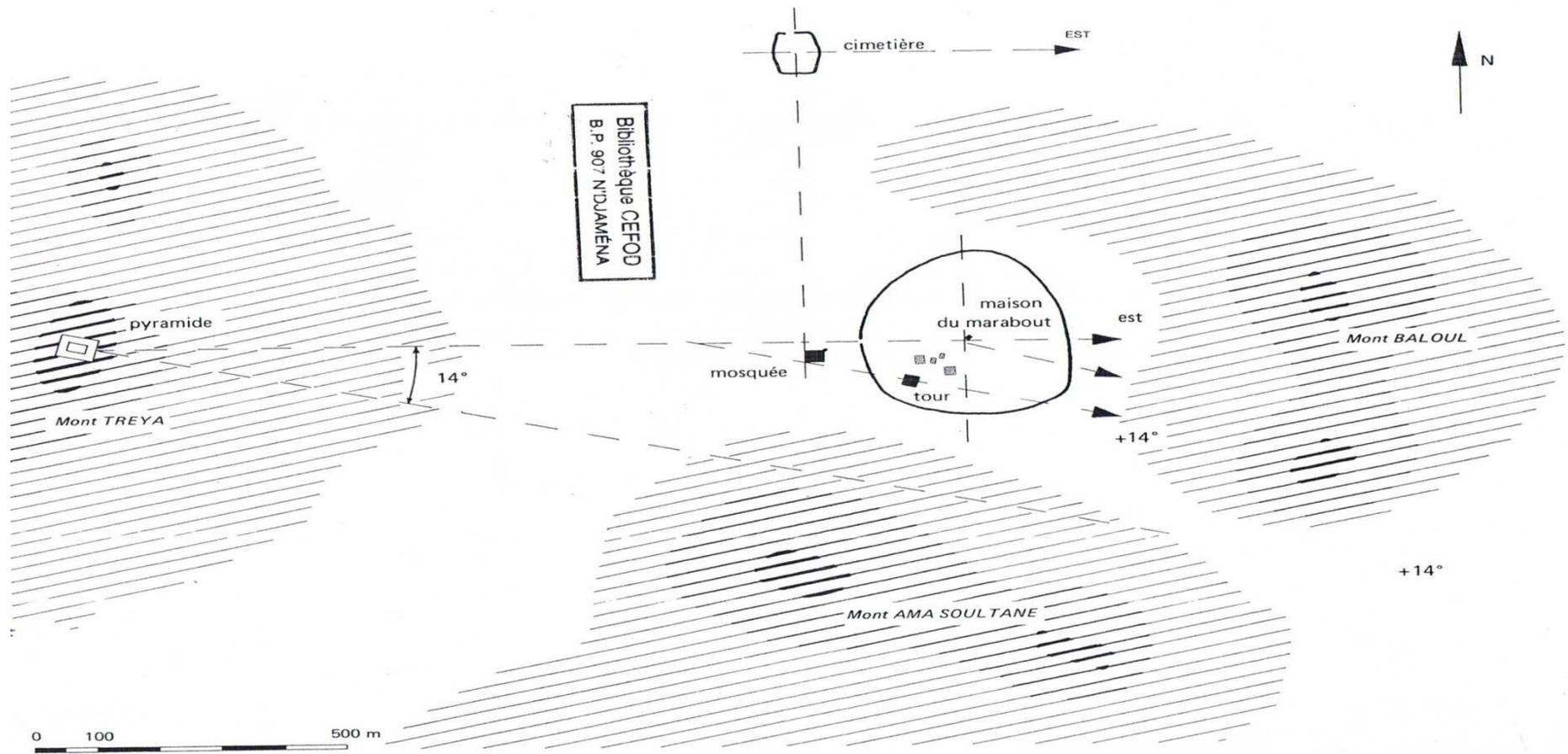


Fig. 32. — Orientation générale des bâtiments du palais et de la ville (J. H. Immo Kirsch).

Figure 23: Orientation générale des biens patrimoniaux (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch)

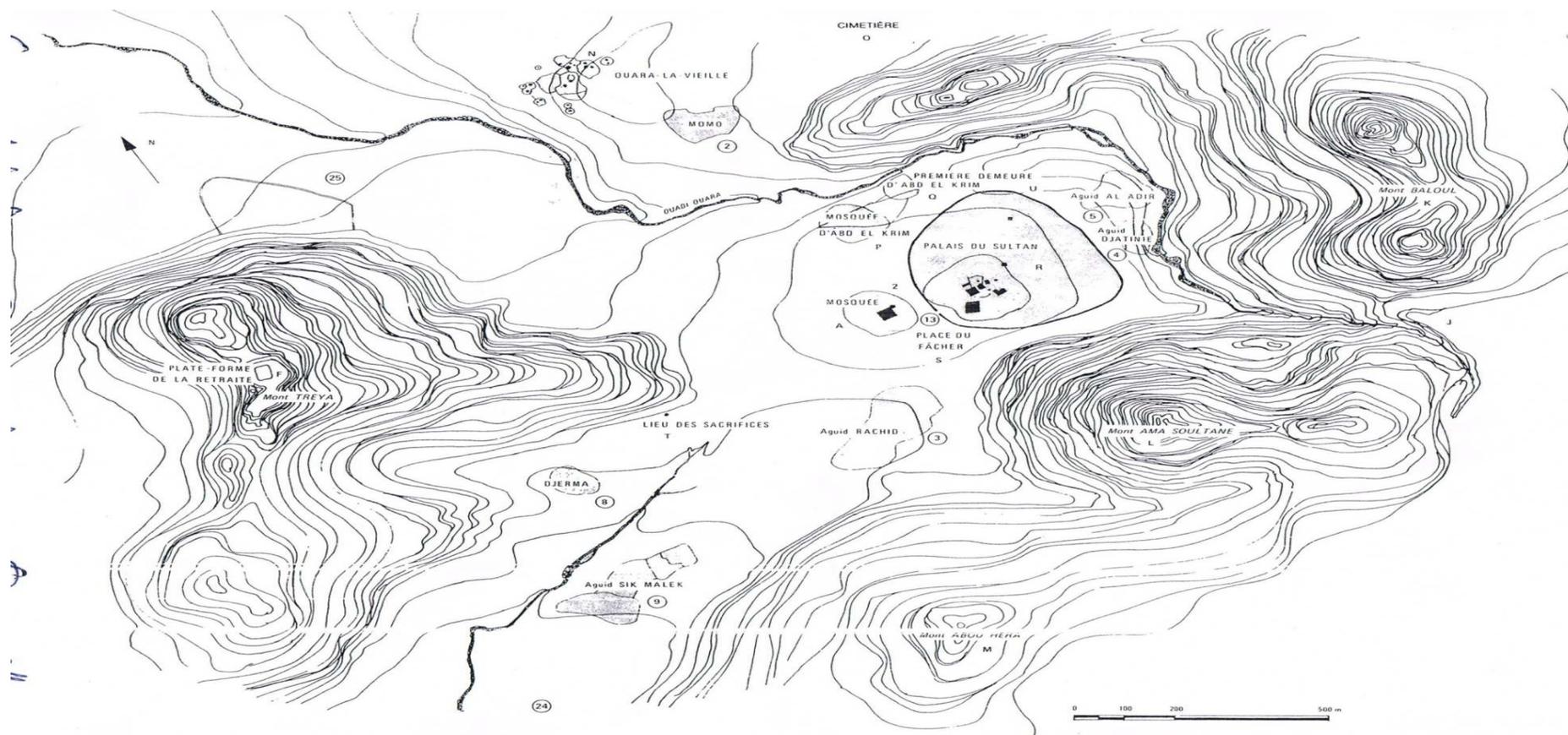


Fig. 3. — Plan d'ensemble du site (Michel Dufour) (Les courbes de niveau ne sont qu'indicatives).
 I. — Références au « plan » d'El-Tounsy, fig. 2 (fig. 10 du présent ouvrage). A — Mosquée. F — Sommet du mont Tréya [plate-forme de la retraite]. 2 — Demeure de la Momo mère du sultan. 3 — Demeure du Cady Noür [Aguid Rachid]. 4 — Demeure du prédicateur El Bâguirmâoui [Aguid Diatine]. 5 — Demeure du Kamkolak Kidermy [Aguid El-Adir] 8 — Demeure du Chérif El-Fâcy [Djerma]. 9 — Demeure d'Ali-oued-Méheydy [Aguid Sim Malik]. 13 — Entrée occidentale du palais. 24 et 25 — Accès sud et ouest de la chaîne des monts Ouara (ces références sont entourées d'un cercle).
 II. — Utilisation des photographies aériennes et prospection terrestre. I — Accès ouest au cirque montagneux. J — Col séparant les monts Baloul et Ama Souldane. K — Mont Baloul. L — Mont Ama Souldane. M — Mont Abou Héra. N — Ouara-la-Vieille. O — Cimetière royal. P — Mosquée d'Abd el-Krim. Q — Première demeure d'Abd el-Krim R — Palais. S — Place du Fâcher. T — Lieu des sacrifices. U — Sondage archéologique (1963).

Figure 24: Plan d'ensemble des ruines (J.P. Lebeuf & J.H. Immo Kirsch).